



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

**2011**



# Le mot du Président

**Madame, Monsieur et cher Actionnaire,**

2011 a été une année contrastée pour Vêt'Affaires.

Nous avons en effet vécu une brillante année 2010 en termes de croissance, de créations de nouveaux magasins, de résultats, ...de distribution également, avec un dividende exceptionnel de 2 € par action, s'ajoutant au dividende "ordinaire" de 1 €.

Cet exercice exceptionnel avait mis la barre très haut en termes d'objectifs et en matière d'effet de base.

**De ce fait, 2011 a été plus difficile, sur fond de crise persistante dans notre secteur, marquée par :**

- Un premier semestre en demi-teinte, mais l'ouverture dynamique de 14 nouveaux magasins.
- Un troisième trimestre décevant pour l'ensemble du secteur, celui de la rentrée des classes, toujours le plus important de l'année pour notre activité, ce qui nous a amené à émettre un avertissement sur les résultats.
- Une fin d'année réactive et volontariste qui nous a permis un "atterrissage" meilleur que celui que nous avons pu craindre : 1,5 M€ de résultat net consolidé.

**Nous n'avons cependant pas à rougir de cet exercice qui a démontré :**

- L'exceptionnelle santé de notre modèle "low cost" en ces périodes de baisse de la consommation.
- Le maintien d'un niveau de marge toujours élevé.
- La qualité et la pugnacité de nos équipes qui se sont mobilisées avec réactivité, courage et talent pour faire face et assurer une croissance proche de 8 % : ce sont 27 nouveaux magasins qui ont ouvert au cours de cet exercice !

Je tiens d'ailleurs à remercier ici publiquement tous les hommes et les femmes de Vêt'Affaires, au siège comme dans les magasins, pour leur engagement, leur combativité et leur sens de l'innovation.

**2012 sera l'année de la franchise pour notre Groupe** qui a déjà réussi la performance de mettre ses 141 magasins existants au statut de franchise locataire, en quelques mois.



**Un statut nouveau :**

- pour l'adhésion à un modèle en fort développement en France et en Europe,
- porteur de croissance et de croissance économe en fonds propres pour les futures franchises propriétaires,
- mobilisateur et gratifiant pour nos partenaires franchisés.

Je crois fermement que 2012 fera la preuve des capacités d'adaptation et d'évolution de notre Groupe.

**Les objectifs sont certes ambitieux :**

- Croissance du chiffre au m<sup>2</sup>.
- Ouverture de notre 150<sup>ème</sup> magasin.
- Ouverture des franchises propriétaires, créatrices de valeur.
- Marges maintenues à haut niveau.
- Croissance de l'activité internet qui devra participer aux résultats du Groupe, après la refonte totale du site en 2011.
- Reprise de l'activité "ventes en gros" qui participe aux volumes d'achat du Groupe et ainsi à l'amélioration des conditions obtenues pour tous.

**Mais ces objectifs sont aussi raisonnables :**

- Meilleure maîtrise et meilleure rotation d'un stock maintenu à environ 35 M€, malgré les 10 ouvertures sagement programmées en 2012 (contre 27 ouvertures en 2011 et 42 M€ de stock).
- Un plan d'économie de – 3 M€ sur les charges de fonctionnement, notamment du siège.

La feuille de route est claire et assumée par tous, la franchise est le vrai relai du développement de notre Groupe, avec de vastes espaces de croissance, et déjà plus de 100 nouvelles villes identifiées d'implantation possible pour le moyen terme.

C'est bien à sa capacité de croître, mais aussi à l'étiage de ses résultats, que nous mesurerons la valorisation de notre entreprise et sa capacité à reprendre le chemin du dividende pour ses actionnaires.

**Rémy LESGUER**  
**Président du Directoire**



## Des valeurs fortes

# Un engagement partagé

### Des hommes et des femmes au service du client

Ce sont plus de 1 000 hommes et femmes ayant fait le choix de l'entrepreneuriat et de l'enseigne Vêt'affaires, qui défendent les valeurs de notre enseigne auprès de nos 7 millions de clients.

### Une entreprise respectueuse et engagée

L'engagement de la transparence : une société cotée en bourse, adhérente à la Fédération Française de la Franchise avec un réseau d'experts comptables, et un pool bancaire de plus de 10 banques.

### Une entreprise citoyenne

Une dimension qui prend toute sa mesure aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

- À l'interne, un accent est mis sur la formation continue des franchisés (568 jours en 2011) ainsi que le recrutement des équipes avec plus de 100 collaborateurs intégrés et formés par les franchisés.
- À l'externe par un soutien actif et engagé auprès de la Croix Rouge Française.

# La franchise, une stratégie gagnante

- Une enseigne existant depuis 25 ans, avec 140 franchisés
- Un positionnement de leader sur la vente de vêtements pour toute la famille, avec un prix moyen de 4€
- Une centrale d'achats puissante qui achète 45 millions de vêtements par an
- Un stock en dépôt/vente renouvelé en permanence ne nécessitant aucun financement pour le franchisé
- Une puissance de communication de 200 millions d'exemplaires catalogue
- Une redevance de 3%, incluant les frais publicitaires
- Un faible droit d'entrée, de l'ordre de 10 000€
- Des équipes dédiées d'animateurs régionaux
- Un fort potentiel de développement avec 150 villes disponibles et un rythme moyen de 15 ouvertures par an
- Une assistance à l'ouverture gratuite

**v**  
**vet**  
**affaires**

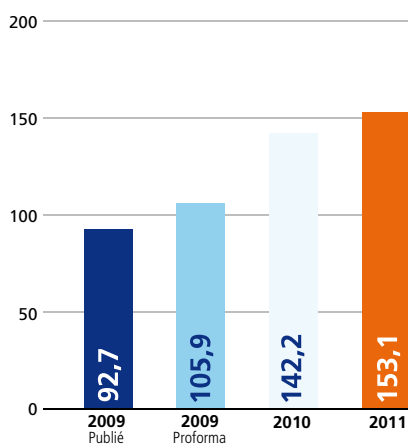
## Une entreprise en développement

- Un réseau de 140 magasins au 31 décembre 2011
- Une implantation en périphérie de villes supérieures à 20 000 habitants
- Une surface moyenne de magasins de l'ordre de 800 m<sup>2</sup> (soit un investissement moyen de l'ordre de 300K€)
- Un plan de vente de plus de 5 000 références
- Une offre de produits pour homme, femme, senior, enfant et bébé
- Une offre de produits en textile, chaussure, accessoires et cosmétique
- Près de 35 millions de produits vendus
- Un prix de vente moyen de 4€
- Un panier moyen de 20€
- Près de 7 millions de tickets

# Les principaux indicateurs financiers

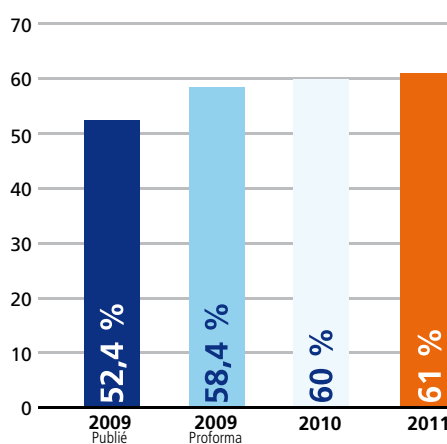
## Chiffres d'affaires

En Millions d'euros



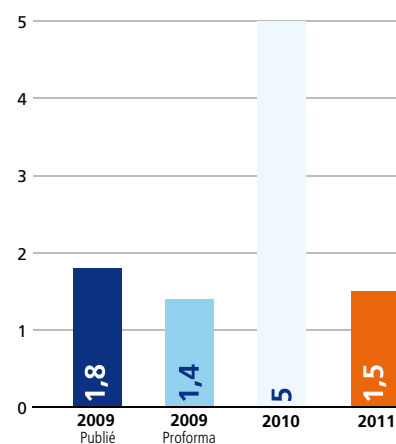
## Marge

En %



## Résultat Net PdG

En Millions d'euros



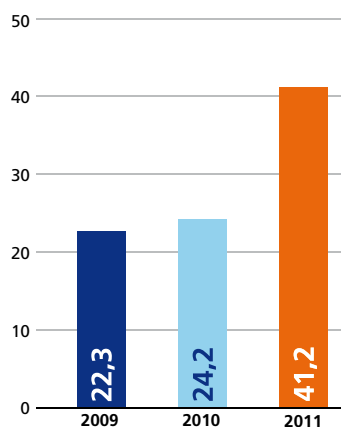
### Le Groupe a connu une évolution de son modèle juridique en 2 temps :

- Transformation en location-gérance + dépôt vente en 2010 (comparabilité des comptes assurée par des données 2009 pro-forma)
- Franchise en 2011.

Cette évolution s'est accompagnée d'une accélération de la croissance avec l'ouverture respectivement de 20 et 27 magasins au nouveau concept en 2010 et 2011.

## BFR

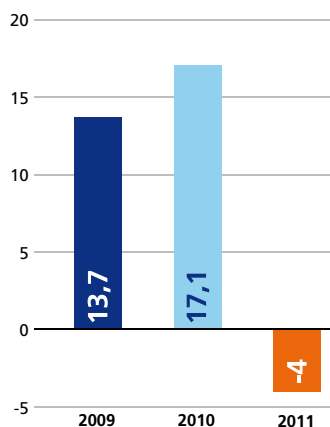
En Millions d'euros



Le stock est le composant principal de ce BFR. Celui-ci atteint son niveau normatif à 42,6 millions d'euros, les autres éléments du BFR constituant des ressources

## Trésorerie net des découverts

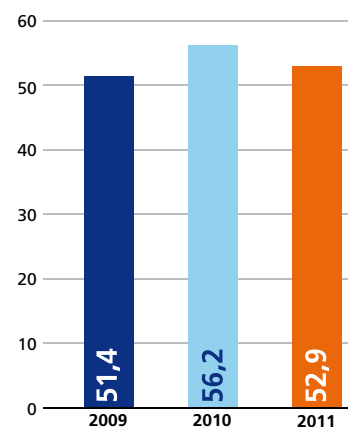
En Millions d'euros



L'évolution de la trésorerie est liée non seulement aux 27 ouvertures (stocks + investissements), mais aussi à l'effort particulier de mise au concept partiel des anciens magasins (mobilier)

## Capitaux propres

En Millions d'euros









AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

**AMF**

**DOCUMENT DE REFERENCE 2011**  
RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

## Table des matières

<b>A – INTRODUCTION (page I à V) .....</b>	<b>pages I à V</b>
<b>B - CHIFFRES CLES (page VI).....</b>	<b>page VI</b>
<b>C - ORGANIGRAMME .....</b>	<b>6</b>
<b>D - RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>7</b>
<b>NOTE 1 – L’activité de l’ensemble du Groupe au cours de l’exercice écoulé .....</b>	<b>7</b>
1.1 – Chiffres clés .....	7
1.2 – Les faits marquants .....	7
1.3 – Activité en matière de recherche et de développement .....	8
1.4 – Événements importants depuis la clôture .....	8
1.6 – Engagements hors bilan .....	8
1.7 – Méthodes de consolidation .....	9
<b>NOTE 2 – L’activité du Groupe par branches d’activités .....</b>	<b>9</b>
<b>NOTE 3 – L’activité propre de la Société Vet’Affaires .....</b>	<b>9</b>
3.1 – Les faits marquants .....	9
3.2 – Situation d’endettement au regard du volume et de la complexité des affaires .....	10
3.3 – Description des principaux risques et incertitudes .....	10
3.4 – Prises de participation et de contrôle .....	10
3.5 – Conséquences sociales de l’activité .....	10
3.6 – Conséquences environnementales .....	10
3.7 – Activité en matière de recherche et de développement .....	10
3.8 – Informations sur les délais de paiement .....	10
3.9 – Événements importants depuis la clôture .....	10
3.10 – Évolution prévisible et perspectives d’avenir .....	10
3.11 – L’affectation du résultat .....	10
3.12 – Les distributions antérieures de dividendes .....	11
3.13 – Les charges non déductibles fiscalement .....	11
3.14 – Les commissaires aux comptes .....	11
<b>NOTE 4 – Participation et périmètre de consolidation .....</b>	<b>11</b>
<b>NOTE 5 – Facteurs de risque .....</b>	<b>12</b>
5.1 – Risques opérationnels .....	12
5.2 – Risques juridiques et fiscaux .....	13
5.3 – Risques encourus en cas de variation des taux d’intérêts, des taux de change ou de cours de bourse .....	13
5.4 – Risques liés à l’environnement .....	13
5.5 – Risque lié à l’environnement économique et baisse de la consommation .....	13
5.6 – Politique d’assurance du Groupe .....	14
<b>NOTE 6 – Le capital de la Société .....</b>	<b>14</b>
6.1 – Données boursières au 31/12/2011 .....	14
6.2 – L’actionariat de la Société .....	15
6.3 – Éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique .....	16
6.4 – Les actions d’autocontrôle .....	16
6.5 – Avis de détention et aliénation de participation croisée .....	16
6.6 – Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d’achat et des actions gratuites .....	16
6.7 – Les actions auto-détenues dans le cadre d’un programme de rachat d’actions .....	16
<b>NOTE 7 – Les mandataires .....</b>	<b>18</b>
7.1 – Le Conseil de Surveillance .....	18
7.2 – Le Directoire .....	18
7.3 – La politique en matière de gouvernement d’entreprise .....	19
7.4 – Contrats de service liant les mandataires à l’émetteur ou à l’une de ses filiales .....	21
7.5 – Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance .....	21
7.6 – Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations .....	21
7.7 – Fixation du montant global des jetons de présence à verser .....	21
7.8 – Les rémunérations des mandataires sociaux en 2010 et 2011 .....	22
<b>NOTE 8 – Les salariés .....</b>	<b>24</b>
8.1 – État des plans d’attributions gratuites d’actions .....	24
8.2 – Les mandataires bénéficiaires .....	24
8.3 – Les salariés bénéficiaires .....	24
8.4 – La quotité de capital détenu à la clôture de l’exercice .....	24
8.5 – L’autorisation d’attribuer des options de souscription et/ou d’achat d’actions .....	24
<b>NOTE 9 – Les conventions réglementées .....</b>	<b>24</b>

<b>NOTE 10 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité .....</b>	<b>24</b>
10.1 - Conséquences sociales de l'activité .....	24
10.2 - Conséquences environnementales de l'activité.....	24
<b>NOTE 11 – Rapport en matière Extraordinaire – Autorisation à donner au Directoire.....</b>	<b>24</b>
<b>NOTE 12 - Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011 .....</b>	<b>25</b>
<b>NOTE 13- Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 .....</b>	<b>26</b>
<b>E - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>26</b>
<b>NOTE 1 - Renseignements de caractère général concernant l'activité de la Société.....</b>	<b>26</b>
1.1 - Histoire .....	26
1.2 - Principales activités.....	26
1.3 - Principaux marchés .....	27
1.4 - Information sur les tendances .....	28
1.5 - Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers .....	28
1.6 - Investissements.....	28
1.7 - Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit .....	29
<b>NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital.....</b>	<b>30</b>
2.1 - Renseignements de caractère général concernant la Société.....	30
2.2 - Statuts .....	30
2.3 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale.....	37
2.4 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.....	38
2.5 - Contrôleurs légaux des comptes.....	38
<b>F - COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>39</b>
Bilan, compte de résultat, et tableau des flux de trésorerie .....	39
<b>NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE .....</b>	<b>42</b>
1.1 - Présentation du Groupe .....	42
1.2 - Faits marquants de l'année 2011 .....	42
<b>NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES .....</b>	<b>43</b>
2.1 - Présentation des états financiers consolidés.....	43
2.2 - Principes de consolidation.....	44
2.3 - Méthode de conversion .....	44
2.4 - Ecart d'acquisition.....	44
2.5 - Immobilisations incorporelles.....	44
2.6 - Immobilisations corporelles .....	44
2.7 - Autres actifs financiers non courants .....	45
2.8 - Stocks.....	45
2.9 - Autres créances clients et autres débiteurs.....	45
2.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	45
2.11 - Capital et réserves .....	45
2.12 - Contrats de location.....	45
2.13 - Avantages du personnel .....	45
2.14 - Provisions.....	45
2.15 - Gestion des risques financiers.....	45
2.16 - Impôts .....	46
2.17 - Passif financier .....	47
2.18 - Chiffre d'Affaires .....	47
2.19 - Autres Produits et charges opérationnels .....	47
2.20 - Résultat comparable par action .....	47
2.21 - Information sectorielle .....	47
2.22 - Paiement fondé sur des actions .....	47
<b>NOTE 3 – PARTICIPATIONS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>47</b>
3.1 - Principales Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation .....	47
3.2 - Modifications intervenues dans le périmètre de consolidation .....	48
<b>NOTE 4 – INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>48</b>
4.1 - Ecart d'acquisition.....	48
4.2 - Immobilisations incorporelles.....	48
4.3 - Immobilisations corporelles .....	48
4.4 - Autres actifs financiers non courants .....	49
4.5 - Stocks.....	49
4.6 - Ventilation des créances par échéance .....	50
4.7 - Impôts différés .....	50
4.8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	51
4.9 - Capitaux propres .....	51
4.10 - Avantages au personnel et provisions .....	51
4.11 - Ventilation des dettes par échéance.....	52

<b>NOTE 5 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>52</b>
5.1 - Chiffre d'affaires.....	52
5.2 - Charges externes .....	52
5.3 - Personnel.....	52
5.4 - Dotations aux amortissements et dépréciations (net).....	53
5.5 - Autres produits et charges opérationnels .....	53
5.6 - Résultat financier .....	53
5.7 - Impôts sur les Sociétés.....	53
<b>NOTE 6 – AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>53</b>
6.1 - Informations sectorielles .....	53
6.2 - Engagements et éventualités.....	53
6.3 - Crédits documentaires.....	54
6.4 - Information en matière d'obligations contractuelles et d'engagements commerciaux .....	54
6.5 - Information sur les parties liées.....	54
6.6 - Evènements post-clôture.....	55
<b>NOTE 7 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....</b>	<b>55</b>
<b>G - COMPTES SOCIAUX.....</b>	<b>56</b>
Bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie .....	56
<b>NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>59</b>
1.1 - Faits caractéristiques de l'exercice .....	59
1.2 - Evénement post-clôture.....	59
<b>NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>60</b>
2.1 - Immobilisations incorporelles.....	60
2.2 - Immobilisations corporelles.....	60
2.3 - Immobilisations financières .....	60
2.4 - Créances.....	60
2.5 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	60
2.6 - Produits à recevoir.....	60
2.7 - Comptes de régularisation.....	60
2.8 - Charges à payer .....	60
2.9 - Provisions pour risques et charges .....	61
<b>NOTE 3 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....</b>	<b>61</b>
3.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles .....	61
3.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles .....	61
3.3 - Valeurs brutes des immobilisations financières.....	61
3.4 - Tableau des principales filiales et participations (en milliers d'euros) .....	62
3.5 - Etat des créances.....	62
3.6 - Produits à recevoir.....	62
3.7 - Actions propres .....	62
3.8 - Comptes de régularisation actif .....	63
3.9 - Capital social et capitaux propres .....	63
3.10 - Provision pour risques et charges .....	63
3.11 - Etat des dettes.....	63
3.12 - Charges à payer .....	64
<b>NOTE 4 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>64</b>
4.1 - Résultat financier .....	64
4.2 - Résultat exceptionnel .....	64
4.3 - Impôts sur les Sociétés.....	64
<b>NOTE 5 – AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>65</b>
5.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations .....	65
5.2 - Personnel.....	65
5.3 - Engagements hors-bilan .....	66
5.4 - Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices .....	67
<b>NOTE 6 – Rapports des commissaires aux comptes .....</b>	<b>68</b>
<b>H - RAPPORT DU PRESIDENT .....</b>	<b>70</b>
<b>NOTE 1 – Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne .....</b>	<b>70</b>
1 - Le Conseil de Surveillance et les comités .....	70
2 - Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.....	72
3 - Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale .....	73
4 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	73
5 - Les procédures de contrôle interne .....	73

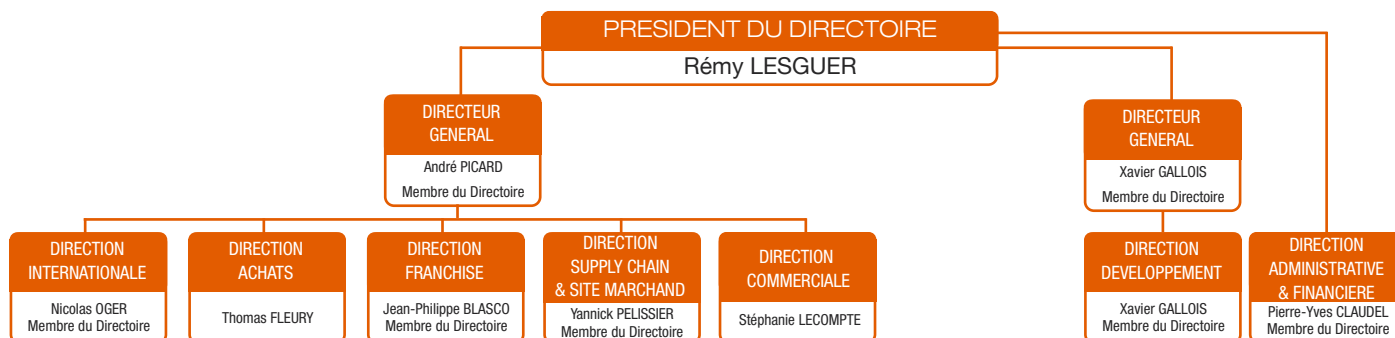
NOTE 2 – Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société Vet'Affaires.....	74
<b>I – DOCUMENTS D'INFORMATIONS ANNUELLES ET INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES .....</b>	<b>75</b>
NOTE 1 – Documents d'Informations Annuelles .....	75
NOTE 2 – Informations Financières Intermédiaires .....	75
<b>J - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>77</b>
<b>K - PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>77</b>
<b>L - TABLE DE CONCORDANCE .....</b>	<b>78</b>

A – INTRODUCTION (pages I à V)

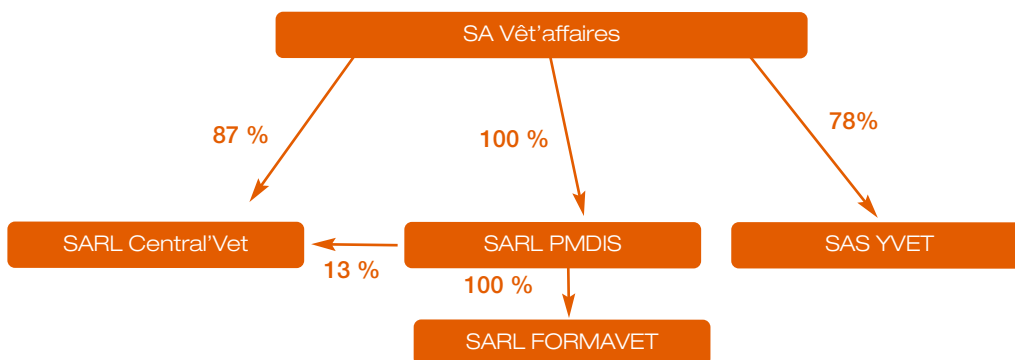
B - CHIFFRES CLES (pages VI)

C - ORGANIGRAMME

**Direction Générale au 30/03/2012 :**



**Organigramme juridique simplifié au 30/03/2012 :**



Pour des raisons de confidentialité 4 filiales de l'activité vente en gros ne sont pas représentées

Depuis le 1er janvier 2010, les magasins à l'enseigne Vet'Affaires sont exploités par des SARL indépendantes sans lien capitalistique avec le Groupe Vet'Affaires.

Chaque magasin est lié au Groupe par :

- Un contrat de dépôt vente pour la marchandise
- Un contrat de location gérance pour le fond de Commerce

Au cours de l'année 2011, un nouveau contrat est venu préciser la relation entre le Groupe et l'exploitant : le contrat de franchise.

Ce contrat formalise le transfert du « savoir faire » au profit de l'exploitant et l'utilisation de l'enseigne.

Ce nouveau contrat ne modifie pas l'équilibre des relations financières avec les magasins.

La location gérance facturée préalablement à hauteur de 15% du chiffre d'Affaires est passée à 12% tandis que le contrat de franchise donne lieu à une facturation de 3% du chiffre d'affaires

La comparabilité avec l'exercice précédent reste donc inchangée du fait de ce contrat de franchise.

Le Groupe a maintenant le statut de franchiseur et obtenu l'agrément de la Fédération Française de la Franchise.

À la connaissance de la Société, ces opérations, réalisées avec des tiers, ne portent pas de conflit d'intérêt vis-à-vis de la Société et de ses dirigeants et mandataires.



## D - RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport sera présenté à l'Assemblée Générale mixte du 1<sup>er</sup> juin 2012.

### Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe VET'AFFAIRES sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes sociaux de VET'AFFAIRES SA sont établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en vigueur en France et résultant des arrêtés du Comité de la réglementation comptable (CRC).

### Rapport en matière Ordinaire

## NOTE 1 - L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité, intègre les Sociétés dont la liste figure dans les comptes consolidés de la page 39 à 55.

### 1.1 - Chiffres clés

En M€	31/12/2010	31/12/2011
Chiffre d'affaires	142.2	153.1
Résultat opérationnel	9.2	4.1
Résultat net part du Groupe	5.0	1.5
Capitaux propres	56.2	52.9
Endettement net	9.8	-17.1
Stocks nets	30.7	42.6
Nombre de magasins*	114	141
Surface de vente (m <sup>2</sup> )	96 432	118 642
Surface moyenne (m <sup>2</sup> )	846	823

\* Ouverts en fin de période

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires net de 153 078 K€ en 2011 contre 142 154 K€ en 2010 soit une progression de 7.68% et un résultat de l'ensemble consolidé de 1 935 K€ contre 5 829 K€ pour l'exercice précédent.

Les nouveaux magasins ouverts en 2011 ont contribué à hauteur de 19 M€ au chiffre d'affaires de l'exercice.

L'activité de ventes en gros a contribué au chiffre d'affaires consolidé pour un montant de 4.7M€.

Le résultat net part du Groupe est de 1 531 K€ contre 4 984 K€ en 2010.

### 1.2 - Les faits marquants

Au cours de l'année 2011, le Groupe a mis en place un contrat de franchise entre la Société CENTRAL VET et les SARL. Le Franchiseur (CENTRAL VET) concède au Franchisé (SARL), dans le cadre de l'exploitation des points de vente, le droit de commercialiser sous l'enseigne VET'AFFAIRES les Produits en utilisant les méthodes spécifiques de gestion, de distribution et de promotion mises au point par le Franchiseur, selon des modalités.

En contrepartie, le franchisé est facturé d'une redevance franchise de l'ordre de 3% du chiffre d'affaires hors taxes mensuel ainsi que d'un droit d'entrée au contrat de franchise de 10 000 €.

### Le Groupe a ouvert 27 nouveaux magasins dans les villes de :

Valence – département 26 / Millau – 12 / Ploeren – 56 / Chateaubernard – 16 / Rochefort – 17 / Nogent – 60 / Annemasse – 74 / Arles – 13 / Lannion – 22 / Montmorot – 39 / St Denis Les Sens – 89 / Morschwiller – 68 / Chateaubriant – 44 / Chaumont – 52 / Vierzon – 18 / Tourcoing – 59 / Saint Lo – 50 / Lescaur – 64 / Blois – 41 / Buchelay – 78 / Vendenheim – 67 / Chambéry – 73 / Boulogne – 62 / Aubièrre – 63 / Valenciennes (Prouvy) – 59 / Annecy – 74 / Le Creusot – 71

Le nombre total de magasins dans le réseau est de 141 au 31/12/2011 dont 51 au nouveau concept.

### Le chiffre d'affaires du Groupe est de 153 078 K€ dont :

Ventes en magasin : .....	126 196 K€
Loyers de location gérance : .....	17 426 K€
Redevances de franchise : .....	1 247 K€
Droits d'entrée franchise : .....	1 340 K€
Ventes en gros : .....	4 663 K€
Internet : .....	1 436 K€
Autres : .....	770 K€

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 7 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 4.4 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 34 millions.

La marge commerciale du Groupe s'établit à 61% contre 60% au 31/12/2010.

La marge brute intègre la perception de loyers de location gérance liés.

Le résultat opérationnel ressort à 4.1 M€ contre 9.2 M€ au 31/12/2010.

Le résultat financier est une charge de -1 M€ contre une charge de -0.1 M€ au 31/12/2010.

Le résultat net d'ensemble ressort à 1.9 M€ contre 5.8 M€ au 31/12/2010.

Le résultat net part de Groupe est de 1.5 M€ contre 5 M€ au 31/12/2010.

### Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :

Le Groupe Vet'Affaires a recours à un endettement à court terme sous forme de découvert bancaire pour financer, à certaines périodes, son stock de marchandises et à un endettement à moyen terme pour financer l'acquisition de nouveaux magasins et leur agencement (durée : 5 ans).

### La décomposition de cet endettement est la suivante :

M€	2010	2011	Variation 2010/2011
Emprunts et dettes MT auprès des banques*	7.2	13.1	5.9
Trésorerie positive	-17.1	3.9	21.0
Dettes court terme	0.1	0.1	0.0
<b>TOTAL dette nette</b>	<b>-9.8</b>	<b>17.1</b>	<b>26.9</b>

\*Inclus location financement

Les dettes sont exprimées par un chiffre positif. La présence d'un signe négatif traduit un excédent de trésorerie.

La dette nette à court terme est calculée par différence entre la dette à court terme et la trésorerie positive.

### Évolution de la dette moyen terme auprès des banques de 2010 à 2011 :

Nouvel emprunt .....	7.3 M€
Remboursement en capital des emprunts en cours .....	- 2.1 M€
<b>Total</b>	<b>5.2 M€</b>

La dette moyen terme à l'origine a évolué de 5.2 M€. Les nouveaux emprunts 2011 ont financé les 27 ouvertures de magasins. Le détail intégral des variations de trésorerie et de dette figure dans le tableau de flux de trésorerie des comptes consolidés présents dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Principales variations de postes du bilan et du compte de résultat

En K€	2011	2010	Variation
Immobilisations corporelles	19 873	13 770	+6 103
Stocks	42 582	30 707	+11 875
Trésorerie	5 786	17 222	-11 436
Dettes financières à court terme	13 373	1 951	+11 422
Charges externes	77 667	66 578	+11 089

La variation des immobilisations corporelles s'explique par les investissements nécessaires à l'ouverture de 27 magasins.

Le stock de marchandises s'accroît pour anticiper les ventes futures mais également pour approvisionner les nouvelles surfaces de vente, le tout pouvant être ponctuellement accentué par les changements de collections.

La trésorerie ainsi que les dettes financières à court terme (dont 9.7 M€ de concours bancaires) sont essentiellement liées à cette variation de stock.

L'augmentation des charges externes est constituée par les loyers, les commissions et la publicité des ouvertures.

Le tableau de flux de la page 41 présente les principales variations des postes du bilan.

## 1.3 - Activité en matière de recherche et de développement

La Société Vet'Affaires est pleinement propriétaire de la marque Vet'Affaires qui a été déposée en mars 2000 (sous le numéro 296305) et renouvelée en mars 2007 (sous le numéro 07 487 060).

Par ailleurs, trois marques ont été déposées en 2008 pour des périodes de 10 ans renouvelables indéfiniment par la SA Vet'Affaires :

- HARD SHOPPING – dépôt n°08 3 581 638
- VRAI HARD DISCOUNT TEXTILE – dépôt n° 08 3 581 639
- VET ALERTES – dépôt n° 08 3 593 767

### En 2011, 5 marques ont été déposées :

Date de dépôt	Nom de la marque	Numéro INPI
05/01/2011	COLOR OF DUTY	11 3 794 955
05/01/2011	AMERICAN DAY	11 3 794 950
05/01/2011	PINK GUM	11 3 794 978
25/01/2011	DEVIL CHILD	11 3 800 305
25/01/2011	MISS CUTIE	11 3 800 338

## 1.4 - Événements importants depuis la clôture

Le Groupe Vet'Affaires poursuit la croissance de son réseau.

Au 3 avril 2012, le Groupe compte un nouveau magasin : Castres – 81.

Deux repositionnements ont également été effectués : Trélassac – 24 et Agen – 47.

## 1.5 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

**VET'AFFAIRES a pour objectif d'ouvrir 10 nouveaux magasins en 2012.**

### Investissements :

Ouverture de 10 magasins .....	2 600 K€
Repositionnement.....	1 000 K€

Depuis le 19 décembre 2011, VET AFFAIRES est membre actif de la Fédération Française de la Franchise. Cet agrément contribue à la mise en place par le Groupe du modèle de franchise propriétaire.

Sur les ouvertures 2012, le Groupe entend ouvrir 7 magasins en franchises location gérance et 3 en franchises propriétaires.

La vente de 5 fonds de Commerce existants fait également partie des perspectives 2012 du Groupe.

Après avoir mis en place les contrats de franchise au cours de l'exercice 2011, Vet'Affaires entend développer son réseau sur un mode « propriétaire ». Les exploitants des magasins franchisés, aujourd'hui locataires de leur fond de Commerce, deviendront progressivement propriétaires de leur fond.

L'objectif 2012 est d'ouvrir 3 nouveaux magasins sur ce mode sur un total de 10 ouvertures projetées et de transformer 5 magasins existants de locataires à propriétaires.

L'information financière intermédiaire est disponible page 75 du présent document.

## 1.6 - Engagements hors bilan

Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante

Les engagements donnés en termes de garanties sur des emprunts bancaires au niveau du Groupe sont :

- Hypothèque de rang 1, sans concours, à hauteur de 0 M€ sur des immeubles contre 0.4 M€ en 2010.
- Emprunt soumis à des ratios financiers à hauteur de 3.3 M€ contre 0.4 M€ en 2010.
- Quatre contrats d'emprunt sont soumis à des ratios dont le détail est le suivant :

### Emprunt n° 1 – SA VET AFFAIRES – Capital restant du au 31/12/2011 : 0.3 M€

Le ratio Dette financière nette / Fonds propres doit être inférieure ou égale à 40%.

Le ratio Dette financière nette / Capacité d'autofinancement consolidé doit être inférieur ou égale à 2.5.

### Emprunt n° 2 – SA VET AFFAIRES – Capital restant du au 31/12/2011 : 0.7 M€

Situation nette de l'emprunteur en année N  $\geq$  90% x SN 31/12/2009.

### Emprunt n° 3 – SARL PMDIS – Capital restant du au 31/12/2011 : 0.4 M€

Endettement net / CAF < 4.

### Emprunt n° 4 – SARL PMDIS – Capital restant du au 31/12/2011 : 1.9 M€

Situation nette de l'emprunteur en année N  $\geq$  90% x SN 31/12/2010

Endettement ajusté / Situation nette < 2

Fonds propres / Endettement à +1 an > 1

Nantissement des fonds de Commerce de magasin à hauteur de 1.4 M€ contre 0 M€ en 2010.

### Les engagements donnés en termes de garantie sur des lettres de crédit documentaire sont :

Garantie de 0.6 M\$ à Crédit Agricole CIB pour le compte d'une filiale de vente en gros.

### Description des engagements complexes :

Il n'y a pas d'engagements complexes.

**Obligation détaillée sur les engagements liés à la croissance externe, à un mode de financement particulier des actifs (equity swap, titrisation,...) ou à toute autre opération exceptionnelle avec notamment les éléments suivants :**

Obligations contractuelles	TOTAL K€	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à moyen terme à l'origine	12 185	5 202	6 983	0
Obligations en matière de location-financement	963	229	366	368
Contrats de location simple	14 926	10 098	4 827	0
<b>TOTAL</b>	<b>28 074</b>	<b>15 529</b>	<b>12 176</b>	<b>368</b>

Autres engagements donnés	TOTAL K€	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Crédits Documentaires	10 934	10 934		
<b>TOTAL</b>	<b>10 934</b>	<b>10 934</b>		

Une information détaillée concernant les risques et couvertures de taux, de change, de crédit et de liquidité est donnée dans la note 2.15 des comptes consolidés 2011.

### 1.7 - Méthodes de consolidation

Toutes les Sociétés sont consolidées par l'intégration globale et il n'y a pas de différence entre le pourcentage d'intérêt et le pourcentage de contrôle.

#### NOTE 2 - L'activité du Groupe par branches d'activités

Le Groupe VET'AFFAIRES a exercé en 2011 une activité commerciale de vente de vêtements aux particuliers en France qui représente 97% de son chiffre d'affaires. L'activité vente à des professionnels en France et à l'étranger a représenté 3% du chiffre d'affaires.

Par ailleurs le Groupe facture des loyers de location gérance, des redevances de franchise et des droits d'entrée liés à l'organisation du réseau de distribution.

#### NOTE 3 - L'activité de la Société Vet'Affaires

La Société VET'AFFAIRES a réalisé un chiffre d'affaires de 4 780 K€ en 2011 contre 4 377 K€ en 2010, et un résultat de 1 222 K€ en 2011 contre 3 779 K€ en 2010.

### 3.1 - Les faits marquants

Commentaires sur l'activité de la Société VET'AFFAIRES au cours de l'exercice écoulé :

Le chiffre d'affaires se décompose en :

Prestations de services aux SARL Central'Vet & Pmdis	1 M€(0.5 Central'Vet et 0.5 Pmdis)
Redevance licence de marque (droit d'enseigne)	3.8 M€

Le résultat d'exploitation s'établit à 2M€ contre 2.1M€ en 2010.

Le résultat financier s'élève à 2M€ contre 2.3M€ en 2010.

Les dividendes perçus des SARL Central'Vet et PMDIS représentent :

Dividendes (en K€)	2010	2011
SARL CENTRAL'VET	1 236	1 800
SARL PMDIS	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 236</b>	<b>1 800</b>

## 3.2 - Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes auprès des banques représentent 6.2 M€. Trois emprunts pour un montant global de 3.2 M€ ont été souscrits en 2011 pour le financement de l'ouverture des magasins.

La trésorerie disponible est de 0.07 M€ au 31/12/2011 (hors actions propres qui représentent 0.2 M€ net).

## 3.3 - Description des principaux risques et incertitudes

Les risques qui pèsent sur la SA VET'AFFAIRES sont étroitement liés aux risques qui pèsent sur le Groupe dans son ensemble (cf. note 5 « Facteurs de risque » pages 12 à 14).

## 3.4 - Prises de participation et de contrôle

La Société VET'AFFAIRES a procédé à l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une de ses filiales, la SAS YVET, portant son pourcentage de détention de 68% à 78%.

## 3.5 - Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en note 5 « Facteurs de risques » et note 10 « Conséquences sociales et environnementales » du présent rapport.

## 3.6 - Conséquences environnementales

Ces informations sont traitées dans la note 10 « Conséquences sociales et environnementales » du présent rapport.

## 3.7 - Activité en matière de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

## 3.8 - Informations sur les délais de paiement

### a) Délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société Vet'Affaires s'élevait à 97 K€ et était constitué de :

- 88% de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 12% de factures payables à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 0% de factures au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture,

A la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société Vet'Affaires s'élevait à 34 K€ et était constitué de :

- 86% de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 5% de factures payables à 45 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 9% de factures payables à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 0% de factures au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture,

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

### b) Délais de paiement clients

Cf point 5.1 d) Risques clients

## 3.9 - Événements importants depuis la clôture

Néant

## 3.10 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'information financière intermédiaire est disponible page 75 du présent document

## 3.11 - Affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée est conforme à la loi et aux statuts de la Société.

Le Directoire du 26 Mars 2012 propose à l'Assemblée Générale du 1er Juin 2012 d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

### Origine

Résultat de l'exercice : bénéfice de .....	1 221 649.08 €
Report à nouveau : .....	16 905.00 €

### Affectation

Le solde au compte « Autres réserves » .....	1 238 554.08 €
--	----------------

La réserve légale atteint 10% du capital social et il n'est donc pas nécessaire d'effectuer des dotations supplémentaires.

### 3.12 - Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du code général des impôts, nous vous informons que le montant global des revenus distribués au cours des trois exercices précédents a été le suivant :

EXERCICE CLOS	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION 40 %		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 %
	DIVIDENDES(1)	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
31/12/2008	6 162 460.40 € (2) Soit 1 € par action		0
31/12/2009	798 406.50 € Soit 0.50 € par action		0
31/12/2010	4 790 439.00 € Soit 1€ + 2€ exceptionnels par action <sup>(3)</sup>		0

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'Article 158-3-2 du code général des impôts, le dividende distribué était éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(1) Compte tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto détenues.

(2) L'Assemblée Générale du 27/05/2009 a décidé d'affecter 1 691 384 € du résultat 2008 à la distribution de dividendes. L'Assemblée Générale du 23/10/2009 a décidé d'un versement exceptionnel de dividendes de 4 471 076 €. Au cours du 1er semestre 2009, Vet'Affaires pensait utiliser une partie de sa trésorerie en lançant une OPRA. L'apport à l'offre ayant été très faible, la Société a souhaité utiliser une partie de sa trésorerie excédentaire en versant le dividende exceptionnel de 4 471 076 €.

(3) L'Assemblée Générale du 20/05/2011 a décidé de verser un dividende de 3 euros par action (dont 2 euros de dividende complémentaire exceptionnel)..

### 3.13 - Les charges non déductibles fiscalement

Néant.

### 3.14 - Les commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes se poursuivent normalement et aucun mandat ne vient à expiration à l'issue de la présente assemblée.

## NOTE 4 - Participation et périmètre de consolidation

En M€	SARL Central'Vet		SARL PMDIS	
	2010	2011	2010	2011
Chiffre d'affaires	118.5	129.8	12.6	17.5
Résultat d'exploitation	+3.4	+2.3	-1.1	-2.8
Résultat financier	-0.1	-0.7	-0.3	-0.3
Résultat exceptionnel	-0.07	+0.09	+0.2	+2.9
<b>Résultat net</b>	<b>+2.1</b>	<b>+1.1</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.3</b>

En M€	YVET	
	2010	2011
Chiffre d'affaires	1.1	1.4
Résultat d'exploitation	-0.3	-0.4
Résultat financier	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.4</b>

En M€	Moda Tanio		Formavet	
	2010	2011	2010	2011
Chiffre d'affaires	0.7	Non significatif	0.0	0.3
Résultat d'exploitation	-0.3	Non significatif	0.0	-0.1
Résultat financier	-0.1	Non significatif	0.0	0.0
Résultat exceptionnel	0	Non significatif	0.0	0.0
<b>Résultat net</b>	<b>-0.4</b>	<b>Non significatif</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>

Sur la base de 1 euro = 4 PLN

Cf. commentaires sur l'activité du Groupe.

## NOTE 5 - Facteurs de risque

Le Groupe Vet'Affaires a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et a mis en évidence ceux spécifiques à son activité. A la connaissance du Groupe Vet'Affaires, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

**Les principaux facteurs, classés par ordre d'importance, sont les suivants :**

- Risques opérationnels,
- Risques juridiques et fiscaux,
- Risques de marché et risques financiers,
- Risques liés à l'environnement,
- Politique d'assurance du Groupe.

### 5.1 - Risques opérationnels

#### a) Risques liés aux approvisionnements

Le Groupe garantit son indépendance vis à vis de ses fabricants par une très large diversification de ses sources d'approvisionnement, aussi bien par une sélection de fournisseurs multiples que sur un plan géographique. Le Groupe veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un fabricant ou d'un agent. Les défaillances sont très rares et sont rapidement suppléées par d'autres fabricants sans impact significatif sur l'activité.

#### Fournisseurs & Quantités de commande en 2011 :

##### Achats Grand Import :

Fournisseurs.....	135
Quantité moyenne d'articles commandés.....	220 000

##### Achats de Lots :

Fournisseurs.....	200
Quantité moyenne d'articles commandés.....	60 000

#### Concentration de la fonction achat en 2011 :

En % volumes commandés	Grand Import	Lots
Le premier fournisseur représente	13	38
Les 5 premiers fournisseurs représentent	37	61
Les 10 premiers fournisseurs représentent	51	68
Les 20 premiers fournisseurs représentent	68	76

Cette concentration n'entraîne pas de dépendance du Groupe en raison du caractère substituable des fournisseurs et de la réalisation d'achats fractionnés.

#### Répartition des achats par pays :

	2008	2009	2010	2011
France	37%	26.3%	44.8%	50%
Chine	24%	28.9%	39%	39%
Bangladesh	25%	20.4%	13.8%	10%
Europe	3%	5.8%	0.5%	<1%
Inde	5%	1.7%	0.5%	<1%
Pakistan	1%	1.9%	0.6%	<1%
Vietnam	0%	0.6%	0.7%	<1%
Autres	5%	14.4%	0.03%	<1%

Le Groupe Vet'Affaires utilise principalement un « Incoterm » FOB (« International Commercial Term » : Free On Board) pour ses achats à l'étranger. Le transfert de propriété a lieu lors de l'embarquement de la marchandise sur le bateau. Le risque lié au transport est supporté par le Groupe Vet'Affaires et fait l'objet d'une assurance spécifique « Marchandise transportée ».

Les prix négociés sont fermes dès la commande. Les achats en Asie sont systématiquement réalisés par « lettre de crédit documentaire » qui constitue un moyen de paiement et une garantie, par les documents demandés, de la conformité des produits. La quantité et la valeur des produits, leur origine, leur expédition et l'absence d'utilisation de colorants interdits sont notamment vérifiées.

En Chine, une équipe composée de onze personnes, salariées du Groupe, assure un suivi de la qualité des produits et du respect des délais de fabrication.

Des contrôles qualités sont effectués sur tous nos produits et la conformité à ces tests conditionne l'expédition au départ d'Asie et le paiement du fabricant. Les contrôles effectués visent à vérifier le modèle, la composition textile, le grammage, le respect des tailles, la solidité des coutures et accessoires, la résistance au lavage et au séchage, la présence de l'étiquetage obligatoire, le conditionnement et l'affichage du prix.

Par ailleurs, la réglementation européenne REACH (Regulation Evaluation Authorisation and Restriction of Chemical) a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, en améliorant la connaissance sur les dangers des substances chimiques et des risques liés à leurs usages. Ce règlement repose sur le principe qu'il incombe aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval, de veiller à fabriquer, mettre sur le marché ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effet nocif pour la santé humaine ou l'environnement. Ces dispositions reposent sur le principe de précaution.

En tant qu'utilisateur en aval, CentralVet a une obligation d'information vis-à-vis de ses consommateurs sur les substances utilisées dans ses articles. C'est pourquoi des procédures sont mises en place au sein de notre structure afin de veiller à la conformité des produits.

Plus de 70% de la marchandise est stockée directement sur la surface commerciale de vente dans les différents magasins. Un entrepôt appartenant au Groupe permet de contenir environ 5 000 palettes, le reste étant réparti sur différents sites auprès de logisticiens sous-traitants.

Plus de 60% du stock est constitué de produits dits « permanents » (sous-vêtements, tee-shirt, chaussettes, pyjama, body pour bébé.....), le reste de la collection traduit les grandes tendances du marché avec une année de décalage. Les collections ne visent pas à refléter la mode du moment. Les risques d'inventus sont faibles et sont provisionnés à hauteur de 1% du stock du 31/12/2011.

#### b) Risques liés à la distribution

Depuis le 1er janvier 2010, les magasins sont exploités par des SARL détenues à 100% par des associés gérants personnes physiques. La SARL est locataire gérante d'un fonds de Commerce détenu par la Société PMDIS. La SARL est dépositaire de marchandises déposées par la Société CentralVet. Elle perçoit à ce titre une commission de Dépôt Vente.

Au cours de l'année 2011, le Groupe a acquis la qualité de franchiseur tandis que les exploitants devenaient franchisés.

Un nouveau contrat de franchise organise la relation avec les exploitants en matière d'enseigne et de savoir-faire.

#### c) Risques liés à l'enseigne et aux marques

Le Groupe est propriétaire de l'enseigne « Vet'Affaires » qu'il exploite et n'a pas de dépendance vis à vis de marques externes, celles-ci représentant moins de 1% de son chiffre d'affaires. Par ailleurs, plus de 30 marques ont été déposées par le Groupe.

Selon le livre VII du Code de la propriété intellectuelle, l'enregistrement d'une marque par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur cette marque. L'atteinte à celle-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris par un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon qui peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales.

#### d) Risques clients

##### Vente au détail

La vente aux particuliers représente 83% du chiffre d'affaires 2011. Les paiements sont presque exclusivement au comptant. Les encaissements par chèque font l'objet d'une vérification auprès du serveur des chèquiers volés. Une Société de recouvrement prend en charge les chèques impayés pour défaut de provision. L'encaissement des ventes par Internet est réalisé uniquement par carte bancaire avec un filtrage des encaissements par une Société spécialisée. Le risque client est faible.

##### Vente en gros

La vente en gros en France et à l'International représente 3% du chiffre d'affaires 2011. Une partie de ces ventes donne lieu à l'ouverture d'une lettre de crédit. Le montant total des créances hors Groupe pour cette activité représente 1.340 K€ au 31/12/2011 dont 794 K€ TTC échues, non réglées et non dépréciées.

## Relations avec les franchisés

Le Groupe facture à ses franchisés :

- Un loyer de location gérance égal à 12% du chiffre d'affaires
- Une redevance de franchise égale à 3% du chiffre d'affaires
- Un droit d'entrée de 10 000 € hors taxe pour chaque nouveau magasin franchisé
- De la démarque inconnue quand celle-ci dépasse le taux contractuel
- Des écarts de caisse
- De la formation
- Divers

L'ensemble de ces facturations représente 14% du Chiffre d'Affaires 2011.

L'encaissement des loyers de location gérance (prélèvement) et de la redevance franchise (imputation sur la commission de dépôt vente versée), représentent à eux seuls 12% du Chiffre d'Affaires 2011 et sont automatisés.

L'encaissement des autres facturations (2% du CA annuel) donne lieu à des procédures individualisées. Le montant des créances pour cette activité s'élève à 4804 K€ dont 3724 K€ échus, non réglés et non dépréciés.

Le risque sur ces créances est lié à la capacité des exploitants franchisés à réaliser des profits. L'année 2011 a été globalement déficitaire pour le réseau et a entraîné une augmentation des créances échues non réglées.

Les budgets réalisés par les magasins en 2012 sont globalement bénéficiaires et devraient permettre l'apurement de ces créances.

### e) Risques sociaux

L'effectif du Groupe au 31/12/2011 est de 94 personnes contre 95 au 31/12/2010. Le réseau de magasins n'est pas consolidé et donc l'effectif non intégré.

#### Salariés :

Les risques sociaux sont limités aux risques usuels des Sociétés de services, de négoce et de logistique. Le dialogue social est régulier.

#### Travail des enfants :

Le Groupe Vet'Affaires attache une attention toute particulière au respect par ses sous-traitants, notamment asiatiques, de l'interdiction du travail des enfants.

Les mesures de vérification mises en œuvre sont les suivantes :

- Les acheteurs français du Groupe se déplacent dans les usines de nos fabricants afin de constater l'absence d'enfants.
- Les contrôleurs qualité, salariés chinois de notre bureau de représentation de Shanghai, vérifient l'absence d'enfant dans les usines.
- Nos conditions d'achats par crédit documentaire imposent systématiquement à nos fabricants de s'engager par écrit au respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail des enfants.

## 5.2 - Risques juridiques et fiscaux

Afin de prévenir les risques de contentieux, le Groupe fait appel à des avocats et des Conseils pour tous les dossiers stratégiques et les opérations significatives.

Cependant, dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

Le Groupe provisionne tous litiges et contentieux dont il estime qu'ils représentent un risque. La valorisation de ces risques fait l'objet d'une analyse individuelle et tient compte de la hauteur des condamnations du Groupe pour des dossiers semblables. Des Conseils extérieurs accompagnent le Groupe dans cette valorisation.

Les litiges significatifs sont principalement liés à l'activité de distribution du Groupe et relèvent souvent d'une qualification de concurrence déloyale, de contrefaçon, d'importation illicite.

Le montant des provisions pour litiges, risques et restructurations figurant au bilan 2011 est de 409 K€ contre 593 K€ au 31/12/2010. Il existe par ailleurs des provisions pour pensions (départs en retraite) pour 53 K€ au 31/12/2011 contre 28 K€ au 31/12/2010, ce qui porte le total des provisions figurant au bilan à 462 K€ au 31/12/2011 contre 621 K€ au 31/12/2010.

## Fiscalité

Un litige oppose la SARL CENTRAL VET avec l'administration fiscale. Une procédure est en cours. Une provision a été constituée à hauteur du risque estimé (125 K€).

A la connaissance du Groupe Vet'Affaires et en dehors de celles décrites dans le présent document, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

## 5.3 - Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Une information détaillée concernant les risques et couvertures de taux, de change, de crédit et de liquidité est donnée dans la note 2.15 des comptes consolidés 2011.

### a) Change USD & PLN

Le Groupe achète ses marchandises principalement en Asie. En 2011, plus de 60% des achats ont été libellés en dollars. Le Groupe ne prend pas de position spéculative et couvre environ 50% de ses achats en USD sous la forme d'achat à terme ou d'option de change.

Créances : au 31/12/2011, le risque de change porte sur les créances en devises, dont l'encours au 31 décembre 2011 est de 65 K USD ET 524 K PLN.

### b) Matières premières

Les matières synthétiques dérivées du pétrole et le coton sont les deux principales matières utilisées pour la fabrication des vêtements. Ces matières subissent les fluctuations du marché. Le Groupe Vet'Affaires ne couvre pas les variations de cours.

### c) Liquidité (covenants)

La dette, liée aux contrats d'emprunt moyen terme souscrits par le Groupe, est de 12 185 K€. L'un des emprunts, dont le capital restant dû s'élève à 310 K€, ne respecte pas un covenant financier et pourrait entraîner, à la demande de la banque, l'exigibilité immédiate de la somme. Le Groupe n'anticipe pas de dépassement d'autres covenants pour les échéances futures.

Le Groupe a négocié avec ses banques des concours bancaires sous forme de découvert pour un montant supérieur à 20 M€. Ces concours couvrent la totalité des besoins d'exploitation dans les périodes de stock maximum.

### d) Taux

Au 31/12/2011 les emprunts à taux fixe représentent plus de 64% des emprunts moyen terme souscrits par le Groupe Vet'Affaires.

Le Groupe n'a actuellement pas de couverture afin de limiter le risque de taux.

## 5.4 - Risques liés à l'environnement

Les activités du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques significatifs pour l'environnement

## 5.5 - Risque lié à l'environnement économique et baisse de la consommation

Le marché de l'habillement en France a connu une croissance moyenne de 1% par an entre 2003 et 2007 et a atteint un sommet à 26 800 M€.

Les années 2008-2010 ont connu une stagnation moyenne du marché en valeur, tandis que la multiplication des surfaces commerciales entraînait une baisse du CA/m<sup>2</sup> (0.5 à 4%).

Le marché global textile habillement s'est établi à 26 839 M€ pour l'année 2011 avec une baisse du CA à surface comparable de 2.3% (source IFM).

La crise économique du 2<sup>e</sup> second semestre 2011 pèse sur la consommation des ménages qui augmentent leur taux d'épargne.

Les distributeurs se concurrencent avec de nombreuses promotions, dont le poids augmente d'année en année. Le circuit de distribution Internet, en forte croissance, alimente le phénomène.

## 5.6 - Politique d'assurance du Groupe

La politique d'assurance du Groupe vise à couvrir les risques majeurs liés à l'activité du Groupe et susceptibles d'être assurés sous réserve des franchises et des exclusions généralement appliquées. Les grandes catégories de risques couverts sont :

- Multirisques magasins et entrepôts,
- Marchandise transportée,
- Responsabilité civile,
- Flotte automobile,
- Hommes clés,
- Responsabilité des mandataires sociaux.

Le budget d'assurance 2011 est de 347 K€.

Il n'y a pas de risque significatif assuré en interne et à la connaissance du Groupe, il n'y a pas de risque significatif non assuré.

### a) Multirisques magasins et entrepôts

L'étendue des garanties accordées permet notamment de couvrir :

- Les dommages aux biens,
- La perte d'exploitation,
- Tous risques informatiques,
- Volet tous risques sauf pour prendre en compte les risques qui ne seraient pas dénommés,
- Recours des voisins et des tiers.

Le montant du sinistre maximum est de 49.9 M€ pour les entrepôts et de 5.9 M€ par et pour les magasins (il existe des sous-limites pour certains risques spécifiques). Une franchise de 100 K€ est applicable pour les dommages aux biens des entrepôts.

### b) Marchandise transportée

L'étendue des garanties accordées permet de couvrir les risques de perte ou de destruction de la marchandise durant son transport par mer, air ou terre et notamment l'approvisionnement par bateau en provenance d'Asie. Le montant couvert est de 60 K€ par container, 300 K€ par navire, 150 K€ par camion ou avion.

### c) Responsabilité civile

La responsabilité civile du Groupe Vet'Affaires vis à vis des tiers est couverte pour tous dommages corporels, matériels et immatériels à hauteur de 4.6 M€ par sinistre (il existe des sous-limites pour certains risques spécifiques).

### d) Flotte automobile

La flotte de véhicules de Société ainsi que les véhicules de manutention (chariots élévateurs) font l'objet d'une garantie tous risques.

### e) Hommes clés

Un contrat hommes clés couvre le risque de décès par accident du Président du Directoire. La Société serait alors bénéficiaire d'un capital de 2 M€.

### f) Responsabilité des mandataires sociaux.

La responsabilité civile des mandataires, dirigeants et préposés du Groupe Vet'Affaires est garantie à hauteur de 3 M€, y compris les dommages et intérêts dans le cadre d'une réclamation boursière.

## NOTE 6 - Le capital de la Société

### 6.1 - Données boursières au 31/12/2011

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur l'Eurolist de NYSE Euronext Paris SA (compartiment C) sous le code ISIN FR0000077158.

Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'actions	1 691 384	1 691 384	1 596 813	1 596 813	1 596 813
Capitalisation boursière au 31/12	38 M€	13 M€	21.9 M€	47.9 M€	19.2M€
Échange moyen mensuel (titres)	95 095	39 302	34 548	38 714	47 659
Échange moyen mensuel (capitaux)	2.6 M€	0.6 M€	0.5 M€	1.2 M€	1.3 M€
Cours le plus haut	36 €	28 €	21.29 €	28.55 €	44.97 €
Cours le plus bas	19 €	7 €	6.90 €	13.81 €	10.80 €
Bénéfice par action (1)	1.25 €	1.95 €	1.13 €	3.13 €	0.96 €
Capitaux propres par action (1)	32.93 €	35.71 €	32.06 €	34.66 €	33.12 €
Dividendes par action	0.50 €	3.80 €	0.50 €	1€+2€ exceptionnel	0 <sup>(2)</sup>

(1) Nombre d'actions retraité des titres auto détenus (88 939 au 31/12/2007 ; 148 205 au 31/12/2008 ; 11 255 au 31/12/2009 ; 6 153 au 31/12/2010 ; 12 439 au 31/12/2011).

(2) Projet soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2012.



## 6.2 - L'actionariat de la Société

A la connaissance de la Société la répartition du capital est la suivante :

Détenteurs	31/03/2012				31/12/2011			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote nets	% des droits de vote nets	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote nets	% des droits de vote nets
Rémy LESGUER	125 210	7.84%	246 220	11.33%	125 210	7.84%	246 220	11.34%
Mélanie FLEURY-LESGUER	500	0.03%	500	0.03%	500	0.03%	500	0.03%
Marine LESGUER	543	0.03%	543	0.02%	543	0.03%	543	0.02%
Willy LESGUER	2 850	0.18%	2 850	0.13%	2 850	0.18%	2 850	0.13%
Société KANI	125 000	7.83%	250 000	11.50%	125 000	7.83%	250 000	11.51%
<b>Sous-total</b>	<b>254 103</b>	<b>15.91%</b>	<b>500 113</b>	<b>23.01%</b>	<b>254 103</b>	<b>15.91%</b>	<b>500 113</b>	<b>23.02%</b>
Xavier GALLOIS	2 660	0.17%	3 676	0.17%	2 660	0.17%	3 676	0.17%
Société LEOVA	170 000	10.65%	340 000	15.64%	170 000	10.65%	340 000	15.65%
<b>Sous-total</b>	<b>172 660</b>	<b>10.81%</b>	<b>343 676</b>	<b>15.81%</b>	<b>172 660</b>	<b>10.81%</b>	<b>343 676</b>	<b>15.82%</b>
André PICARD	7 348	0.46%	8 432	0.39%	7 348	0.46%	8 432	0.39%
Société HFP	170 800	10.70%	297 400	13.68%	170 800	10.70%	297 400	13.69%
<b>Sous-total</b>	<b>178 148</b>	<b>11.16%</b>	<b>305 832</b>	<b>14.07%</b>	<b>178 148</b>	<b>11.16%</b>	<b>305 832</b>	<b>14.08%</b>
Philippe DUPONT	34 382	2.15%	34 402	1.58%	34 382	2.15%	34 402	1.58%
<b>Total Concert</b>								
<b>Rémy LESGUER</b>	<b>639 293</b>	<b>40.04%</b>	<b>1 184 023</b>	<b>54.48%</b>	<b>639 293</b>	<b>40.04%</b>	<b>1 184 023</b>	<b>54.51%</b>
Managers VET'AFFAIRES	86 800	5.44%	79 841	3.67%	86 800	5.44%	79 841	3.68%
MIDLIN	79 890	5.00%	79 890	3.68%	79 890	5.00%	79 890	3.68%
AMIRAL								
GESTION	239 370	14.99%	239 370	11.01%	239 370	14.99%	239 370	11.02%
SOCIETE								
GALMAN CA	42 300	2.65%	84 600	3.89%	42 300	2.65%	84 600	3.89%
FLOTTANT	497 929	31.18%	505 670	23.27%	496 721	31.11%	504 462	23.32%
<b>AUTO-DETENTION</b>	<b>11 231</b>	<b>0.70%</b>	<b>-</b>	<b>0.00%</b>	<b>12 439</b>	<b>0.78%</b>	<b>-</b>	<b>0.00%</b>
<b>TOTAL SOCIETE</b>	<b>1 596 813</b>	<b>100.00%</b>	<b>2 173 394</b>	<b>100.00%</b>	<b>1 596 813</b>	<b>100.00%</b>	<b>2 172 186</b>	<b>100.00%</b>

Le nombre des droits de vote diffère du nombre des actions en raison des droits de vote double. Les droits de vote nets diffèrent des droits de vote bruts par les actions auto détenues et les franchissements de seuils non déclarés.

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31/12/2011 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30% et de 33.33%, de 50%, de 66.66% ; de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	REMY LESGUER KANI SAS (REMY LESGUER) MANAGERS VET AFFAIRES	
Détenant plus de 10%	LEOVA SAS (XAVIER GALLOIS) HFP SAS (ANDRE PICARD) AMIRAL GESTION	REMY LESGUER KANI SAS (REMY LESGUER) HFP SAS (ANDRE PICARD) AMIRAL GESTION
Détenant plus de 15%	Néant	LEOVA SAS (XAVIER GALLOIS)
Détenant plus de 20%	Néant	Néant
Détenant plus de 25%	Néant	Néant
Détenant plus de 30%	Néant	Néant
Détenant plus du tiers	Néant	Néant
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 90%	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

## Franchissements de seuils :

### 12 août 2011

La Société Amiral Gestion (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 août 2011, le seuil de 15% du capital de la Société VET'AFFAIRES et détenir pour le compte desdits fonds 238 808 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 14.96% du capital et 11.94% des droits de vote de cette Société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VET'AFFAIRES sur le marché.

### 21 septembre 2011

La Société Amiral Gestion (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 septembre 2011, le seuil de 15% du capital de la Société VET'AFFAIRES et détenir, pour le compte desdits fonds, 247 231 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 15.48% du capital et 11.28% des droits de vote de cette Société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VET'AFFAIRES sur le marché.

« L'acquisition des titres de la Société VET'AFFAIRES par Amiral Gestion s'inscrit dans le cadre normal de son activité de Société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la Société VET'AFFAIRES, ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La Société Amiral Gestion n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la Société VET'AFFAIRES, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ».

### 15 novembre 2011

La Société Amiral Gestion (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 novembre 2011, le seuil de 15% du capital de la Société VET'AFFAIRES et détenir, pour le compte desdits fonds, 239 370 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 14.99% du capital et 11,01% des droits de vote de cette Société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VET'AFFAIRES sur le marché.

## 6.3 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'Article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

### La structure du capital de la Société

Mesdames Mélanie Lesguer, Marine Lesguer, Messieurs Rémy Lesguer, Willy Lesguer, Xavier Gallois, André Picard, Philippe Dupont et les Sociétés Kani (contrôlée par Rémy Lesguer), Léova (contrôlée par Xavier Gallois) et HFP (contrôlée par André Picard), détiennent de concert 40% du capital et 54.49% des droits de vote de la Société (sur la base des droits de vote bruts au 31/12/2011 soit 1 183 523 droits de vote).

Ce concert détient une majorité relative en capital et droit de vote et assure le contrôle direct et effectif du Groupe Vet'Affaires. Afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, une gouvernance d'entreprise duale composée d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance a été constituée. Au sein du Conseil de Surveillance, une place majoritaire a été faite à des membres indépendants.

Le reste du capital est détenu par le public.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, mais ne peuvent être révoqués que par l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux Articles 18 à 21 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe aucun accord susceptible d'être remis en cause en cas de changement de contrôle, hormis les clauses usuelles convenues avec les établissements de crédit en matière de crédit à moyen et long terme.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## 6.4 - Les actions d'autocontrôle

Néant.

## 6.5 - Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant.

## 6.6 - Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Notre Société n'a émis aucune obligation convertible ni obligation à bon de souscription d'actions.

Il n'existe plus de plan d'attribution gratuite d'actions.

## 6.7 - Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

VET'AFFAIRES réalise des opérations d'achat et de vente de titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2012.

### Les objectifs sont les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action VET'AFFAIRES. par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire des actionnaires

Les achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations peuvent notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Un contrat de liquidité a été signé avec la Société Portzamparc le 12 juin 2003 puis renouvelé le 1er avril 2005. Il se renouvelle chaque année par tacite reconduction.

Ce contrat de liquidité a été mis en conformité, le 31 août 2005 en vertu des dispositions :

- du règlement (CE) 2273/2003 de la Commission européenne,
- des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce,
- du règlement général de l'AMF,
- de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

La SA VET'AFFAIRES détient 100% des opérations portées sur le compte de liquidité.

Les opérations réalisées entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice ont été les suivantes :

#### Titres détenus au 31/12/2010 : 6 153

Acquisition de 36 618 actions, exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité, au cours moyen de 26.41 euros, pour un montant total de 966 921 euros.

Vente de 30 332 actions, exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité, au cours moyen de 27.29 euros, pour un montant total de 827 801 euros.

#### Titres détenus au 31/12/2011 : 12 439

A la clôture de l'exercice, le nombre de titres détenus était le suivant :

11 748 titres par l'intermédiaire du contrat de liquidité,

691 titres affectés à l'objectif n° 2 du programme de rachat à savoir conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement d'opérations éventuelles de croissance externe.

Les 12 439 titres comptabilisés dans la Société VET'AFFAIRES le sont pour une valeur brute de 177 996 €. La valorisation au 31/12/2011 est de 149 268 €. Ce nombre d'actions représente 0.78% du capital.

Les moyens en espèces et titres (OPCVM monétaire) mis à disposition du contrat de liquidité sont de 46 355 euros au 31/12/2011 (hors titres Vet'Affaires auto-détenus).

Le Directoire soumet à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Juin 2012 le renouvellement du programme de rachat d'actions à l'identique. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 14 371 317 € (sur la base d'un prix maximum d'achat fixé à 90 euros par action).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

### Bilan du programme de rachat d'actions au 29/02/2012

#### Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> mars 2011 jusqu'au 29 février 2012

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : .....	0.73%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : .....	94 571
Nombre de titres détenus en portefeuille au 29 février 2012 : .....	11 613
Valeur comptable du portefeuille au 29 février 2012 : .....	161 226 euros
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base d'un cours de 14.55 euros (cours de clôture du 29 février 2012).....	168 969 euros

	Flux bruts cumulés du 01/03/2011 au 29/02/2012		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	41 238	35 670	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à termes
· Dont contrat de liquidité	41 238	35 670				
· Dont autres objectifs	0	0				
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de transaction	24.23	24.35	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen *	-	-	-	-	-	-
<b>Montants</b>	<b>999 023.60</b>	<b>868 613.57</b>	-	-	-	-

\* Vet'Affaires n'a pas acheté ou vendu d'option et n'a pas réalisé d'opération à terme. Il n'y a donc pas de prix d'exercice moyen.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

	Actionariat salarie*	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	-	-	-	-

\*attribution d'actions gratuites existantes

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment par mise à disposition au siège de la SA Vet'Affaires et mise en ligne sur le site de Vet'Affaires ([www.vetaffaires.fr](http://www.vetaffaires.fr)) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## NOTE 7 - Les mandataires

Les informations détaillées sur l'expertise et l'expérience des mandataires sociaux sont disponibles aux pages 37 et 38 du présent document.

### 7.1 - Le Conseil de Surveillance

#### Il est composé des 6 membres suivants au 31/12/2011 :

Monsieur Yves PEIS .....	Président
Monsieur Vincent LIGER-BELAIR .....	Vice-Président
Monsieur Francis LE VAN .....	Membre du Conseil
Monsieur François Xavier LESOT.....	Membre du Conseil
Monsieur Jean-Yves DREAN.....	Membre du Conseil
Monsieur Michel MOULIN.....	Membre du Conseil

Parmi les membres du Conseil, quatre d'entre eux (Messieurs PEIS, LE VAN, LESOT et DREAN) sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par MIDDLE NEXT.

Monsieur Michel MOULIN, a été élu par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2010.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivent à échéance à l'Assemblée Générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> Juin 2012 (hors mandat de Michel Moulin).

### 7.2 - Le Directoire

#### Il est composé de 7 membres :

Monsieur Rémy LESGUER .....	Président
Monsieur André PICARD.....	Directeur Général et membre du Directoire
Monsieur Xavier GALLOIS.....	Directeur Général et membre du Directoire
Monsieur Yannick PELISSIER.....	Membre du Directoire
Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL .....	Membre du Directoire
Monsieur Nicolas OGER .....	Membre du Directoire
Monsieur Jean-Philippe BLASCO.....	Membre du Directoire

Les mandats des membres du Directoire arrivent à échéance à l'Assemblée Générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2012.

## 7.3 - La politique en matière de gouvernement d'entreprise

A la connaissance de la Société, les mandats et fonctions des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 et durant les cinq dernières années ont été les suivants :

Nom & Prénom	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la Société en 2011	Fonctions principales exercées dans les Sociétés du Groupe Vet'aires en 2011	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes Sociétés en 2011	Mandats / Fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2011
Rémy LESGUER 54 ans	2006	2012	Président du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS KANI) Co-gérant (SCI PR) (SCI LPR) (SCI ROUEN BARENTIN) (SCI LE MANS OCEANE)	Co-gérant (SCI SAINTES) (SCI DIX JONCS) (SCI MONTAMILLY) (SCI CHOLSIX) (SCI DIEP) (SCI LION) (SCI MONLIER) (SCI BRIEUC) (SCI MOBILIER NANTAIS)
Pierre-Yves CLAUDEL 43 ans	2006	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Gérant (SARL VET MANAGER)	
Nicolas OGER-GROSS 38 ans	2006	2012	Membre du Directoire	Directeur (ROYAL OVERSEAS LINK)	Président (SAS ABRAELI)	
André PICARD 41 ans	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général Délégué Associé	Président (YVET) Co-gérant (SARL CENTRAL'VET) Co-gérant (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS H.F.P) Co-gérant (SCI FOSSEON)	
Xavier GALLOIS 48 ans	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général Délégué Associé	Co-gérant (SARL PMDIS)  (SCI BRIEU) (SCI BRUAY I ET II) (SCI SENS) (SCI ANNEMASSE) (SCI CHAUMONT) (SCI ARLES) (SCI CHALONS) (SCI LESCOAR) (SCI TRELISSAC) (SCI CHAMBRY) (SCI EPINAL) (SCI CALAIS)	Président (SAS LEOVA) Co-gérant (SCI DIEP) (SCI BRYVE) (SCI HERB) (SCI CHOLSIX) (SCI DIX JONCS) (SCI LE MANS OCEANE) (SCI LION) (SCI MONLIER) (SCI MONTAMILLY) (SCI ROUEN BARENTIN) (SCI SAINTES) (SCI TOURS) (SCI OUFFAY)	
Jean-Philippe BLASCO 41 ans	2006	2012	Membre du Directoire	Directeur du Réseau France (PMDIS)		

Nom & Prénom	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la Société en 2011	Fonctions principales exercées dans les Sociétés du Groupe Vet'affaires en 2011	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes Sociétés en 2011	Mandats / Fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2011
Yannick PELISSIER 39 ans	2008	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.) Directeur Général (SAS YVET – site internet)		
Yves PEIS 58 ans	2006	2012	Président du Conseil de Surveillance		Président (SAS ROLLUP CAPITAL) Président (SH ENTREPRISE) Vice-Président (SA APADIS) Administrateur (SA APACHE) Gérant (SCI PMIS 1) (SCI PMIS 2) (SC LOLIES) (SC VYPIES) (SCI EPIS) (SCI ANDY) (SCI SEPIA) (SCI HAPIES) Co-Gérant (SC PYPS) (SCI PMIS) (SAS APADIS) (SC LOLHA)	Administrateur (SA Priceminister) Administrateur (SA BABEL STORE-price minister) Administrateur (SA APAVAD)
Vincent LIGER-BELAIR 68 ans	2006	2012	Vice Président du Conseil de Surveillance		Gérant (Groupement Foncier Agricole Domaine XLB) Gérant (SCI XLB – Société civile immobilière) Actionnaire minoritaire (PHI Econéo)	
Francis LE VAN 61 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Gérant (FLV Consult)	
François Xavier LESOT 45 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Membre du Conseil de Surveillance (LEGRIS INDUSTRIES SA) Directeur Général (GWELAN SAS) Président (MAISON HEBEL SAS) Administrateur (APSIG SA) Gérant (FIXAL 2 SARL) (FIXAL 3 SARL) (NOOSA SARL) (SCI JOMIFIZ) (GF Etang Pené) (GF La Villedieu) Membre du Comité stratégique (VOLUTIQUE SAS) (FREGATE SAS)	Président (Couédic Investissement SAS) Président (CAP VISO SAS)

Nom & Prénom	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la Société en 2011	Fonctions principales exercées dans les Sociétés du Groupe Vet'affaires en 2011	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes Sociétés en 2011	Mandats / Fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2011
Jean-Yves DREAN 60 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance			Administrateur (Défimode) Président Directoire (Prosol Gestion) Directeur Exécutif (BRICORAMA SA)
Michel MOULIN 51 ans	2010	2016	Membre du Conseil de Surveillance		Membre du comité de Surveillance (DIGITAL VIRGO) Président du Conseil d'Administration (MAX AFFAIRE) Président (JDS Participations) (10 Médias) Gérant (MM Médias) (Moulin Participations)	

A la connaissance de la Société aucun mandataire ci-dessus désigné n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).
- n'a été empêchée par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.
- Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

#### 7.4 - Contrats de service liant les mandataires à l'émetteur ou à l'une de ses filiales

Les conventions réglementées font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes, inséré dans le présent document.

Les conventions qui concernent des Sociétés hors du périmètre de consolidation sont les suivantes :

La Société Phi Econéo, anciennement représentée par Monsieur Vincent Liger-Belair, donne des prestations de Conseil en communication financière (26 599 € HT en 2010 et 30 810 € HT en 2011). Cette convention est rémunérée à des conditions normales.

La Société Moulin Participation, représentée par Michel Moulin, donne des prestations d'achats d'espaces en publicité et de Conseils (facture 40 000€ HT en 2011).

La Société Le 10 Sport, représentée par Michel Moulin a publié une publicité pour Vet' Affaires (5 000 € HT en 2011)

Messieurs Rémy LESGUER, André PICARD, Xavier GALLOIS et leurs Sociétés respectives la SAS KANI, la SAS HFP, la SAS LEOVA, détiennent à travers des SCI les murs de certains magasins qui sont donnés en location au Groupe Vet'Affaires. Les conditions financières de ces locations sont exposées dans la note 1.6 du chapitre E : Informations Complémentaires en page 26 du présent document.

#### 7.5 - Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Un règlement intérieur a été signé par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance en date du 9 septembre 2008.

#### 7.6 - Nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Les mandats de 5 des 6 membres du Conseil de Surveillance arrivent à expiration lors de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2012 de renouveler les mandats suivants pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur Yves PEIS
- Monsieur Vincent LIGER-BELAIR
- Monsieur François-Xavier LESOT

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2012 de nommer Madame Viviane NEITER, membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Francis LE VAN, membre du Conseil de Surveillance, dont le mandat n'est pas renouvelé, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Madame Vivianne NEITER, 41 bis avenue Foch, 54270 Essey Les Nancy

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2012 de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Yves DREAN dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance. Il n'est pas pourvu à son remplacement.

#### 7.7 - Fixation du montant global des jetons de présence à verser

Le montant global des jetons de présence proposé à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Juin 2012 est de 115 000 €.

## 7.8 - Les rémunérations des mandataires sociaux en 2010 et 2011

Le Conseil de Surveillance adhère au code de gouvernance de Middenext sur la rémunération des mandataires depuis le 30/03/2010 après avoir adhéré à celui de l'AFEP/MEDEF. Les recommandations de Middenext sont respectées dans le Groupe Vet'Affaires.

Les tableaux suivants sont issus de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux. Ils reprennent notamment ceux issus du Code de gouvernement d'entreprise des Sociétés cotées Middenext de décembre 2009.

### Rémunérations brutes avant impôts versées aux mandataires sociaux :

Membres du Directoire	2011			2010		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence
Remy LESGUER	120 000	21 000		120 000		
Xavier GALLOIS	96 408	17 000		96 408		
André PICARD	96 408	17 000		96 408		
Jean-Philippe BLASCO	96 441	17 000		96 117		
Nicolas OGER-GROSS <sup>(1)</sup>	96 465	22 168 <sup>(1)</sup>		96 372	4624 <sup>(1)</sup>	
Pierre-Yves CLAUDEL	96 104	17 000		96 000		
Yannick PELISSIER	90 355	17 000		90 251		

(1) Une rémunération complémentaire par jour complet passé à l'étranger a été attribuée à M. Nicolas OGER-GROSS. Elle s'élève à 4624 € en 2010 et 5168 € en 2011.

Il n'y a pas d'autres éléments de rémunération notamment rémunération exceptionnelle, ou avantage en nature.

Une provision de 8 575€ a été constatée au titre des indemnités de départ à la retraite des membres du Directoire.

### Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants :

Membres du Conseil de Surveillance	2011			2010		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence
Yves PEIS			30 000			30 000
Vincent LIGER-BELAIR			25 000			25 000
Francis LE VAN			20 000			20 000
François Xavier LESOT			20 000			20 000
Jean-Yves DREAN			20 000			20 000
Michel MOULIN			5 000			10 000

Le Directoire a proposé à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2012 de verser au titre de l'exercice en cours des jetons de présence d'un montant de 115 000 €.

Il n'y a pas eu d'attribution durant l'exercice 2011, d'options de souscription ou d'achat d'actions, au profit des dirigeants mandataires sociaux de l'émetteur et de toutes les Sociétés du Groupe.

Il n'y a pas eu de levées durant l'exercice 2011, d'options de souscription ou d'achat d'actions, par les dirigeants mandataires sociaux de l'émetteur et de toutes les Sociétés du Groupe.

Il n'y a pas eu d'actions de performance attribuées ou devenues disponibles au profit des mandataires sociaux de l'émetteur et de toutes les Sociétés du Groupe.



Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Rémy LESGUER</b> Président du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012		X		X		X		X
<b>André PICARD</b> Directeur Général Délégué Membre du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012		X		X		X		X
<b>Xavier GALLOIS</b> Directeur Général Délégué Membre du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012		X		X		X		X
<b>Jean-Philippe BLASCO</b> Membre du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012	X			X		X		X
<b>Nicolas OGER</b> Membre du Directoire Date de début de mandat 03/10/2006 Date de fin de mandat 2012	X			X		X		X
<b>Pierre-Yves CLAUDEL</b> Membre du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012	X			X		X		X
<b>Yannick PELISSIER</b> Membre du Directoire Date de début de mandat 12/12/2007 Date de fin de mandat 2012	X			X		X		X

- Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages :

Le Conseil de Surveillance réuni le 11 octobre 2010, a attribué aux membres du comité de direction (Directoire + Madame Sophie-Amélie MOLINERO + Monsieur Thomas FLEURY) une prime sur objectif fonction de l'EBE 2010. Cette prime est d'un montant de 0 € à 20 000 € brut selon l'objectif atteint et la personne concernée. Cette prime a été versée en mars 2011.

- Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou de Sociétés contrôlées ou contrôlantes :

**Néant**

- Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

**Néant**

- Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Les mandataires sociaux ont bénéficié par le passé d'attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de ces attributions, le Conseil de Surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat au moins 10 % des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de deux ans.

## NOTE 8 - Les salariés

### 8.1 - État des plans d'attributions gratuites d'actions

Il n'existe plus aucun plan d'attribution gratuite.

### 8.2 - Les mandataires bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2011 aux mandataires sociaux : Néant

### 8.3 - Les salariés bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2011 aux salariés de la Société : Néant

### 8.4 - La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L.225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la Société ne détient aucune participation au capital de la Société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la Société.

### 8.5 - L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

A ce jour, aucune politique d'autorisation de stocks options n'a été mise en place par le Directoire.

## NOTE 9 - Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver successivement chacune des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

Certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil. Il conviendra donc de les approuver dans les termes de l'article L. 225-42 du code de Commerce.

## NOTE 10 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité

### 10.1 - Conséquences sociales de l'activité

L'effectif moyen du Groupe en 2011 est de 94 personnes dont :

Salariés.....	81
Personnel intérimaire.....	11
Surveillance.....	02
Total.....	94

La Société Central'Vet possède un bureau de représentation situé à Shanghai en Chine. L'effectif est de 11 salariés chinois.

La durée du temps de travail appliqué dans les Sociétés du Groupe est de 35 heures hebdomadaire.

#### Les conventions collectives appliquées sont :

##### SA VET'AFFAIRES

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

##### SARL Central'Vet

« CCN Commerce de gros en bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes »

##### SARL PMDIS

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

##### SARL YVET

« CCN des entreprises de vente à distance »

##### SARL FORMAVET

« CCN organisme de formation »

Il n'existe pas d'accord de réduction du temps de travail ou d'autres accords collectifs.

Le Groupe met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité du personnel (matériel de protection individuel, sécurité électrique, ergonomie des locaux, ...), à son confort (climatisation, ...) et à sa formation (sécurité incendie, utilisation du matériel de sécurité, formation cariste, formation informatique, ...).

Les Sociétés du Groupe ont recours à différents types de contrats :

\* Contrat à durée indéterminée

\* Contrat à durée déterminée

Les magasins du Groupe VET'AFFAIRES sont implantés sur l'ensemble du territoire national français et contribuent au développement de l'activité économique et à la création d'emplois dans les régions concernées.

Le Groupe VET'AFFAIRES est particulièrement sensible au respect par ses sous-traitants des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). VET'AFFAIRES s'engage notamment dans la lutte contre le travail des enfants et met en œuvre une politique visant à obtenir de ses sous-traitants, des engagements écrits de respect des règles de l'OIT.

### 10.2 - Conséquences environnementales de l'activité

De par la nature même de son activité commerciale, le Groupe VET'AFFAIRES a un impact très faible sur l'environnement que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou dans les sols ainsi qu'en matière de nuisances sonores ou olfactives.

A la date d'arrêt du présent rapport, le Groupe n'avait connaissance d'aucun risque environnemental.

Le Groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie pour couvrir quelques risques en matière environnementale. De la même façon, le Groupe n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice.

#### Recyclage :

Vet'Affaires veille à recycler au maximum ses déchets (tubes fluorescents, palettes, cartouches d'imprimante, gaz de climatisation, sacs emballages...).

#### Substances chimiques entrant dans la composition des vêtements :

La réglementation limite voire interdit l'usage et l'importation de certaines substances chimiques.

Le Groupe respecte le décret du 9 septembre 2003 relatif à la limitation d'emploi des colorants azoïques.

Le Groupe a mis en place des procédures qui visent à respecter le programme européen REACH (Regulation Evaluation Autorisation and Restriction of Chemical) qui a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, en améliorant la connaissance sur les dangers des substances chimiques et des risques liés à leurs usages (cf ; information sur le programme REACH dans le chapitre consacré aux facteurs de risques Note 5.1).

## Rapport en matière Extraordinaire

### NOTE 11 – Rapport en matière Extraordinaire – Autorisation à donner au Directoire

Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce (12ème résolution).

Nous soumettons au vote de l'Assemblée Générale la présente résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- Donne au Directoire l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à

due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 31 mai 2014, la durée de validité de la présente autorisation,
- Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

#### Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leurs rapports sur les comptes annuels et consolidés.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

**LE DIRECTOIRE**

### ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

(Articles L.621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

NEANT.

### ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en K€	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS						
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS						
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE						
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature						
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres						
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription						
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre						
Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un PRA	04/06/2010	03/06/2012	10% du capital			
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions						

### NOTE 12 - Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 1<sup>er</sup> juin 2012

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière sur le rapport du Directoire. Il rappelle que l'année 2010 a effectivement été une année excellente en termes d'évolution du chiffre d'affaires, de croissance du parc de magasins et d'amélioration de tous les indicateurs économiques de l'entreprise. Que l'année 2011 a été marquée par un retour de la crise qui a fortement impacté la consommation dans le domaine de l'équipement de la personne.

Dans ces périodes tumultueuses, il est alors prudent de ralentir sa croissance et de travailler sur tous les fondamentaux de l'entreprise en sachant gérer au plus près de ses besoins.

Les évolutions du modèle données à l'entreprise doivent lui permettre de traverser ces périodes plus difficiles et lui donner la capacité de reprendre plus vite que les autres son développement.

## NOTE 13- Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011

Le compte de résultat, le bilan et l'annexe ont été communiqués au Conseil de Surveillance, conformément à la loi.

Le contrôle de la régularité des comptes sociaux est effectué par les Commissaires aux Comptes.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ces comptes.

## E - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### NOTE 1 - Renseignements de caractère général concernant l'activité de la Société

#### 1.1 – Histoire

Au début des années 1970, deux très jeunes frères, Patrice et Rémy Lesguer, dont le père est décédé prématurément, rejoignent l'aînée de la famille qui possédait trois magasins de vêtements à prix « discount » en centre ville de Nantes sous l'enseigne « Au vrac ».

En 1976, à leur majorité, fort de leur première expérience dans la distribution, les deux frères achètent chacun un camion pour faire les marchés sur le concept de solderie de vêtements.

Proche des grandes usines textiles de l'ouest de la France, situées principalement en Vendée et dans les Deux Sèvres, ils achètent des lots et de fin de série à des prix cassés.

Le succès est au rendez vous et ils sont rejoints en 1982 par deux neveux. Les quatre dirigeants associés se retrouvent rapidement à la tête d'une flotte de camions qui parcourent la France de marché en marché. Chaque camion est dirigé par des gérants, associés des quatre fondateurs. C'est le début du modèle « gérant associé de SNC » qui se développera par la suite dans les magasins.

Le premier magasin sédentaire est ouvert en 1987 à Rezé à proximité de Nantes. En périphérie de ville, d'une surface de vente de 1 000 m<sup>2</sup> et sur un grand axe routier, ce magasin connaît rapidement un vif succès.

En quelques années le modèle est rodé et, en 1992, les quatre associés décident d'accélérer le développement de la Société avec la création de plusieurs points de vente. Simultanément les sources d'approvisionnement s'élargissent vers l'Europe du sud. Les camions sont abandonnés.

En 1994 le réseau est constitué de 4 magasins et le Groupe crée sa propre centrale d'achats au nom de Central'Vet avec 3000 m<sup>2</sup> d'entrepôt et 500 m<sup>2</sup> de bureaux.

Cette création a pour objectif la maîtrise de la politique d'achat, condition essentielle de la rentabilité du Groupe. Elle permet également l'ouverture des achats vers un nouveau continent : l'Asie.

Le Groupe compte 20 magasins en 1999.

La Société Pmdis est créée pour gérer la communication et la publicité de l'ensemble des points de vente. Une restructuration juridique est entamée et voit naître la SA Vet'Affaires. Les magasins prennent tous la forme de Sociétés en Nom Collectif (SNC) permettant aux associés gérants d'avoir un statut de travailleurs non salariés (TNS).

En 2000, le Groupe Vet'Affaires est introduit en bourse sur le « Marché Libre » lui permettant d'assurer sa notoriété et son développement.

En 2003, le Groupe Vet'Affaires est transféré sur le « Second Marché », aujourd'hui dénommé « Eurolist » d'Euronext. La croissance est soutenue, la rentabilité forte, le Groupe Vet'Affaires compte 49 magasins.

Le Groupe entame en 2005 une période de consolidation. Des restructurations profondes sont engagées portant sur le business model, l'offre produit, le merchandising, le logo de l'enseigne, l'optimisation du parc de magasins, la gouvernance d'entreprise et la composition de l'équipe dirigeante.

L'année 2010 marque un véritable tournant avec un changement de concept dans les magasins, une publicité plus qualitative et des magasins 100%

indépendants, locataires-gérants de leurs fonds.

En 2011, le Groupe formalise son savoir faire, devient franchiseur et accélère fortement son développement avec l'ouverture de 27 magasins.

#### 1.2 - Principales activités

Le Groupe Vet'Affaires est un distributeur hard discount de vêtements qui possède un réseau de 141 magasins en France au 31 Décembre 2011. Vet'Affaires maîtrise la totalité du processus depuis la conception du produit jusqu'à la vente aux particuliers en passant par le sourcing en Asie et en Europe.

##### Les Achats

Point fort historique de l'enseigne, le service achats maîtrise la totalité du processus produits, de la conception à la livraison.

Environ 70% de l'offre est conçue par une équipe de stylistes dédiés qui s'appuie sur les tendances du moment et réalise deux collections annuelles. Formes, couleurs et matières sont renouvelées à chaque saison pour répondre aux attentes des clients.

La fabrication est ensuite assurée au niveau international par des fournisseurs sélectionnés par les acheteurs pour leur savoir-faire.

Un bureau implanté en Chine se charge ensuite de vérifier la qualité, les délais ainsi que les conditions éthiques de la fabrication.

En parallèle des produits tendance, l'enseigne confirme son savoir-faire et son imbattable rapport "qualité" prix sur les produits cachés (chaussettes et sous-vêtements), les produits de nuit (pyjamas) ainsi que les incontournables basics.

L'expérience et le savoir-faire produits de l'enseigne lui assurent une offre et un rapport qualité prix imbattables.

Renouvellement de l'offre, élargissement des gammes, mise en place de nouveaux rayons, l'offre Vet'Affaires est en constante évolution afin de toujours mieux répondre aux attentes des clients. Des nouveaux rayons ont vu le jour ou ont été approfondis tels que les chaussures, les vêtements grande taille, le linge de maison, les vêtements pour les nouveaux nés ainsi que les accessoires et cosmétiques.

Environ 50 % des achats sont effectués en Europe. Les produits issus de ce circuit d'approvisionnement permettent aux magasins de diversifier leur offre par des vêtements modes et actuels tout en disposant d'une variable d'ajustement des stocks permettant à la fois des économies de stockage et une plus grande réactivité des magasins.

##### La Supply Chain

Stratégique pour le chiffre d'affaires, la supply chain travaille en amont des achats en établissant des prévisionnels de vente pour chaque famille de produits.

Elle intervient également en aval et est responsable de l'approvisionnement des produits en magasin afin d'envoyer le bon produit, au bon moment et en bonne quantité.

Elle s'appuie sur plusieurs entrepôts, reçoit puis expédie la totalité des produits plusieurs fois par semaine.

##### Un réseau de 141 magasins ouverts 7/7

Dans une optique de satisfaction du client, tous les magasins proposent une amplitude horaire très importante et une ouverture tous les jours même les dimanches et jours fériés. Cette particularité, rendue possible légalement par des exploitants indépendants ayant un statut de travailleur non salarié (TNS), apporte aux clients un confort d'achat lui permettant de faire ses achats à l'heure du déjeuner ou le dimanche, souvent même en famille.

En 2010, le Groupe Vet'Affaires est passé d'un modèle avec des magasins semi intégrés (76% Groupe – 24% exploitants) à un modèle de location gérance où les points de ventes sont exploités par des Sarl 100% indépendantes avant de devenir franchisés au cours de l'année 2011.

Fin 2011, chaque magasin est désormais lié au Groupe par trois contrats :

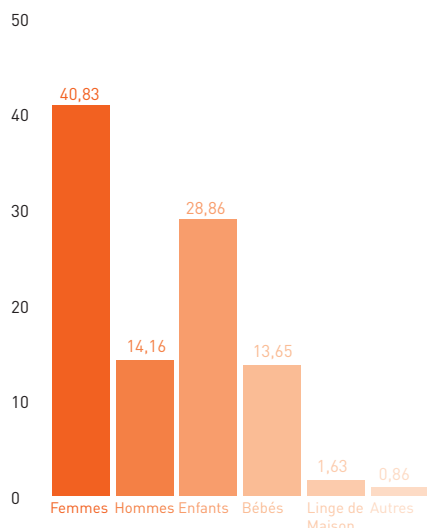
- un contrat de dépôt vente,
- un contrat de franchise,
- un contrat de location gérance.

Les magasins sont situés en périphérie des villes de plus de 40 000 habitants. Ils vendent des vêtements destinés à toute la famille. Le client type est une femme, mère de famille, au revenu modeste. Elle achète 5 vêtements à chaque passage en caisse à un prix unitaire de 4 € ttc, soit un panier moyen de 20 € ttc.

#### Un site Internet marchand

Après une refonte complète du site et des changements technologiques début 2011, le site a connu une forte croissance et a réalisé durant le seul second semestre 2011 un chiffre d'affaires équivalent à un gros magasin.

#### Répartition du chiffre d'affaires par type de produit (Répartition du CA Brut TTC 2011/Rayon en %)



### 1.3 - Principaux marchés

Les sources utilisées par Vet'Affaires sont les études publiées par l'Institut Français de la Mode (IFM) dans ses éditions 2009, 2010 et 2011.

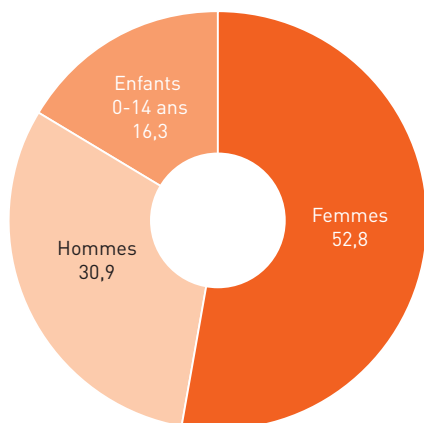
#### a) Le marché de l'habillement en France

Sur l'ensemble de l'année 2011, la consommation d'articles textile-habillement a accusé en France une baisse de 2.6% en valeur, à périmètre commercial comparable, par rapport à 2010. L'année 2010 avait elle-même connu une baisse de 0.6% par rapport à 2009. Tous les rayons sont touchés par des baisses à surface comparable et principalement les articles d'habillement pour femmes (-4%).

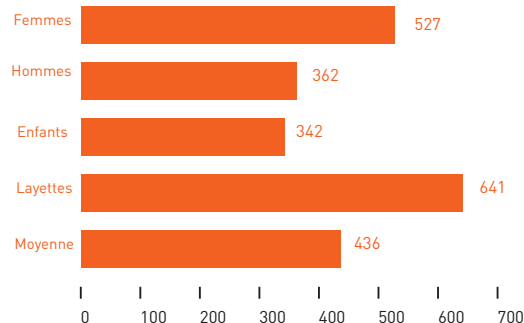
Ces baisses en pourcentage masquent un marché français quasi constant en valeur compte tenu des ouvertures de points de vente. Le marché français s'est élevé en 2011 à 26 800 M€ (Source Institut Français de la Mode – IFM).

La répartition des dépenses annuelles ne suit pas strictement le poids que représentent les femmes, hommes et enfants dans la population. Si elle est très proche pour les enfants (18% de la population pour 16% des dépenses), elle diverge pour les femmes qui sont les principales consommatrices (43% de la population pour 53% des dépenses).

#### Répartition des dépenses dans la population



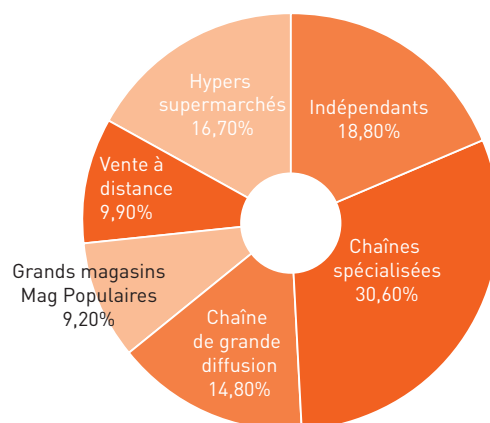
La dépense moyenne d'habillement par français est proche de 436 €/an sur l'année 2007 mais se segmente avec un pic à plus de 641€/an pour les enfants de moins de 2 ans en raison, notamment, des changements de taille plus rapide ainsi que des cadeaux de naissance.



Le marché du textile est quasi stable en France depuis plusieurs années, il reflète la tendance des prix sur le marché. Les quantités de produits continuent à augmenter de façon régulière.

#### b) Les acteurs du marché

#### La segmentation des dépenses 2011 par circuit de distribution a été la suivante :



Vet'Affaires relève de la catégorie : « Chaînes de grande diffusion »

Ne sont pas incluses les chaînes de sport et d'accessoires.

La répartition de la consommation a peu évolué depuis 2006. Les proportions restent quasiment stables par circuit.

Le chiffre d'affaire moyen au m<sup>2</sup> des magasins d'habillement est de 3 827 €.

Le marché est atomisé et aucun acteur français ne représente plus de 3%. Les 5 premiers français sont par ordre d'importance : Decathlon, Carrefour, Auchan, Les Galeries Lafayette et Leclerc.

Le circuit « Chaînes spécialisées », premier circuit de distribution en France, est composé de multiples enseignes dont les trois grosses, H&M, Zara et Etam, ne représentent que 1% de la consommation.

#### c) La concurrence

Vet'Affaires est positionné en tant que hard discount et reste en France une référence des prix bas pour l'habillement. Les enseignes concurrentes, dont le positionnement est le plus proche de Vet'Affaires, sont Tati, Babou. On retrouve ensuite, sur un positionnement prix plus élevé, les enseignes Kiabi, La Halle aux vêtements, Gémo, Defi Mode, ...

#### d) La clientèle

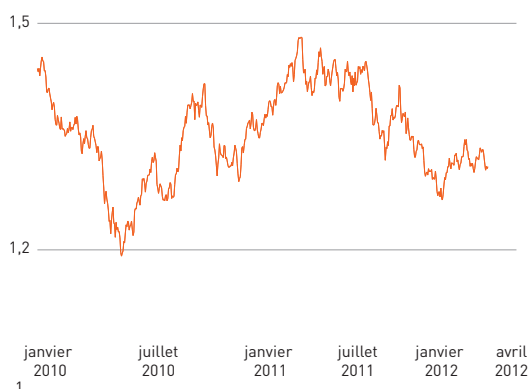
Le client d'articles textiles est principalement une femme qui achète pour ses enfants et pour elle-même.

## 1.4 - Information sur les tendances

Le Groupe Vet'Affaires importe des vêtements principalement en provenance d'Asie. Il est de ce fait sensible à la parité EUR/USD, aux évolutions des taxes douanières, à la variation du cours des matières premières et au contexte économique mondial. Les tendances de l'année 2011 ont été assez nettement segmentées. Le premier semestre s'est inscrit dans la continuité de la reprise économique mondiale amorcée dès 2010 et qui avait entraîné une hausse sensible des coûts d'approvisionnement (coton, pétrole). Le second semestre 2011 marque un retour de la crise centrée sur l'Europe (États Européens surendettés, hausse des impôts, baisse de la consommation). Les cours du coton baissent fortement sans revenir sur les plus bas de 2008-2009 mais effacent l'incroyable ascension du second semestre 2010. Les cours du pétrole connaissent eux aussi une baisse sur la période avant de se reprendre en raison de la demande États-Unis / Pays émergents qui reste forte et du contexte de pénurie sur les réserves.

### USD

Le dollar qui est globalement resté en 2011 sur des niveaux supérieurs à 1.3 USD/EUR reste très favorable aux importateurs



(Source : zonebourse.com – taux sur 2 ans)

### Quota Chine

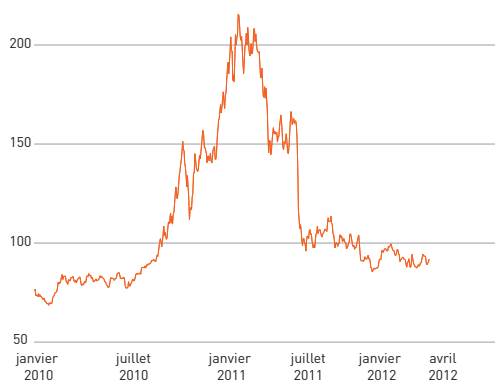
L'importation de marchandises en provenance de Chine a été progressivement libérée (suppression des quotas) avec un premier allègement le 1er janvier 2005 puis une libération totale au 1er janvier 2008. Cependant, la marchandise fait l'objet d'une surveillance. Les exportateurs n'achètent plus de quotas mais doivent produire les mêmes documents nécessaires au dédouanement.

### Evolution des prix de revient Chine

La croissance chinoise entraîne une hausse des salaires des ouvriers qui se répercute sur le prix d'achat des produits.

### Matières Premières : COTON

L'envolée des cours du coton durant la période du second semestre 2010 au premier semestre 2011 est la conjugaison de plusieurs facteurs : forte demande mondiale, baisse de la production en raison d'inondations, arbitrage vers des cultures plus rémunératrices.



(Source : zonebourse.com – taux sur 2 ans)

### Matières Premières : PETROLE

Les cours du pétrole ont connu un pic en mai 2011 sur fond de reprise économique, de forte demande des pays émergents (Brésil, Chine) et d'instabilité des pays producteurs (« Printemps arabe », Lybie, ...). La crise européenne du second semestre 2011 et le ralentissement économique mondial ont, un temps, modéré la demande. La reprise économique sensible début 2012 hors de l'Europe et le contexte global de pénurie ont entraîné une nouvelle hausse du prix du baril.



(Source : zonebourse.com – taux sur 2 ans)

## 1.5 - Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers

La politique d'achat du Groupe Vet'Affaires laisse beaucoup de souplesse aux fabricants asiatiques notamment sur les délais de livraison. D'autre part, les cycles d'approvisionnement sont longs (grand import).

Cette politique d'achat nécessite d'une part d'avoir des lignes de crédit documentaires qui garantissent la livraison de la marchandise et le paiement aux fabricants et d'autre part de porter un niveau de stock important.

En conséquence, des lignes de crédit documentaires et de découverts importantes sont nécessaires pour la bonne marche du Groupe.

## 1.6 - Investissements

### Propriétés immobilières, usines et équipements

La valeur des immobilisations corporelles nettes dans les comptes consolidés au 31/12/2011 se monte à 19 873 K€ et se décompose ainsi :

Terrain + Constructions.....	2 908 K€
Installations techniques.....	4 309 K€
Autres immobilisations corporelles.....	12 608 K€
Immobilisations en cours.....	48 K€

La Société Central Vet est propriétaire de l'immeuble (bureaux et entrepôts d'environ 11 000 m<sup>2</sup>) situé près de Nantes. Sa valeur nette dans les comptes consolidés se monte à 1 688 K€ (hors terrain).

### Politique d'acquisition des magasins

Les acquisitions se font par achat de droit au bail sur des surfaces commerciales préexistantes comprises entre 600 et 1000 m<sup>2</sup>. Les 141 magasins du Groupe sont locataires d'un bail commercial de 9 ans et bénéficient d'une possibilité de résiliation triennale.

Vet'Affaires est propriétaire des fonds de Commerce et a mis en place des contrats de location gérance avec des SARL dont sont actionnaires à 100% les gérants de magasins. Les gérants sont associés au sein des 65 SARL qui composent aujourd'hui les magasins Vet'Affaires.

Au cours de l'année 2011, le Groupe a mis en place un contrat de franchise entre la Société CENTRAL VET et les SARL. Le Franchiseur (CENTRAL VET) concède au Franchisé (SARL), dans le cadre de l'exploitation des points de vente, le droit de commercialiser sous l'enseigne VET'AFFAIRES les produits en utilisant les méthodes spécifiques de gestion, de distribution et de promotion mises au point par le Franchiseur, selon des modalités.

En contrepartie, le Franchisé est facturé d'une redevance franchise de l'ordre de 3% du chiffre d'affaires hors taxes mensuel ainsi que d'un droit d'entrée au contrat de franchise de 10 000 €.

Chaque magasin est désormais lié au Groupe par trois contrats :

- un contrat de franchise,
- un contrat de dépôt-vente (annexé au contrat de franchise),
- un contrat de location-gérance.

Les loyers annuels au m<sup>2</sup> s'inscrivent dans une fourchette de 44 à 148 € /an avec une moyenne de 87 € au m<sup>2</sup>. Vingt-deux magasins sont détenus par des SCI, propriétés des fondateurs avec des loyers compris dans une fourchette de 75 à 146 €/an avec une moyenne de 107 € au m<sup>2</sup>. Les loyers payés aux SCI détenues par les fondateurs sont conclus à des conditions de marché classiques sur le marché des baux. Il est prévu une poursuite de ces baux à des conditions normales de marché.

En France, tout projet de création d'un magasin de Commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 300 m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC).

## Investissements

2011		2010	
Nature	Montant	Nature	Montant
Ouverture de 27 magasins	7 290 K€	Ouverture de 21 magasins	4 114 K€
Rénovations/ Repositionnements magasins	607 K€	Rénovations magasins	198 K€
Investissements magasins existants	1 766 K€	Investissements magasins existants	318 K€
Acquisition Société	20 K€	Acquisition Société	200 K€
Site internet	3 K€	Site internet	110 K€
Informatique	196 K€	Informatique	182 K€
Divers	0 K€	Divers	39 K€
<b>TOTAL</b>	<b>9 882 K€</b>		<b>5 161 K€</b>

Le Groupe Vet'Affaires consacre la majeure partie de son budget d'investissement à l'ouverture et la rénovation de magasins en France. Ces magasins sont situés en périphérie des villes de moyenne importance.

Le Groupe Vet'Affaires a pour politique de financer par emprunt bancaire sur une durée de 5 ans le coût d'ouverture des magasins.

Le Groupe a ainsi emprunté :

- 4 944 K€ en 2010
- 7 314 K€ en 2011

## Prévisions 2012

### Ouvertures/ Fermetures

Le Groupe projette d'ouvrir 10 nouveaux magasins en 2012, pour un investissement qui pourrait s'élever à 2 600 K€.

Les ouvertures en location gérance donneront lieu à un financement par un emprunt moyen terme (hors stock).

## 1.7 - Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit

La marchandise en transit est de la marchandise dont le Groupe est propriétaire mais dont il n'a pas de disposition physique immédiate car elle est généralement sur des bateaux.

Le Groupe achète la marchandise en partie en Asie. Celle-ci est acheminée par bateau. Le Groupe utilise le crédit documentaire comme moyen de paiement et de garantie. L'incoterm utilisé est principalement le FOB.

Le paiement de la marchandise est réalisé au comptant sur présentation des documents réguliers auprès des banques émettrices. Parmi ces documents figurent le connaissement maritime. Celui-ci, endossé, détermine le transfert de propriété. Il traduit également le chargement de la marchandise à bord et donc le transfert du risque au regard de nos incoterms. Chargement, endossement et paiement sont donc quasi simultanés ou se répartissent sur une période très courte.

Le Groupe retient la date de paiement (débit bancaire) comme fait générateur de l'entrée en stock.

## NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

### 2.1 - Renseignements de caractère général concernant la Société

Dénomination (Article 2 des statuts)

La Société est dénommée VET'AFFAIRES.

Numéro RCS & Code NAF

428 646 103 RCS PARIS

Code APE : 6420 Z

Date de constitution et durée de la Société (Article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 22 décembre 1999. La durée de la Société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège de la Société est fixé : 112 avenue Kléber, 75016 Paris, France.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil de Surveillance sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le Conseil de Surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

#### Forme juridique (Article 1 des statuts)

Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de Société anonyme à Conseil d'administration, la Société a adopté le mode de gestion de Directoire et Conseil de Surveillance suivant Assemblée Générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de Commerce applicables à cette forme de Société et par les statuts.

#### Objet social (Article 3 des statuts)

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations mobilières ou immobilières, entreprises ou Sociétés commerciales, industrielles ou de services,
- toutes prestations de services techniques, commerciales, financières, administratives, marketing et développement ou informatiques au profit ou non des Sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a une participation,
- le négoce de tous matériels, mobiliers, articles d'habillement divers ainsi que tous articles complémentaires ou connexes pour l'équipement de la personne.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

### 2.2 - Statuts

#### ARTICLE 1er - FORME

Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de Société anonyme à Conseil d'administration, la Société a adopté le mode de gestion de Directoire et Conseil de Surveillance suivant Assemblée Générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de Commerce applicables à cette forme de Société et par les présents statuts.

#### ARTICLE 2 - DENOMINATION

La Société est dénommée VET'AFFAIRES.

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance" et de l'énonciation du montant du capital social.

#### ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations mobilières ou immobilières, entreprises ou Sociétés commerciales, industrielles ou de services,
- Toutes prestations de services techniques, commerciales, financières, administratives, marketing et développement ou informatiques au profit ou non des Sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a une participation,
- Le négoce de tous matériels, mobiliers, articles d'habillement divers ainsi que tous articles complémentaires ou connexes pour l'équipement de la personne.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

#### ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège de la Société est fixé : 112, avenue Kléber – Centre d'Affaires ATEAC (75116) PARIS.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil de Surveillance sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le Conseil de Surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

#### ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

#### ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

Les apports faits à la constitution de la Société et formant le capital d'origine ont tous été, à concurrence de 84.569.200 Francs, des apports en nature.

Suivant délégation de l'Assemblée Générale mixte en date du 27 mai 2009, de la décision du Directoire du 2 juin 2009 de réduire le capital par voie d'offre publique de rachat d'actions et la constatation par le Directoire du rachat et de l'annulation de 5.571 actions, le capital social de la Société a été réduit de 42.464.67 €.

Suivant Assemblée Générale mixte en date du 22 mai 2008 et constatation par le Directoire du rachat et de l'annulation de 89.000 actions, le capital social de la Société a été réduit de 678.398.13 €.

A la suite de ces décisions, le capital social de la Société a été réduit au total de 720.862.80 €, pour être ramené de 12.892.491.43 € à 12.171.628.63 €, par rachat et annulation d'un nombre total de 94.571 actions de 7.62 € nominal chacune.

#### ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à douze millions cent soixante et onze mille six cent vingt huit euros et soixante trois centimes (12.171.628.63 €).

Il est divisé en un million cinq cent quatre vingt seize mille huit cent treize (1.596.813) actions de 7.62 € chacune de valeur nominale et de même catégorie.

#### ARTICLE 8 - AVANTAGES PARTICULIERS

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

#### ARTICLE 9 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision, délégation ou autorisation de l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du Code de Commerce.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-proprétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



## **ARTICLE 10 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL**

Le capital peut être amorti par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens des dispositions du Code de Commerce applicables aux Sociétés.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

## **ARTICLE 11 - LIBERATION DES ACTIONS - SANCTIONS**

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans, sur appels du Directoire aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende. Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs sont solidairement tenus de la libération du montant des dites actions ; toutefois le souscripteur ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés. A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le Directoire les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La Société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par les textes en vigueur.

## **ARTICLE 12 - FORME DES ACTIONS FRANCHISSEMENT DE SEUILS**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2.5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS**

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 14 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

## **ARTICLE 15 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS**

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Directeur pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

## **ARTICLE 16 - ACTIONS DE PREFERENCE**

Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions Ordinaires déjà émises, des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent, dans le respect des règles applicables à l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales.

## **ARTICLE 17 - EMISSION D'AUTRES VALEURS MOBILIERES**

L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par le Directoire.

L'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances est décidée, déléguée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les actionnaires disposent d'un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital.

## **ARTICLE 18 - DIRECTOIRE – COMPOSITION DUREE DES FONCTIONS –**

### **LIMITE D'AGE**

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance, sans pouvoir excéder le chiffre de cinq, mais pouvant être porté à sept si les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, obligatoirement personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de Surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Si la faculté offerte par les dispositions du Code de Commerce est applicable, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne qui prend le titre de Directeur Général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le Directoire s'appliquent au Directeur Général unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du Directoire.

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle pour quelque cause que ce soit par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

## **ARTICLE 19 - PRESIDENCE DU DIRECTOIRE - DELIBERATIONS**

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assure en permanence la direction générale de la Société.

Le Président exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du Directoire. Il sera réputé démissionnaire de ses fonctions de Président à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

La qualité de Président du Directoire ou le pouvoir de représentation conféré à d'autres membres du Directoire peuvent être retirés à tout moment à ceux qui en sont investis par le Conseil de Surveillance.

## **ARTICLE 20 - POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE - DIRECTION GENERALE**

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire pourront, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société.

Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge convenables.

Les actes concernant la Société et tous engagements pris en son nom, sont signés par le Président du Directoire, par tout membre du Directoire ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général ou par tout fondé de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Le Conseil de Surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe et pour une durée qui ne peut être supérieure à un an, autoriser le Directoire à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société. Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la Société ne peut être donné. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants fixés, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise dans chaque cas. Le Directoire peut être autorisé par le Conseil de Surveillance à donner, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société sans limite de montant.

Le Conseil de Surveillance peut, dans la limite d'un certain montant qu'il fixe pour chaque opération, autoriser le Directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de Surveillance peut également fixer un plafond global annuel pour l'ensemble des opérations visées au présent alinéa. Dans ce cas, son autorisation sera requise pour toute opération dépassant soit le plafond par opération, soit le plafond annuel global.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

## **ARTICLE 21 - FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE**

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président, ou, en cas d'empêchement, de l'un de ses autres membres. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. L'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les réunions du Directoire sont présidées par le Président ou, en cas d'em-

pechement, par un membre choisi par le Directoire en début de séance.

Le Directoire nomme, le cas échéant, un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Tout membre du Directoire peut donner, par lettre, télécopie ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du Directoire. Chaque membre peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'une seule procuration.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du Directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice.

Les décisions du Directoire sont valablement adoptées à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu, au siège social, un registre de présence qui est signé par tous les membres participant à chaque séance du Directoire.

Le Directoire prendra toutes dispositions pour que ses décisions soient constatées dans des procès-verbaux. Ceux-ci seront signés par le Président de séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux des délibérations du Directoire seront certifiés par un membre du Directoire ayant assisté ou non à la séance, ou par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

## **ARTICLE 22 - CONSEIL DE SURVEILLANCE - COMPOSITION**

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions de la Société fixé à dix (10), inscrites sous forme nominative.

Si le Conseil de Surveillance comprend des membres liés à la Société par un contrat de travail, leur nombre ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

## **ARTICLE 23 - DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL - LIMITE D'AGE**

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 65 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

## **ARTICLE 24 - VACANCES - COOPTATIONS - RATIFICATIONS**

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du Conseil devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de Surveillance sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ; le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

## **ARTICLE 25 - PRESIDENCE ET SECRETARIAT DU CONSEIL**

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le vice-Président sont des personnes physiques. Le Conseil détermine, s'il l'entend, leur rémunération. Le Président rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le Conseil peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

#### **ARTICLE 26 - DELIBERATIONS DU CONSEIL - PROCES-VERBAUX**

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président ou le vice-Président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre local ou localité, mais du consentement de la moitié au moins des membres en exercice.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Toutefois, les réunions du Conseil ayant pour objet l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ne peuvent se tenir selon ces modalités.

Il en est de même chaque fois que le tiers des membres du Conseil de Surveillance exprime au Président son opposition à l'utilisation de ces moyens dans les deux jours suivant la réception de la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du Président de séance n'est pas prépondérante en cas de partage. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

#### **ARTICLE 27 - MISSION ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumettent pour avis à leur examen.

Un règlement intérieur est établi par le Conseil de Surveillance pour préciser les modalités de fonctionnement des organes statutaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

#### **ARTICLE 28 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales ainsi allouées.

La rémunération du Président et du vice-Président est déterminée par le Conseil.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

#### **ARTICLE 29 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN MEMBRE DU DIRECTOIRE, UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN ACTIONNAIRE**

Toute convention intervenant entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de Commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la Société par personne interposée. Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Le Conseil de Surveillance autorise les engagements visés à l'article L. 225-90 1 du Code de Commerce, pris au bénéfice des membres du Directoire.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leur implication financière, elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux commissaires aux comptes.

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

#### **ARTICLE 30 - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le contrôle est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont désignés et exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par le Code de Commerce. Les commissaires ont droit, pour chaque exercice, à des honoraires déterminés conformément à la réglementation en vigueur. En dehors des missions spéciales que leur confère le Code de Commerce, les commissaires aux comptes procèdent à la certification des comptes annuels telle qu'elle est prévue par les textes en vigueur. Ils s'assurent aussi que l'égalité a été respectée entre les actionnaires.

Les commissaires sont convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à toutes les réunions du Directoire ou du Conseil de Surveillance qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes assemblées d'actionnaires. Ils peuvent en outre être convoqués de la même manière à toute autre réunion du Directoire ou à toute réunion du Conseil de Surveillance. Ils sont convoqués trois jours au moins à l'avance s'il s'agit du Directoire et en même temps que les intéressés dans tous les autres cas.

#### **ARTICLE 31 - EXPERTISE JUDICIAIRE**

Un ou plusieurs actionnaires représentant le pourcentage des droits de vote requis par les dispositions du Code de Commerce peuvent, soit individuellement, soit en se groupant, poser par écrit des questions au Directoire sur une ou plusieurs opérations de gestion de la Société ainsi que, le cas échéant, des Sociétés qu'elle contrôle.

A défaut de réponse ou à défaut de communication d'éléments de réponse satisfaisants, ces actionnaires peuvent demander en justice la désignation d'un ou plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion.

## **ARTICLE 32 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES NATURE DES ASSEMBLEES**

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'Ordinaires, d'Extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées Extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées Ordinaires.

## **ARTICLE 33 – ORGANE DE CONVOCATION LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Directoire. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le Conseil de Surveillance, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant le pourcentage de droits de vote requis par le Code de Commerce ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

## **ARTICLE 34 – FORMES ET DELAIS DE CONVOCATION**

Trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'Assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'Assemblée par le Conseil de Surveillance ainsi que les modalités de justification auprès de la Société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'Assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution et de points émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de Commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.

## **ARTICLE 35 – ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES**

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions et de points à l'ordre du jour de l'Assemblée. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement. »

## **ARTICLE 36 – ADMISSION AUX ASSEMBLEES – REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne physique ou morale de son choix. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, si elles

sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les Assemblées Générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Toutefois, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil de Surveillance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

## **ARTICLE 37 – TENUE DE L'ASSEMBLEE – BUREAU**

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou en son absence par le Vice-Président. A défaut elle est présidée par le Président du Directoire ou par toute autre personne qu'elle élit. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'Assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'Assemblée, être soumises au vote souverain de l'Assemblée elle-même.

## **ARTICLE 38 – VOTE**

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. Le droit de vote double est maintenu en cas de transfert des actions de la Société suite à une opération de fusion ou de scission d'une Société actionnaire au profit de la ou des Société(s) bénéficiaire(s), conformément aux dispositions de l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à

la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 29.

#### **ARTICLE 39 - EFFETS DES DELIBERATIONS**

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément au Code de Commerce et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'Assemblée Générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

#### **ARTICLE 40 - PROCES VERBAUX**

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président ou le vice-Président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Directoire. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'Assemblée. En cas de liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

#### **ARTICLE 41 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Directoire et du Conseil de Surveillance et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Directoire par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

#### **ARTICLE 42 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

#### **ARTICLE 43 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES**

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'Assemblée Extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Directoire.

#### **ARTICLE 44 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES**

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité

des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'Assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

#### **ARTICLE 45 - ASSEMBLEES SPECIALES**

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

#### **ARTICLE 46 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES**

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la Société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute Assemblée Générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Directoire sera tenu de répondre au cours de la réunion. La réponse aux questions écrites est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

#### **ARTICLE 47 - ANNEE SOCIALE**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **ARTICLE 48 - COMPTES SOCIAUX**

A la clôture de chaque exercice, le Directoire établit les comptes annuels prévus par les dispositions du Code de Commerce, au vu de l'inventaire qu'il a dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Il établit également un rapport de gestion sur lequel le Conseil de Surveillance présente ses observations dans son propre rapport sur les comptes de l'exercice. Ces documents comptables et le rapport de gestion sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions déterminées par les dispositions en vigueur et présentés à l'Assemblée annuelle par le Directoire.

Les comptes annuels doivent être établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Si des modifications interviennent, elles sont signalées, décrites et justifiées dans les conditions prévues par les dispositions du Code de Commerce applicables aux Sociétés.

Des comptes consolidés et un rapport de gestion du Groupe sont également établis à la diligence du Directoire et présentés à l'Assemblée annuelle, si la Société remplit les conditions exigées pour l'établissement obligatoires de ces comptes.

L'Assemblée Générale statue sur les comptes annuels et, le cas échéant, sur les comptes consolidés.

#### **ARTICLE 49 - AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE**

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

#### **ARTICLE 50 - PAIEMENT DU DIVIDENDE**

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête à la demande du Directoire.

#### **ARTICLE 51 - TRANSFORMATION - PROROGATION**

La Société peut se transformer en société d'une autre forme dans les conditions et suivant les formalités prévues par les dispositions en vigueur pour la forme nouvelle adoptée.

Un an au moins avant la date d'expiration de la Société, le Directoire doit provoquer une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

#### **ARTICLE 52 - PERTE DU CAPITAL - DISSOLUTION**

Si les pertes constatées dans les documents comptables ont pour effet d'entamer le capital dans la proportion fixée par les dispositions du Code de Commerce, le Directoire est tenu de suivre, dans les délais impartis, la procédure légale s'appliquant à cette situation et, en premier lieu, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société. La décision de l'Assemblée est publiée.

La dissolution anticipée peut aussi résulter, même en l'absence de pertes, d'une décision de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires.

#### **ARTICLE 53 - LIQUIDATION**

Dès l'instant de sa dissolution, la Société est en liquidation sauf dans les cas prévus par les dispositions légales.

La dissolution met fin aux fonctions du Directoire et du Conseil de Surveillance sauf, à l'égard des tiers, par l'accomplissement des formalités de publicité. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, elle ne met pas fin au mandat des commissaires aux comptes.

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale et statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, nomment un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les fonctions et fixent la rémunération. Le ou les liquidateurs sont révoqués et remplacés selon les formes prévues pour leur nomination. Leur mandat leur est, sauf stipulation contraire, donné pour toute la durée de la liquidation.

Le Directoire doit remettre ses comptes aux liquidateurs avec toutes pièces justificatives en vue de leur approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Tout l'actif social est réalisé et le passif acquitté par le ou les liquidateurs qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus et qui, s'ils sont plusieurs, ont le droit d'agir ensemble ou séparément.

Pendant toute la durée de la liquidation, les liquidateurs doivent réunir les actionnaires chaque année en assemblée Ordinaire dans les mêmes délais, formes et conditions que durant la vie sociale. Ils réunissent en outre les actionnaires en assemblées Ordinaires ou Extraordinaires chaque fois qu'ils le jugent utile ou nécessaire. Les actionnaires peuvent prendre communication des documents sociaux, dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

En fin de liquidation, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire

statuent sur le compte définitif de liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent dans les mêmes conditions la clôture de la liquidation.

Si les liquidateurs et commissaires négligent de convoquer l'Assemblée, le Président du Tribunal de Commerce, statuant par ordonnance de référé, peut, à la demande de tout actionnaire, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation. Si l'Assemblée de clôture ne peut délibérer ou si elle refuse d'approuver les comptes de liquidation, il est statué par décision du Tribunal de Commerce, à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

L'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

#### **ARTICLE 54 - FUSION - SCISSION - APPORT PARTIEL D'ACTIF**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut accepter la transmission de patrimoine effectuée à la Société par une ou plusieurs autres Sociétés à titre de fusion ou de scission. Elle peut pareillement, transmettre son patrimoine par voie de fusion ou de scission ; cette possibilité lui est ouverte même au cours de sa liquidation, à condition que la répartition de ses actifs entre les actionnaires n'ait pas fait l'objet d'un début d'exécution.

De même, la Société peut apporter une partie de son actif à une autre Société ou bénéficiaire de l'apport d'une partie de l'actif d'une autre Société.

#### **ARTICLE 55 - CONTESTATIONS**

En cours de vie sociale comme pendant la liquidation, toutes contestations, soit entre les actionnaires, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires sont jugées conformément aux textes en vigueur et soumises à la juridiction compétente.

## 2.3 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

### Président du Directoire

#### Monsieur Rémy LESGUER

Fondateur et associé historique du Groupe Vet'Affaires.

### Membre du Directoire et Directeur Général

#### Monsieur André PICARD

Associé historique du Groupe Vêt'Affaires ayant exercé des fonctions différentes depuis la création de la Société dont celle de directeur commercial, directeur des achats, directeur marketing, directeur des flux. Aujourd'hui Directeur Général opérationnel pour l'ensemble des activités du Groupe.

### Membre du Directoire et Directeur Général

#### Monsieur Xavier GALLOIS

Neveu de Monsieur Rémy LESGUER

Associé historique du Groupe Vêt'Affaires.

En charge de la Direction du développement et des travaux.

### Membre du Directoire

#### Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL

Directeur Financier

A rejoint Vêt'Affaires en 2003 et a notamment conduit le transfert du Marché Libre vers le Second Marché, devenu l'EuroList. Spécialiste des réseaux de distribution, auparavant Directeur Administratif et Financier au sein de la chaîne de pressing Cinq à Sec.

### Membre du Directoire

#### Monsieur Yannick PELISSIER

Directeur de la Supply Chain et Directeur Général du Site Marchand Vet'Affaires

A rejoint Vet'Affaires en 2000 au service informatique qu'il a commencé à piloter en 2005. En 2008, est passé Directeur de la Supply Chain (flux, logistique et informatique). Fin 2009, il devient également Directeur et Associé du Site Marchand Vet'Affaires.

### Membre du Directoire

#### Monsieur Nicolas OGER

Directeur des ventes en gros – Direction Internationale

A rejoint le Groupe Vet'Affaires en 1999 comme responsable du bureau de style. Il est devenu Directeur des achats en 2008 et enfin Directeur International début 2009.

### Membre du Directoire

#### Monsieur Jean-Philippe BLASCO

Directeur Franchise

Spécialiste de la distribution de biens de grande consommation. A rejoint Vêt'Affaires en 2006. Etait auparavant Directeur chez Kurt Salmon Associates, une Société de Conseil spécialisée dans la distribution spécialisée. Début 2010, il devient responsable du pôle formation et recrutement. Puis en 2011 Directeur de la franchise.

### Conseil de Surveillance

Depuis le 4 juin 2010, le Conseil de Surveillance est composé de 6 membres :

#### Monsieur Yves Peis, Président

Ancien dirigeant et membre du Directoire du Groupe Vivarte : dirigeant fondateur des enseignes Halles aux Chaussures et Halles aux Vêtements jusqu'en 1996, puis du pôle centre ville du Groupe de 1996 à 2000 (Marques André, Minelli, Orcade, San Marina, Caroll, Creeks, Liberto).

Participe à la création du site priceminister.com en 2000.

Co-reprend en 2002 avec le fondateur de l'entreprise Apache un réseau de 8 magasins parisiens spécialisée dans la vente de produits jouets et monde de l'enfant 0-12 ans.

Dirige sa Holding SC LOLIES, Conseil et gestion de participations.

### Monsieur Vincent Liger-Belair, Vice Président

Pendant 15 ans, Directeur-fondateur de la filiale Omnium d'Information Economique.

Depuis 24 ans PDG - Fondateur de Phi Econéo, communication institutionnelle, économique et financière.

Spécialiste de la communication de crise.

### Monsieur Francis LE VAN

Depuis 2004, Francis Le Van a son cabinet de Conseil et accompagne les investisseurs vers la Chine après avoir été expatrié dans ce pays. Il a exercé la plus grande partie de sa carrière comme consultant en management des ressources humaines.

### François-Xavier LESOT

Ingénieur HEI Lille, Diplômé MBA EM Lyon.

Direction générale - Groupe de location de matériels de BTP.

PDG de M3 - Concessionnaire de matériels de BTP.

Business Angel.

### Monsieur Jean-Yves DREAN

Expert du retail, Mr DREAN a en effet passé 13 ans chez Carrefour où il a dirigé la centrale d'achats, puis s'est tourné vers la distribution spécialisée en dirigeant le pôle grandes surfaces spécialisées (Halle aux Chaussures et Vêtements) du Groupe VIVARTE, dont il était membre du Directoire.

Ces dernières années, il a été Président du Directoire de GRAND FRAIS et a occupé différents postes d'administrateur dans le textile pour des fonds d'investissements. Il développe des activités de Conseil sur le retail.

### Monsieur Michel MOULIN

Michel Moulin évolue dans le monde des médias depuis plus de 30 ans : directeur des ventes de Comareg (Groupe Havas), fondateur de la marque « ParuVendu », ancien Directeur Général de « ParuVendu » puis Conseiller du Groupe Hersant Média.

En 2008, il lance un nouveau journal sportif « le 10 sport ».

### Comités

Les membres des différents comités sont les suivants :

- Comité Stratégique, composé de M PEIS Yves, M DREAN Jean-Yves, M LE VAN Francis
- Comité de Nominations et Rémunérations, composé de M PEIS Yves, M DREAN Jean-Yves, M LESOT François-Xavier
- Comité d'Audit, composé de M PEIS Yves, M LESOT François-Xavier, M LIGER-BELAIR Vincent

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale :

#### SCI détenues indirectement par les dirigeants :

Les loyers annuels au m<sup>2</sup> s'inscrivent dans une fourchette de 44 à 148 € /an avec une moyenne de 87 € au m<sup>2</sup>. Vingt-deux magasins sont détenus par des SCI, propriétés des fondateurs avec des loyers compris dans une fourchette de 75 à 146 € /an avec une moyenne de 107 € au m<sup>2</sup>. Les loyers payés aux SCI détenues par les fondateurs sont conclus à des conditions de marché classiques sur le marché des baux.

#### Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Le Directoire dont les membres sont Monsieur Rémy LESGUER, Monsieur Xavier GALLOIS, Monsieur André PICARD, Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL, Monsieur Jean-Philippe BLASCO, Monsieur Nicolas OGER et Monsieur Yannick PELISSIER, a été nommé pour une durée de 6 ans. Leur mandat arrivera à échéance à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Les membres du Conseil de Surveillance ont également été nommés pour un mandat de 6 années à échéance de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Juin 2012 (hormis celui de Monsieur Michel MOULIN nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016. La composition de ce conseil a été modifiée en cours d'années 2008 et 2010.

## 2.4 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

## 2.5 - Contrôleurs légaux des comptes

### Commissaires aux Comptes Titulaires

#### KPMG Audit Département de KPMG S.A représenté par Monsieur Frank NOEL

7, Bd Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3

Renouvelé suite à l'Assemblée Générale du 20 mai 2011 pour une durée de 6 exercices.

#### Cabinet ERNST & YOUNG et Autres représenté par Monsieur Stanislas DE GASTINES

3, rue Emile Masson  
BP 21919  
44019 Nantes Cedex 1

Nommé suite à l'Assemblée Générale du 20 mai 2011 pour une durée de 6 exercices.

Ils sont donc appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

### Commissaires aux Comptes Suppléants

#### KPMG AUDIT IS

Immeuble Le Palatin  
3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex

#### AUDITEX

Tour Ernst & Young  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris La Défense Cedex

La société RSM Secovec, représentée par Monsieur Gilles LECLAIR, était co-commissaire aux comptes pour les exercices 2010 et 2009 incorporés au présent document par référence.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires facturés par les Commissaires aux comptes au titre des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 pour l'ensemble des Sociétés du Groupe Vet'Affaires :

	KPMG				RSM SECOVEC				BDO				ERNST & YOUNG				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	
<b>Audit</b>																	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																	
· Emetteur	34 000	40 804	64	61.8	25 188			38.2						19 000			36
· Filiales intégrées globalement	29 375	50 153	46	89.5					10 811	5 900	17	10.5		24 000			37
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																	
· Emetteur																	
· Filiales intégrées globalement																	
<b>Sous-total</b>	<b>63 375</b>	<b>90 957</b>	<b>54</b>	<b>74.5</b>	<b>0</b>	<b>25 188</b>	<b>0</b>	<b>20.7</b>	<b>10 811</b>	<b>5 900</b>	<b>9</b>	<b>4.8</b>	<b>0</b>	<b>43 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>																	
· Juridique, fiscal, social																	
· Autres à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)																	
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>63 375</b>	<b>90 957</b>	<b>54</b>	<b>74.5</b>	<b>0</b>	<b>25 188</b>	<b>0</b>	<b>20.7</b>	<b>10 811</b>	<b>5 900</b>	<b>9</b>	<b>4.8</b>	<b>0</b>	<b>43 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37</b>



## F - COMPTES CONSOLIDES

### Bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie

#### I - BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIFS</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>2011</b> <b>IFRS</b>	<b>2010</b> <b>IFRS</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Ecart d'acquisition	4.1	391	391
Immobilisations incorporelles	4.2	4 535	4 175
Immobilisations corporelles	4.3	19 873	13 770
Autres actifs financiers non courants	4.4	3 037	2 401
Autres créances		0	0
Impôts différés	4.7	1 412	2 046
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>29 248</b>	<b>22 782</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	4.5	42 582	30 707
Créances clients et comptes rattachés	4.6	6 576	3 194
Autres créances	4.6	7 900	7 100
Etat - IS à recevoir		544	395
Acomptes versés		272	711
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	4.8	5 786	17 222
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>63 661</b>	<b>59 330</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>92 909</b>	<b>82 112</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
	<b>Notes</b>	<b>2011</b> <b>IFRS</b>	<b>2010</b> <b>IFRS</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	4.9	12 172	12 172
Réserves liées au capital / Autres réserves		39 525	36 053
Actions propres		-178	-141
Réserves consolidées		-830	-2 424
Report à nouveau		17	4 483
Résultat Groupe		1 531	4 984
Capitaux propres - Part Groupe		52 238	55 127
Intérêts minoritaires		649	1 074
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>52 886</b>	<b>56 201</b>
<b>Passifs non courants</b>			
• Dettes Financières portant intérêts	4.11	9 515	5 427
• Avantages au personnel et Provisions	4.10	462	621
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>9 977</b>	<b>6 048</b>
<b>Passifs courants</b>			
• Dettes Financières à court terme	4.11	13 373	1 951
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.11	11 722	11 075
• Autres dettes fiscales et sociales	4.11	4 064	5 214
Etat - IS à payer	4.11	20	935
Autres dettes	4.11	867	689
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>30 046</b>	<b>19 863</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>92 909</b>	<b>182 112</b>

Les Notes 1 à 6 font parties intégrantes des Etats Financiers

## II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	2011 IFRS	2010 IFRS
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	5.1	<b>153 078</b>	<b>142 154</b>
dont location gérance		17 756	16 938
Achats consommés de marchandises et matières premières		59 390	56 858
Dépréciation des stocks		291	-34
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>93 397</b>	<b>85 331</b>
Charges externes	5.2	77 667	66 578
Impôts et taxes		2 304	1 938
Charges de personnel	5.3	4 996	4 638
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 431</b>	<b>12 177</b>
Dotations aux amortissements et dépr. (net)	5.4	3 777	2 377
Autres charges opérationnelles	5.5	1 586	1 699
Autres produits opérationnels	5.5	992	1 050
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>4 060</b>	<b>9 151</b>
Coût de l'endettement financier net	5.6	868	196
Autres produits et charges financiers	5.6	-161	34
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>3 031</b>	<b>8 989</b>
Charge d'impôts sur le résultat	5.7	1 096	3 160
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 935</b>	<b>5 829</b>
<b>Revenant aux actionnaires minoritaires</b>		<b>403</b>	<b>845</b>
<b>Revenant aux actionnaires de la Société Mère</b>		<b>1 531</b>	<b>4 984</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>Notes</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions Ordinaires en circulation		1 587 714	1 582 026
Résultat de base par action (en euros)	2.20	0.96	3.15
Nombre moyen pondéré dilué d'actions Ordinaires		1 587 714	1 582 026
Résultat dilué par action (en euros)	2.20	0.96	3.15

## AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 935</b>	<b>5 829</b>
Ecart de conversions	50	0
Juste valeur des instruments financiers	342	-39
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>392</b>	<b>-39</b>
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>2 327</b>	<b>5 790</b>
Dont part du Groupe	1 924	4 945
Dont intérêts minoritaires	403	845

Les notes 1 à 6 font parties intégrantes des Etats Financiers

### III - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<b>ACTIFS</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>2011</b> <b>IFRS</b>	<b>2010</b> <b>IFRS</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net avant impôt		2 628	8 144
Part des minoritaires dans le résultat des Sociétés intégrées		403	845
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation			
Dépréciation et dotations aux amortissements		3 389	2 359
Dotations nettes de reprises de provisions		-159	-89
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0	0
Elimination des plus-values de cessions des actifs cédés		72	29
Ecart d'acquisition négatif		0	0
Attribution d'actions gratuites		0	0
Variation du BFR liés à l'activité (1)		-16 256	-3 003
<b>Trésorerie brute générée par les opérations d'exploitations</b>		<b>-9 923</b>	<b>8 286</b>
Impôts sur les bénéfices payés		-632	-1 369
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitations</b>		<b>-10 555</b>	<b>6 918</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-679	-695
Acquisition d'immobilisations corporelles		-8 566	-4 465
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	2
Acquisition autres actifs financiers non courants		-637	-409
Cessions ou réductions des autres actifs financiers non courants		1	8
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de titres		-20	-95
Variation dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-198	148
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissements</b>		<b>-10 099</b>	<b>-5 506</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		0	0
Sommes versées aux actionnaires suite à une diminution de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-4 776	-787
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-830	-162
Autres variations de fonds propres		46	72
Augmentation et diminution des actions propres		-104	0
Nouvelles dettes financières		7 314	4 944
Remboursement de dettes financières		-2 093	-2 072
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement</b>		<b>-442</b>	<b>1 995</b>
Incidence des variations de taux de change		15	-2
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>-21 081</b>	<b>3 404</b>
Trésorerie à l'ouverture	4.8	17 143	13 739
Trésorerie à la clôture	4.8	-3 938	17 143
<b>Détail de la trésorerie à la clôture</b>			
Disponibilités	4.8	5 786	17 222
Concours bancaires courants	4.8	-9 724	-79
(1) Détail du BFR			
Variation de stocks nette de provisions		-11 875	-3 108
Variation des créances nette de provisions		-2 654	2 923
Variation des dettes d'exploitation		-1 726	-2 817
<b>Variation du BFR liée à l'activité</b>		<b>-16 256</b>	<b>-3 003</b>

Les notes 1 à 6 font parties intégrantes des Etats Financiers

## IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

### Capitaux Propres - Part du Groupe

	Capital	Autres réserves	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Au 01.01.2010</b>	<b>12 172</b>	<b>36 070</b>	<b>-169</b>	<b>968</b>	<b>1 788</b>	<b>545</b>	<b>51 375</b>
Affectation Rat 2009	0	5 253	0	-3 465	-1 788	0	0
Ecart de conversions	0	0	0	0	0	0	0
Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	-39	0	0	-39
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-39	0	0	-39
Dividendes distribués	0	-787	0	0	0	-162	-949
Opération en capital	0	0	0	0	0	0	0
Résultat exercice 2010	0	0	0	0	4 984	845	5 829
Retr. Act° propres	0	0	28	44	0	0	72
Autres mouvements	0	0	0	67	0	-154	-87
<b>Au 31.12.2010</b>	<b>12 172</b>	<b>40 536</b>	<b>-141</b>	<b>-2 424</b>	<b>4 984</b>	<b>1 074</b>	<b>56 201</b>
Affectation Rat 2010	0	3 782	0	1 202	-4 984	0	0
Ecart de conversions	0	0	0	50	0	0	50
Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	342	0	0	342
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	392	0	0	392
Dividendes distribués	0	-4 776	0	0	0	-830	-5 606
Résultat exercice 2011	0	0	0	0	1 531	403	1 935
Retr. Act° propres	0	0	-37	-67	0	0	-104
Autres mouvements	0	0	0	66	0	0	66
<b>Au 31.12.2011</b>	<b>12 172</b>	<b>39 542</b>	<b>-178</b>	<b>-830</b>	<b>1 531</b>	<b>648</b>	<b>52 886</b>

### NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

#### 1.1 - Présentation du Groupe

Cotée sur NYSE ; Euronext (Compartiment C de l'Eurolist), VET AFFAIRES SA est une Société anonyme de droit français.

Le Groupe VET AFFAIRES est spécialisé dans l'importation et la distribution de vêtements et linge de maison à petit prix.

Les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2011 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales (ci-après « Le Groupe »).

Le Directoire du 26 mars 2011 a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 en normes IFRS et a autorisé leur publication. Les états financiers seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 1<sup>er</sup> Juin 2012.

#### 1.2 - Faits marquants de l'année 2011

##### Le Groupe a ouvert 27 nouveaux magasins dans les villes de :

Valence – département 26, Millau – 12, Ploeren – 56, Chateaubernard – 16, Rochefort – 17, Nogent – 60, Annemasse – 74, Arles – 13, Lannion – 22, Montmorot – 39, St Denis Les Sens – 89, Morschwiller – 68, Chateaubriant – 44, Chaumont – 52, Vierzon – 18, Tourcoing – 59, Saint Lo – 50, Lescar – 64, Blois – 41, Buchelay – 78, Vendenheim – 67, Chambery – 73, Boulogne – 62, Aubièrre – 63, Valenciennes (Prouvy) – 59, Annecy – 74, Le Creusot – 71.

Le nombre total de magasins dans le réseau est de 141 au 31/12/2011 dont 51 au nouveau concept.

Le Groupe a mis en place, au cours de l'exercice 2011, des contrats de franchise pour préciser la relation qu'il entretient avec les exploitants de magasins, en matière d'enseigne et de savoir-faire. Le Groupe a ainsi accédé au statut de « franchiseur » tandis que les exploitants accédaient au statut de « franchisé ».

Ce nouveau contrat n'a pas modifié les équilibres financiers avec l'exploitant. En effet le passage à la franchise s'est accompagné d'une nouvelle redevance de 3% du chiffre d'affaires tandis que le taux de location gérance perdait lui-même 3% (15% à 12%/CA).

La signature de ces contrats a permis la perception d'un droit d'entrée de 10 000 € par magasin soit une facturation de 1 340 K€ HT sur l'exercice.

##### Le chiffre d'affaires du Groupe est de 153 078 K€ et se décompose comme suit :

Ventes en magasins :	126 196 K€
Loyers de location gérance :	17 426 K€
Redevances de franchise :	1 247 K€
Droits d'entrée franchise :	1 340 K€
Ventes en gros :	4 663 K€
Internet :	1 436 K€
Autres :	770 K€

Le chiffre d'affaires comparable des magasins a enregistré une baisse de 8.1%.

La marge commerciale du Groupe s'établit à 61% contre 60% en 2010. La marge brute intègre la perception de loyers de location gérance liés.

**La marge brute 2011 retraitée des loyers de location gérance est de 56 % contre 54.6 % en 2010 :**

	2011	2010
Chiffre d'affaires brut	153 078	142 154
Loyer de location gérance	-17 426	-17 108
Chiffre d'affaires comparable	135 652	125 046
<b>Marge brute</b>	<b>93 397</b>	<b>85 331</b>
Loyer de location gérance	-17 426	-17 108
Marge brute corrigée	75 971	68 223
Taux de marge brute corrigée	56.0%	54.6%

Les charges externes s'élèvent à 77 667 K€ en 2011 contre 66 578 K€ en 2010 et incluent respectivement 48 045 K€ et 42 416 K€ de commissions de dépôt vente versées aux SARL exploitantes. Les taux de versement des commissions de dépôt vente, retraités de la période de démarrage de début 2010 se sont élevés à 38.1% en 2011 contre 36.6% en 2010.

Les impôts et taxes s'élèvent à 2 304 K€ en 2011 contre 1 938 K€ en 2010. L'augmentation est principalement liée à l'évolution du nombre de magasins et de la base fiscale résultante.

Les charges du personnel s'élèvent à 4 996 K€ en 2011 contre 4 638 K€ en 2010.

L'excédent brut d'exploitation ressort en gain de 8 431 K€ en 2011 contre un gain de 12 177 K€ en 2010.

Le résultat opérationnel est un gain de 4 060 K€ en 2011 contre un gain de 9 151 K€ en 2010.

Le résultat financier est une charge de 1 029 K€ en 2011 contre une charge de 162 K€ en 2010.

Le résultat net d'ensemble est un gain de 1 935 K€ en 2011 contre un gain de 5 829 K€ en 2010.

Le résultat net part du Groupe est un gain de 1 531 K€ en 2011 contre un gain de 4 984 K€ en 2010.

**Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :**

Le Groupe Vet'Affaires a recours à un endettement à court terme sous forme de découverts bancaires pour financer, à certaines périodes, son stock de marchandises et à un endettement à moyen terme pour financer l'acquisition de nouveaux magasins (durée : 5 ans).

Le rythme soutenu des ouvertures de magasins entraîne un accroissement des immobilisations et par conséquent un accroissement de la dette moyen terme.

De même, le stock de marchandises s'accroît non seulement pour anticiper les ventes futures mais également pour approvisionner les nouvelles surfaces de vente, le tout pouvant être ponctuellement accentué par les changements de collection.

Le niveau des stocks et le niveau de trésorerie sont liés.

**Evolution des stocks, de la dette MLT à l'origine et de la dette CT nette :**

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Stocks nets	42 582	30 707
Dette MT à l'origine*	13 148	7 281
Dette CT nette	3 938	- 17 143
Total Dette nette (+) ou Trésorerie nette (-)	17 086	- 9 862

\* inclus location financement

Le détail des variations de trésorerie et de la dette figure dans le tableau des flux de trésorerie.

L'investissement en 2011 est de 10 099 K€ principalement dédié aux 27 ouvertures de magasins, au mobilier « nouveau concept » dans le parc de magasins ainsi qu'à la rénovation et aux repositionnements. Il traduit également une partie des engagements sur les ouvertures de l'année 2012.

**NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES**

**2.1 - Présentation des états financiers consolidés**

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros (K€) le plus proche, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Au 31 décembre 2011, le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne et utilisé par Vet'Affaires pour l'établissement de ses états financiers ne présente pas de différence avec le référentiel publié par l'IASB. Le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne est disponible sur le site internet :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les normes, interprétations et amendements suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 et parus au journal officiel à la date de clôture des comptes sont appliqués pour la première fois au 31 décembre 2011 :

- IAS 32, 'Classement des émissions de droits'
- IFRIC 19, 'Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres'
- IAS 24, 'Parties liées'
- IFRIC 14, 'Paiement d'avance d'exigences de financement minimal'
- IFRS 3 (amendement), 'ReGroupements d'entreprises'
- IFRS 7 (amendement), 'Instruments financiers – informations à fournir'
- IAS 1 (amendement), 'Présentation des états financiers'
- IFRIC 13 (amendement), 'Programmes de fidélisation de la clientèle'
- IAS 24 (amendement), 'Information financière intermédiaire'

La première application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31.12.2011.

Les amendements suivants aux normes existantes non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe sont sans impact significatif sur les résultats du Groupe :

- IFRS 7 (amendement), 'Informations à fournir – compensation des actifs financiers et des passifs financiers'
- IAS 12 (amendement), 'Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents'
- IFRS 9, 'Instruments financiers'
- IFRS 10, 'Etats financiers consolidés'
- IFRS 11, 'Partenariats'
- IFRS 12, 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités'
- IFRS 13, 'Evaluation de la juste valeur'
- IAS 28, 'Participations dans des entreprises associées'
- IAS 19, 'Avantages du personnel'
- IAS 1 (amendement), 'Présentation des états financiers – autres éléments du résultat global'

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2011 n'ont pas fait l'objet d'une anticipation.

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normal du Groupe, ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des « actifs courants ».

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des « dettes courantes ». Tous les autres actifs et autres dettes (y compris les impôts différés) sont considérés comme non courants.

Estimations et jugements de la Direction :

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont notamment exposés dans les notes suivantes :

- 2.5.2 : Immobilisations incorporelles – valeur brute
- 2.8.2 : Stocks – dépréciation
- 2.9 : Créances clients et autres créances
- 2.14 : Provisions

## 2.2 - Principes de consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de celles-ci. Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le Groupe ne comprend aucune entité détenue conjointement qualifiée d'« Entreprise Associée » ou « Coentreprise ».

Les soldes bilanciaux et les produits et charges résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le périmètre de consolidation et la liste des mouvements intervenus au sein de ce périmètre au cours de l'année 2011 sont fournis en note 3.

## 2.3 - Méthode de conversion

Les achats libellés en monnaie étrangère sont convertis et comptabilisés au cours du jour de transaction.

La monnaie fonctionnelle des filiales du Groupe est identique à la monnaie de présentation des comptes consolidés et correspond à l'Euro à l'exception de la Société MODA TANIO, Société de droit Polonais, dont la monnaie fonctionnelle est le Zloti.

Les comptes de la Société étrangère, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro, sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion ».

## 2.4 - Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net estimé à sa juste valeur des capitaux propres de la Société au moment de l'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la Société acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Chaque année, le Groupe effectue une revue de la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisition, en affectant chaque écart d'acquisition à l'unité génératrice de trésorerie correspondante. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'unité génératrice de trésorerie considérée.

## 2.5 - Immobilisations incorporelles

### 2.5.1 Valeur brute :

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition minorée du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles incluent principalement des droits au bail. Ceux-ci sont représentatifs d'éléments incorporels versés aux anciens locataires des locaux commerciaux loués par les magasins du Groupe lors de leur entrée en jouissance.

### 2.5.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles :

Pour les actifs à durée de vie déterminée, l'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices indiquant que ces actifs ont pu se déprécier.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont essentiellement constitués des droits au bail versés relatifs aux magasins. La valeur de ces actifs est fournie dans la note 4.2.

Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur déterminée à partir d'évaluations fournies par des experts externes, en référence au marché, est inférieure à la valeur nette comptable. Les droits au bail pour lesquels une résiliation du bail a été signifiée ou décidée sont dépréciés de 100 % à la clôture, sauf en cas d'offre de reprise.

## 2.6 - Immobilisations corporelles

### 2.6.1 Valeur brute :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les terrains ne sont pas amortis du fait de leur durée de vie indéfinie.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

### 2.6.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles :

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

## Les durées moyennes d'amortissements retenues sont les suivantes :

Terrains .....	non amorti
Constructions .....	15/30 ans
Agencements et constructions .....	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage .....	5 à 9 ans
Agencements constructions .....	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique .....	4 ans
Mobilier de bureau .....	5 ans

## 2.7 - Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des dépôts et cautionnement relatifs aux contrats de location. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement à leur coût amorti.

## 2.8 - Stocks

### 2.8.1- Evaluation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré comprenant les frais accessoires (droits de douanes, commissions et frais de transports), ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure (voir note 2.8.2).

Les marchandises en transit à la clôture de l'exercice sont comprises dans les stocks.

### 2.8.2 - Dépréciation

Les dépréciations de stocks comptabilisées à la clôture de l'exercice sont identifiées par référence à la valeur recouvrable (correspondant à la valeur nette de réalisation), elle-même déterminée selon deux approches :

Les articles ayant fait l'objet d'une vente à perte au cours de l'exercice 2012 sont dépréciés à hauteur du taux de perte constaté sur l'ensemble des pièces restantes en stock au 31/12/2011.

Les références à risques sont identifiées par un calcul des délais de rotation. Les plus faibles rotations (délai supérieur à 24 mois, dernière réception antérieure au 31/12/N-1) sont analysées et pour certaines dépréciées en fonction du prix probable de vente.

## 2.9 - Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des pertes de valeurs.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque réel et objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de ces créances.

## 2.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à l'actif pour leur juste valeur et comprennent les valeurs mobilières de placement, la trésorerie en banque et la caisse. Les découverts bancaires figurent au passif courant.

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées de Sicav monétaires.

Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

## 2.11 - Capital et réserves

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des Capitaux Propres et classées dans la rubrique « Actions Propres ».

Les actions propres ne donnent pas droit à dividendes.

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dès qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

## 2.12 - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Une dette financière est alors constatée en contrepartie, celle-ci faisant l'objet d'un remboursement par un retraitement des redevances versées.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité correspondant le plus souvent à la durée du contrat. Les redevances payées sont décomposées entre le remboursement d'une dette financière et le paiement d'une charge financière, calculée selon un taux d'intérêt constant.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

## 2.13 - Avantages du personnel

Les indemnités de départ à la retraite sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes Sociétés du Groupe. Il s'agit d'indemnités versées lors du départ en retraite de salariés. Le Groupe provisionne ces engagements selon la méthode rétrospective prorata temporis. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

### Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2011	2010
Départ à l'initiative du salarié	62 ans	62 ans
Taux de charges sociales (non cadres/cadres)	30%/40%	30%/40%
Taux d'actualisation retenu	3.70%	4.00%
Taux de progression des salaires	2.00%	2.00%
Taux de rotation du personnel dans les Sociétés du Groupe	5% dégressif	5% dégressif

## 2.14 - Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

## 2.15 - Gestion des risques financiers

### Exposition au risque de taux

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument de couverture utilisé par le Groupe, le cas échéant, est un contrat swap de taux sur emprunts à taux variable. A la clôture, le Groupe ne détient aucun instrument de couverture de taux.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de taux d'un passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace de la perte ou du profit est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, la perte ou le profit cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les emprunts bancaires à moyen terme sont constitués pour 64% de financements à taux fixe. Le Groupe a pour objectif de couvrir le risque de taux de ses nouveaux emprunts moyen terme à taux variable.

## Sensibilité de la charge financière à la hausse des taux d'intérêt :

en K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers (emprunts et dette financière hors découvert)	5 202	6 983	0
· Dont à taux variable (a)	998	2 529	0
· Dont à taux fixe	4 204	4 454	0
Actifs financiers (trésorerie nette)	-3 938	0	0
Position nette avant gestion ("-" = ressources)	9 140	6 983	0
Couverture de taux (b)	0	0	0
Position nette après gestion totale	9 140	6 983	0
Position nette à taux variable après gestion (a) - (b)	998	2 529	0

La sensibilité de la Société à la variation de 1 point de son taux de référence (Euribor 3 mois) de la position nette après gestion à moins d'un an est de 10 K€.

## Exposition au risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change, résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument financier utilisé à la clôture est l'achat de devises (dollars américains) à terme pour couvrir des achats de marchandises.

La juste valeur des contrats de change à terme est le prix coté sur le marché à la date de clôture.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de change, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, la perte ou le profit latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31.12.2011 ont permis de démontrer l'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres. L'impact avant impôt est un gain de 460 K€ dans les réserves du Groupe au 31.12.2011.

## Le Groupe est exposé au risque de change à deux niveaux :

### Achats en dollars :

Le Groupe achète des marchandises principalement en Asie. Plus de 60% de ces achats sont libellés en dollars. Le Groupe ne prend pas de position spéculative et couvre environ 50% de ses achats en devises sous la forme d'achat à terme ou d'option de change.

### Position de change et calcul de sensibilité à la hausse du dollar :

en K USD	2012	2011
Actifs en dollars	308	944
Passif en dollars	0	0
Achats de marchandises prévisionnels pour l'exercice à venir en USD	35 000	40 000
Exposition brute prévisionnelle en USD	35 308	40 944
Position hors bilan (couverture de change)	7 248	5 682
Position nette en USD pour l'exercice à venir	28 060	35 262
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>944</b>

Une fluctuation défavorable du taux de change USD/EUR de 1 centime par rapport à la parité du 31/12/2011 de 1.3390 entraînerait un manque à gagner de 159 K€.

### Créances :

Au 31 décembre 2011, le risque de taux porte sur les créances en devises : elles concernent les créances de la filiale polonaise (Moda Tanio) dont l'encours au 31 décembre 2011 est de 118 K€.

### Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

### L'exposition maximale au risque de crédit est composé de :

en K€	2011	2010
Créances (courantes et non courantes)	14 474	12 433
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	-3 938	17 143
<b>Total</b>	<b>10 536</b>	<b>29 576</b>

Au 31 décembre 2011, le principal risque de crédit concerne les créances clients pour 6 576 K€ dont 2 519 K€ auprès des Sociétés exploitant les points de vente « Vet'Affaires » et 255 K€ pour la filiale polonaise.

Au 31 décembre 2011, le montant des créances échues, non réglées au 29/02/2012 et non dépréciées à la clôture s'élève à 3 945 K€.

Pour les créances, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 2.9 et l'analyse par échéance des créances est exposée dans le paragraphe 4.6.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 2.10 et le détail est fourni au paragraphe 4.8.

Aucun profit ou perte relatif à ces actifs n'a été comptabilisé directement en capitaux propres.

### Exposition au risque de liquidité (covenants)

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve face aux difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Les échéances des dettes figurent au paragraphe 4.11.

Le Groupe a négocié avec ses banques des concours bancaires sous forme de découvert pour un montant supérieur à 20 M€. Ces concours couvrent la totalité des besoins d'exploitation dans les périodes de stock maximum.

Des clauses d'exigibilité anticipées existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers.

### A la clôture de l'exercice 2011, on relève les informations suivantes :

Le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 3 332 K€ (l'encours concerne les Sociétés SA VET'AFFAIRES et SARL PMDIS).

Aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés, à l'exception d'un emprunt dont l'encours s'élève à 310 K€.

Pour cet emprunt, l'encours à plus d'un an s'élève à 210 K€ et a été intégralement reclassé en dettes courantes, bien que des discussions aient été engagées avec ces banques afin de suspendre l'application de ces clauses.

## 2.16 - Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.



## 2.17 - Passif financier

A l'exception des instruments financiers dérivés dont le mode de comptabilisation est précisé en note 2.15, les dettes financières et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

## 2.18 - Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable. La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisé sur le territoire français.

## 2.19 - Autres produits et charges opérationnels :

Les autres charges et produits opérationnels sont des éléments non récurrents significatifs au regard de la performance du Groupe. Ces éléments sont présentés de manière distincte du résultat opérationnel courant. Ils comprennent un nombre limité de produits et charges tels que certaines plus-values de cession ou de dépréciations d'actifs non courants et certaines provisions aux litiges majeurs pour le Groupe.

## 2.20 - Résultat comparable par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions de la Société SA VET AFFAIRES hors actions propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas d'instrument dilutif en circulation au 31 décembre 2011 (comme au 31 décembre 2010)

Le nombre moyen pondéré dilué d'actions est le suivant :

	31/12/11	31/12/10
Nombre moyen d'actions de la SA Vet Affaires	1 596 813	1 596 813
Nombre moyen d'actions propres détenues	-9 099	-14 787
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	1 587 714	1 582 026

## 2.21 - Information sectorielle

Le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine.

Le seul secteur d'activité significatif identifié correspond au périmètre de consolidation pris dans son ensemble.

## 2.22 - Paiement fondé sur des actions

Au 31 décembre 2011, il n'y a pas de plans dont le paiement est fondé sur des actions (comme au 31 décembre 2010).

## NOTE 3 – PARTICIPATIONS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 3.1 - Principales Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Le pourcentage de contrôle des Sociétés identifiées dans le tableau ci-dessous est identique au pourcentage d'intérêt. Toutes les Sociétés sont consolidées par intégration globale.

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			31.12.11	31.12.10
VET 'AFFAIRES SA	112, avenue Kléber 75116 PARIS	428 646 103	-	
CENTRAL VET SARL	144, avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE	393 375 068	100.00	100.00
PM DIS SARL	140, route nationale 6 69270 ST BONNET DE MURE	428 645 824	100.00	100.00
MODA TANIO	Société de Droit Polonais	n/a	100.00	100.00
YVET SAS	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	513 981 555	78.00	68.00
FORMAT VET SARL	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	439 762 667	100.00	100.00
GT 44 SNC	10, rue zone d'activité Bonneau 33270 BOULIAC	394 223 424	100.00	100.00
LEURE SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	452 552 185	96.00	96.00
MOSEL SNC	212, chemin de Vernars 77410 CLAYE SOUILLY	443 528 393	84.00	84.00
VILLAB SNC	25, chemin de l'Etang Long 66000 PERPIGNAN	434 757 860	76.00	76.00

(\*) Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

## 3.2 - Modifications intervenues dans le périmètre de consolidation

### Changement de périmètre

Le Groupe Vêt Affaires n'a procédé à aucun rachat de Société au cours de l'exercice 2011.

### Modifications du pourcentage d'intérêt sans changement de méthode de consolidation

Le Groupe Vêt Affaires a procédé à l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une de ses filiales, YVET. Suite à cette acquisition, son pourcentage de détention dans cette filiale a été porté de 68% à 78%.

Cette modification de pourcentage d'intérêt a été sans incidence sur la méthode de consolidation de cette filiale.

### Modifications juridiques au sein du périmètre de consolidation

Au cours du 1er semestre 2011, les Sociétés LIMAR et TELIS, qui étaient détenues à 100%, ont fait l'objet d'une fusion avec la Société PMDIS au travers d'une transmission universelle de patrimoine.

Ces opérations juridiques de fusion ont été sans incidence sur les états financiers consolidés, tant au niveau du résultat que du bilan.

## NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 - Ecart d'acquisition

	31.12.10	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.11
Valeur brute	391	0	0	0	391
Dépréciation	0	0	0	0	0
Valeur nette	391	0	0	0	391

### 4.2 - Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Droit au bail	Total
<b>Au 31 Décembre 2010</b>			
Valeur nette à l'ouverture	128	3 445	3 574
Acquisitions	155	540	695
Cessions / Mise au rebut	0	-30	-30
Amortissement ou dépréciation	-94	30	-64
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>189</b>	<b>3 985</b>	<b>4 175</b>
<b>Au 31 Décembre 2010</b>			
Valeur brute	1 009	4 104	5 113
Amortissement cumulé ou dépréciation	-819	-119	-938
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>189</b>	<b>3 985</b>	<b>4 175</b>
<b>Au 31 Décembre 2011</b>			
Valeur nette à l'ouverture	189	3 985	4 175
Acquisitions	196	483	679
Cessions / Mise au rebut	-98	-75	-173
Amortissement ou dépréciation	-100	-46	-146
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>188</b>	<b>4 347</b>	<b>4 535</b>
<b>Au 31 Décembre 2011</b>			
Valeur brute	1 108	4 512	5 619
Amortissement cumulé ou dépréciation	-919	-165	-1 084
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>188</b>	<b>4 346</b>	<b>4 535</b>

La dépréciation au 31 décembre 2011 concerne les points de vente suivants :

Ville	Valeur brute	Dépréciation et dotations	Valeur nette
59390 Lys Lez Lannoy	100	-30	70
44570 Trignac	168	-17	150
57000 Thionville	153	-23	130
58000 Nevers	73	-23	50
08000 Villers Semeuse	126	-26	100
47000 Agen	46	-46	0
	665	-165	500

### 4.3 - Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours	Terrains et constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Au 31 Décembre 2010</b>					
Valeur nette à l'ouverture	0	2 392	1 764	7 610	11 766
Acquisitions	0	1	1 506	2 959	4 466
Cessions	0	0	-58	-246	-304
Amortissement ou dépréciation	0	-187	-345	-1 625	-2 157
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>0</b>	<b>2 206</b>	<b>2 867</b>	<b>8 697</b>	<b>13 770</b>
Valeur brute	0	4 720	5 508	23 336	33 564
Amortissement cumulé ou dépr.	0	-2 515	-2 641	-14 639	-19 794
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>0</b>	<b>2 206</b>	<b>2 867</b>	<b>8 697</b>	<b>13 770</b>
<b>Au 31 Décembre 2011</b>					
Valeur nette à l'ouverture	0	2 206	2 867	8 697	13 770
Acquisitions	48	899	2 156	6 327	9 430
Cessions	0	-2	-602	-1 077	-1 682
Amortissement ou dépréciation	0	-195	-112	-1 339	-1 645
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>48</b>	<b>2 908</b>	<b>4 309</b>	<b>12 608</b>	<b>19 873</b>
Valeur brute	48	5 616	7 062	28 587	41 313
Amortissement cumulé ou dépr.	0	-2 708	-2 753	-15 979	-21 440
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>48</b>	<b>2 908</b>	<b>4 309</b>	<b>12 608</b>	<b>19 873</b>

Le retraitement des immobilisations en raison de contrats de location-financement figure dans la rubrique « Terrains et construction » pour un montant de 864 K€ et dans la rubrique « Autres Immobilisations corporelles » pour un montant de 656 K€. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement sur 20 ans pour la construction et de 4 ans pour les autres immobilisations corporelles. Le terrain d'un montant de 156 K€ ne fait pas l'objet d'amortissement.

Les durées d'amortissement retenues correspondent aux durées de vie économique estimées.

L'impact est détaillé dans le tableau ci-après :

	31.12.11	31.12.10
Valeur brute	1 520	656
Amortissement	-540	-355
Valeur nette	980	301

### 4.4 - Autres actifs financiers non courants

	31.12.10	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.11
Valeur brute	2 401	0	637	1	3 037
Dépréciation	0	0	0	0	0
Valeur nette	2 401	0	637	1	3 037

Ces dépôts correspondent aux sommes versées par le Groupe, lors de la prise en possession d'un magasin. Ces sommes font ensuite l'objet d'un remboursement, en cas de résiliation du bail.

### 4.5 - Stocks

	31.12.11	31.12.10	Variation
<b>Valeur brute</b>			
Marchandises	43 011	30 845	12 166
<b>Total</b>	<b>43 011</b>	<b>30 845</b>	<b>12 166</b>
<b>Dépréciation</b>			
Marchandises	428	137	291
<b>Total</b>	<b>428</b>	<b>137</b>	<b>291</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>42 582</b>	<b>30 707</b>	<b>11 875</b>

#### La dépréciation des stocks se répartit ainsi :

	31.12.11	31.12.10	Variation
Articles à faible rotation	222	104	118
Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient	206	33	174
Total dépréciation	428	137	292

#### 4.6 - Ventilation des créances par échéance

Nature	Montant brut	Echéance			Dépréciation	Montant net
		à - 1 an	à + 1 an	+ 5 ans		
<b>Actifs non courants</b>						
Autres actifs financiers non courants	3 037	0	0	3 037	0	3 037
<b>Total créances non courantes</b>	<b>3 037</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 037</b>	<b>0</b>	<b>3 037</b>
<b>Actifs courants</b>						
Avances et acomptes sur commandes	272	272	0	0	0	272
Créances clients	6 978	6 978	0	0	402	6 576
Créances sociales	37	37	0	0	0	37
Créances fiscales	5 439	5 439	0	0	0	5 439
Débiteurs divers	1 217	1 217	0	0	2	1 214
Charges constatées d'avance	1 294	1 294	0	0	0	1 294
Sous-total non dérivés	15 237	15 237	0	0	404	14 833
<b>Juste valeur Instruments financiers</b>	<b>460</b>	<b>460</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>460</b>
<b>Total créances courantes</b>	<b>15 697</b>	<b>15 697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>404</b>	<b>15 292</b>
<b>Total</b>	<b>18 734</b>	<b>15 697</b>	<b>0</b>	<b>3 037</b>	<b>404</b>	<b>18 329</b>

Les autres actifs financiers correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de location de magasins. Les échéances ont systématiquement été portées à plus de 5 ans, la date de résiliation du bail n'étant pas connue.

Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation. Elles concernent principalement des loyers immobiliers versés d'avance.

#### 4.7 - Impôts différés

Le montant de l'actif d'impôts différés s'analyse de la manière suivante :

	31-déc 2011	31-déc 2010
<b>Impôt différé sur différences temporelles</b>	<b>270</b>	<b>580</b>
<b>Sous-total</b>	<b>270</b>	<b>580</b>
<b>Impôt différé sur retraitements de consolidation</b>		
- Impôt différé sur retraitement marge interne sur stock	962	1 351
- Impôt différé sur retraitements divers	180	115
<b>Sous-total</b>	<b>1 142</b>	<b>1 466</b>
<b>Total</b>	<b>1 412</b>	<b>2 046</b>

La variation de la créance pour impôts différés actif se décompose comme suit :

	31.12.10	Variation de l'exercice		31.12.11
		Résultat	Réserves	
Impôt différé actif	2 046	-448	-186	1 412

Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 914 K€ au 31 décembre 2011 et concernent les Sociétés YVET et FORMAVET, au titre des exercices 2011 et antérieurs. L'actif d'impôts différés correspondant s'élève à 315 K€.

Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 469 K€ au 31 décembre 2010 et concernaient les Sociétés YVET et FORMAVET, au titre des exercices 2010 et antérieurs. L'actif d'impôts différés correspondant s'élève à 156 K€.

#### 4.8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/11	31/12/10
Valeurs mobilières de placement	394	3 540
Disponibilités à l'actif	5 392	13 682
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie actif</b>	<b>5 786</b>	<b>17 222</b>
Concours bancaires (passif)	-9 724	-79
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie net</b>	<b>-3 938</b>	<b>17 143</b>

#### 4.9 – Capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégories de titres	Valeur Nominale 31.12.11	Valeur Nominale 31.12.10	Nombre 31.12.11	Nombre 31.12.10
Actions Ordinaires	7.62	7.62	1 596 813	1 596 813

Le retraitement relatif aux actions propres se présente comme suit :

	31/12/11	31/12/10
Nombre d'actions propres	9 099	6 153
Nombre d'actions composant le capital social	1 596 813	1 596 813
<b>% Titres d'autocontrôle</b>	<b>0.57%</b>	<b>0.39%</b>
Coût historique des actions propres	178	141
Charge nette de cession des actions propres	191	8
Produit net de cession des actions propres	-88	-76
<b>Impact net des actions propres</b>	<b>280</b>	<b>73</b>

#### 4.10 - Avantages au personnel et provisions

Nature des provisions	31.12.10	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.11
Provision pour pension	28	25	0	0	53
Provision pour litiges	498	134	69	230	333
Provision restructuration	0	76	0	0	76
Provision autres risques	95	0	71	24	0
<b>Total</b>	<b>621</b>	<b>235</b>	<b>140</b>	<b>254</b>	<b>462</b>

##### Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont relatifs aux engagements de départ à la retraite dont les modalités de calcul sont exposées dans la **note 2.13**. Le montant des engagements de départ à la retraite à la clôture de l'exercice est de 53 K€.

Le faible montant de la provision s'explique par l'âge moyen et l'ancienneté des employés du Groupe.

##### Contrôle fiscal

La SARL Central'Vet a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008. L'administration fiscale a notifié à ce titre un redressement aujourd'hui proche de 1 750 K€. Une procédure est en cours. Une provision a été constituée à hauteur du risque estimé (1 25 K€)

## 4.11 - Ventilation des dettes par échéance

	Montant brut	Échéance		
		<1 an	1 à 5 ans	>5 ans
<b>Dettes non courantes</b>				
Emprunts et dettes auprès des banques	8 781	0	8 781	0
Dettes financières (location financement)	734	0	366	368
<b>Total dettes non courantes</b>	<b>9 515</b>	<b>0</b>	<b>9 147</b>	<b>368</b>
<b>Dettes courantes</b>				
Emprunts et dettes auprès des banques	3 404	3 404	0	0
Dettes financières (location financement)	229	229	0	0
Concours bancaires courants	9 724	9 724	0	0
Intérêts courus non échus	16	16	0	0
Comptes courants personnes physiques	2	2	0	0
Dettes fournisseurs	11 722	11 722	0	0
Dettes - impôts sur les bénéficiaires à payer	20	20	0	0
Autres dettes fiscales et sociales	4 064	4 064	0	0
Autres dettes	865	865	0	0
Sous-total non dérivés	30 046	30 046	0	0
<b>Juste Valeur Instruments financiers (dérivés)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total dettes courantes</b>	<b>30 046</b>	<b>30 046</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total dettes</b>	<b>39 561</b>	<b>30 046</b>	<b>9 147</b>	<b>368</b>

Les nouveaux emprunts bancaires de l'exercice s'élèvent à 7 314 K€. Ils ont été contractés afin de financer les ouvertures de nouveaux magasins.

Tous les emprunts et dettes financières sont libellés en euros.

### La part des dettes bancaires et de crédit-bail à taux fixe et à taux variable se décompose comme suit :

Part des dettes à taux variable	3 527 K€
Part des dettes à taux fixe	9 621 K€
<b>Total</b>	<b>13 148 K€</b>

Les intérêts sur les dettes financières à taux variable sont indexés sur l'Euribor.

Au cours de l'année 2011, la Société PMDIS a souscrit à un emprunt de 1 600 K€ garanti par un nantissement des fonds de Commerce des magasins à hauteur de la créance restante à rembourser, à savoir 1 428 K€ (cf note 6.2.2).

Il n'existe pas d'autre dette assortie de suretés réelles.

## NOTE 5 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 - Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de marchandises liées aux activités courantes du Groupe et les prestations de location-gérance facturées aux Sociétés exploitant les points de vente.

### 5.2 - Charges externes

#### Les principales charges externes se répartissent de la manière suivante :

	Exercice 2011	Exercice 2010
Fournitures et consommables	685	650
Locations immobilières <sup>(1)</sup>	11 285	9 120
Entretien	419	514
Rémunération intermédiaires et honoraires	2 052	1 490
Commissions de dépôt-vente	48 045	42 473
Publicité	10 410	7 773
Transports et frais de stockage	1 451	1 163
Frais de déplacement	584	466
Affranchissements et téléphone	342	330
Services bancaires	1 121	1 019
Autres charges externes	1 273	1 580
<b>Total</b>	<b>77 667</b>	<b>66 578</b>

(1) Dont 2 783 K€ facturés par des SCI détenues par les dirigeants du Groupe.

## 5.3 - Personnel

### 5.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

#### L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

en Equivalent Temps Plein	Exercice 2011	Exercice 2010
Gérants majoritaires	0	9
Salariés	81	72
Surveillance	2	3
Personnel intérimaire	11	10
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>95</b>

### 5.3.2 - Détail des frais de personnel

	Exercice 2011	Exercice 2010
Salaires et traitements	3 118	3 237
Actions gratuites	0	0
Charges sociales	1 281	1 014
Impôts et taxes sur rémunérations	98	98
Surveillance	101	97
Personnel intérimaire	379	324
Subventions	-7	-134
Provision pour pension	25	2
<b>Total</b>	<b>4 995</b>	<b>4 638</b>

### 5.3.3 – Rémunération des organes de direction et d'administration

L'Assemblée Générale du 20 mai 2011 a attribué 120 K€ de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

**Le montant des rémunérations comptabilisées dans les Sociétés membres du Groupe pour les dirigeants est présenté ci-dessous :**

Exercice 2011	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunération fixe	692	0
Rémunération variable	128	0
Jetons de présences	0	120
Charges sociales	411	0
Attribution gratuite d'actions	0	0
Avantages post-emploi	0	0
Indemnités de départ	0	0
<b>Total de la rémunération</b>	<b>1 231</b>	<b>120</b>

**Sur l'exercice précédent, les rémunérations versées aux dirigeants des Sociétés membres du Groupe sont détaillées ci-dessous :**

Exercice 2010	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunération fixe	604	0
Rémunération variable	116	0
Jetons de présences	0	125
Charges sociales	353	0
Attribution gratuite d'actions	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnités de départ	0	0
<b>Total de la rémunération</b>	<b>1 073</b>	<b>125</b>

### 5.4 - Dotations aux amortissements et dépréciations (net)

**Les dotations aux amortissements et dépréciations sont réparties de la manière suivante :**

	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Dotation aux amortissements:</b>		
- des immobilisations incorporelles	204	94
- des immobilisations corporelles	3 369	2 460
<b>Sous-total</b>	<b>3 573</b>	<b>2 554</b>
<b>Dotation ou reprise pour dépréciations :</b>		
- des droits au bail	46	-30
- des clients douteux et autres actifs	159	-146
<b>Sous-total</b>	<b>204</b>	<b>-177</b>
<b>Total</b>	<b>3 777</b>	<b>2 377</b>

### 5.5 - Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2011	Exercice 2010
Valeur comptable		
des immobilisations cédées	72	30
Dotations aux provisions	210	379
Reprise sur provisions utilisées	-140	-406
Autres charges	1 443	1 696
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>1 586</b>	<b>1 699</b>
Transfert de charges	0	154
Produits de cession d'éléments d'actifs	5	2
Reprise sur provisions non utilisées	254	57
Autres produits	733	838
<b>Total autres produits opérationnels</b>	<b>992</b>	<b>1 050</b>

### 5.6 - Résultat financier

**Le résultat financier se décompose de la manière suivante :**

	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits ou charge de trésorerie et d'équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	0	176
Coût de l'endettement financier brut	-868	-372
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-868</b>	<b>-196</b>
Produits financiers <sup>(2)</sup>	19	34
Charges financières <sup>(2)</sup>	-180	0
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>-161</b>	<b>34</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 029</b>	<b>-162</b>

(1) Incluant les gains et pertes de change.

(2) Incluant les variations de juste valeur sur les instruments financiers.

### 5.7 - Impôts sur les Sociétés

**L'impôt sur les Sociétés se décompose comme suit :**

	Exercice 2011	Exercice 2010
Impôts exigibles	648	2 303
Impôts différés	448	857
<b>Total</b>	<b>1 096</b>	<b>3 160</b>

**Le tableau de réconciliation de l'impôt théorique avec l'impôt consolidé se présente de la manière suivante :**

	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat courant avant impôt	3 031	8 989
<b>Impôts calculés au taux d'impôt de base</b>	<b>1 044</b>	<b>3 095</b>
Effet d'impôt sur les options d'activation de déficits	3	41
Effet d'impôts sur charges non déductibles	18	85
Effet d'impôts sur produits non taxables	9	-68
Effet d'impôt sur réintégration des dons	0	30
Effet d'impôt sur autres retraitements	44	37
Réduction et crédit d'impôt	-22	-60
<b>Charge d'impôt reconstituée</b>	<b>1 096</b>	<b>3 160</b>

La Société VET AFFAIRES est la Société mère du groupe d'intégration fiscale, composé des Sociétés suivantes :

**CENTRAL VET, PM DIS, FORMAVET et LEURE.**

La Société TELIS est sortie du Groupe d'intégration fiscale en raison de la transmission universelle de patrimoine au profit de PMDIS.

Il a été décidé que chaque Société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du Groupe est appréhendée par la Société VET AFFAIRES, Société tête du Groupe.

Celle-ci s'élève à la somme de 180 K€ pour l'exercice 2011.

## NOTE 6 – AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 - Informations sectorielles

La norme IFRS 8 est appliquée par le Groupe.

Comme indiqué dans la note 2.20, le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine. Le seul secteur d'activité significatif identifié correspond au périmètre de consolidation pris dans son ensemble.

### 6.2 - Engagements et éventualités

#### 6.2.1 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu par le Groupe.

## 6.2.2 – Engagements donnés

	31/12/11	31/12/10
Nantissement des fonds de Commerce de magasins	1 428	0
Emprunt soumis à des ratios financiers	3 332	407
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>4 760</b>	<b>407</b>

## 6.3 - Crédits documentaires

Le Groupe se portant acheteur de marchandises dans des pays étrangers, il s'adresse à ses partenaires bancaires pour ouvrir pour son compte des crédits documentaires en faveur des fournisseurs. Les partenaires bancaires du Groupe prennent alors l'engagement de régler aux vendeurs le prix des marchandises achetées, dès la présentation d'un certain nombre de documents prouvant l'expédition des marchandises prévues.

	contrats K\$	contrats K€	total converti K€
<b>Total crédits documentaires</b>	<b>13 894</b>	<b>196</b>	<b>10 934</b>

## 6.4 - Information en matière d'obligations contractuelles et d'engagements commerciaux

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (Rappel § 4.11)	12 185	5 202	6 983	0
Obligations pour location-financement	963	229	366	368
Contrats de location simple <sup>(*)</sup>	14 926	10 098	4 827	0
<b>Total</b>	<b>28 074</b>	<b>15 529</b>	<b>12 176</b>	<b>368</b>

(\*) Les engagements ont été déterminés sur la base de l'échéance de renouvellement la plus proche.

## 6.5 - Information sur les parties liées

Les opérations entre la Société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note. L'information sur la rémunération des organes de direction est communiquée au paragraphe 5.3.3.

**Les autres parties liées correspondent à :**

- des loyers facturés par des SCI à des conditions de marchés et de règlements habituels pour ce type de prestations. Ces SCI sont contrôlées en partie par les Sociétés KANI, LEOVA et HFP qui sont détenues respectivement par Rémy Lesguer, Xavier Gallois et André Picard.
- des prestations de communication facturées par la Société Phi Econéo. Cette Société est contrôlée par Monsieur Vincent Liger-Belair, qui est membre du Conseil de Surveillance.
- des prestations de Conseils pour implantation de magasin par la Société MOULIN. Cette Société est contrôlée par Monsieur Moulin, qui est membre du Conseil de Surveillance.
- une insertion publicitaire facturée par la société «Le 10 Sport» contrôlée par monsieur Michel Moulin.

Le tableau ci-dessous retrace les facturations annuelles :

Parties Liées	Nature de la relation	2011	2010
SCI LPR	Loyer	116	98
SCI LE MANS OCEANE	Loyer	109	102
SCI ROUEN BARENTIN	Loyer	115	92
SCI PR	Loyer	122	108
SCI CHOLSIX	Loyer	116	105
SCI MONTAMILLY	Loyer	105	100
SCI SAINTES	Loyer	104	89
SCI DIX JONCS	Loyer	116	101
SCI DIEP	Loyer	94	65
SCI LION	Loyer	127	116
SCI BRIEU	Loyer	123	107
SCI MONLIER	Loyer	138	86
SCI BRYVE	Loyer	83	65
SCI TOUR	Loyer	108	34
SCI CHERB	Loyer	63	35
SCI ANNEMASSE	Loyer	124	0
SCI SENS	Loyer	92	0
SCI ARLES	Loyer	149	0
SCI CHAUMONT	Loyer	100	0
SCI CHALONS	Loyer	67	0
SCI LESCOAR	Loyer	92	0
SCI TRELISSAC	Loyer	65	0
SARL ECONEO	Prestation de communication	16	14
SARL MOULIN PARTICIPATIONS	Prestation de Conseil	40	0



## 6.6 - Evènements post-clôture

Néant

### NOTE 7 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**Vet'Affaires**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

#### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vet'Affaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### Estimations comptables

Le paragraphe « Estimations et jugements de la direction » de la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction qui concernent principalement les immobilisations incorporelles, les créances, les stocks et les provisions.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et, le cas échéant, les données fournies par les experts externes, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur ces sujets.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nantes, le 23 avril 2012

#### Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Franck Noël

ERNST & YOUNG et Autres  
Stanislas de Gastines

## G - COMPTES SOCIAUX

Bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie

### Bilan Actif (en milliers d'euros)

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011			Exercice précédent 31/12/2010
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(0)			
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	487	23	464	474
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	25	22	4	7
Immobilisations en cours	38		38	
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	43 634	64	43 570	43 614
Créances rattachées à des participations				3 137
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1		1	1
<b>TOTAL (I)</b>	<b>44 186</b>	<b>108</b>	<b>44 077</b>	<b>47 233</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	4 643		4 643	6 124
Autres créances				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	12		12	
Organismes sociaux	0		0	0
Etat, impôts sur les bénéfices	200		200	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	117		117	54
Autres	12 305		12 305	6 953
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	224	29	196	321
Disponibilités	70		70	4 028
Charges constatées d'avance	30		30	17
<b>TOTAL (II)</b>	<b>17 603</b>	<b>29</b>	<b>17 574</b>	<b>17 497</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>61 788</b>	<b>137</b>	<b>61 651</b>	<b>64 730</b>

## Bilan Passif (en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2011</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2010</b>
<b>Capitaux Propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 12 172)	12 172	12 172
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 289	1 289
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	38 236	34 764
Report à nouveau	17	4 483
Résultat de l'exercice	1 222	3 779
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>52 935</b>	<b>56 487</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	35	135
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>35</b>	<b>135</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
• Emprunts	6 224	5 542
• Découverts, concours bancaires	43	24
Emprunts et dettes financières diverses		
• Divers		
• Associés	470	3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127	191
Dettes fiscales et sociales		
• Personnel	81	165
• Organismes sociaux	97	98
• Etat, impôts sur les bénéficiaires		507
• Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	769	701
• Etat, obligations cautionnées		
• Autres impôts, taxes et assimilés	30	38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	838	838
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>8 681</b>	<b>8 108</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>61 651</b>	<b>64 730</b>

## Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31/12/2011		Exercice précédent 31/12/2010
	France	Exportations	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue biens			
Production vendue services	4 780		4 780
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>4 780</b>		<b>4 780</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			100
Autres produits			2
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>4 882</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes			1 619
Impôts, taxes et versements assimilés			72
Salaires et traitements			630
Charges sociales			320
Dotations aux amortissements sur immobilisations			15
Dotations aux provisions sur immobilisations			64
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			35
Autres charges			120
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>2 840</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>2 042</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			2 345
Produits des autres valeurs mobilières			
Autres intérêts et produits assimilés			31
Reprises sur provisions et transferts de charges			19
Différences positives de change			0
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			92
<b>Total des produits financiers</b>			<b>2 469</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			29
Intérêts et charges assimilées			274
Différences négatives de change			0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			191
<b>Total des charges financières</b>			<b>493</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>1 975</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>4 017</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0
Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>2</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			60
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>3 000</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-2 998</b>
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			-202
<b>Total des Produits</b>			<b>7 352</b>
<b>Total des charges</b>			<b>6 131</b>
<b>RESULTAT NET</b>			<b>1 222</b>
Dont Crédit-bail mobilier			
Dont Crédit-bail immobilier			

## Tableau de financement OEC (en milliers d'euros)

	31/12/2011	31/12/2010
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>1 222</b>	<b>3 779</b>
- Dotations aux amortissements et provisions	68	48
- Reprise des amortissements et provisions	100	0
Capacité d'Autofinancement de l'Exercice	1 190	3 827
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	579	- 2 102
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'exploitation (A)</b>	<b>1 769</b>	<b>1 725</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-43	-2
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	0
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	0	60
Fournisseurs d'immobilisations	0	0
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-43</b>	<b>-58</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	0	0
Réduction de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	-4 776	-787
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	2 214	3 444
Remboursements d'emprunts	-1 531	- 1 712
Avances aux tiers	-1 745	2 865
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)</b>	<b>-5 827</b>	<b>3 809</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C)</b>	<b>-4 101</b>	<b>5 476</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture (D)</b>	<b>4 325</b>	<b>- 1 151</b>
<b>Trésorerie à la clôture (A + B + C + D)</b>	<b>224</b>	<b>4 325</b>

### ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE LA S.A. VET'AFFAIRES

Au 31 décembre 2011

Les chiffres de l'annexe sont présentés en milliers d'euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011 d'une durée de douze mois, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

**Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :**

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

### NOTE 1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 1.1 - Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires constaté par la Société Vet'Affaires est composé de :

Redevances de marque : .....	3 785 K€
Prestations de direction : .....	992 K€
Divers : .....	3 K€

Les charges externes s'élèvent à 1 619 K€ en 2011 contre 1 069 K€ en 2010. L'évolution de ces charges est principalement liée à la réalisation de campagnes de publicité télévisuelles destinées à promouvoir l'enseigne Vet'Affaires (TV).

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 042 K€ en 2011 contre 2 095 K€ en 2010.

La Société Vet'Affaires a procédé à un abandon de comptes courants au profit de sa filiale PMDIS pour un montant de 3 000 K€. Cette somme a été comptabilisée en charge exceptionnelle de l'exercice.

Le résultat net s'élève à 1 222 K€ en 2011 contre 3 779 K€ en 2010.

La Société Vet'Affaires a procédé à l'acquisition de 10% du capital de la SAS Yvet portant ainsi sa participation à 78%.

#### 1.2 - Evénement post-clôture

Aucun événement n'est à signaler.

## NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 - Immobilisations incorporelles

#### 2.1.1 - Logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Ils font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire sur une durée de 1 à 3 ans.

#### 2.1.2 - Marque

La marque est acquise et évaluée à son coût d'acquisition. Aucune dépréciation n'est constatée à la clôture.

La marque acquise à la Société L.F.D.L (anciennement Vet Affaires) a été déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I) en date du 23 Mai 1991, puis renouvelée le 21 février 2001.

#### 2.1.3 - Noms de domaine

Les noms de domaines sont acquis et évalués à leur coût d'acquisition. Aucune dépréciation n'est à constater.

### 2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de bureau.....	3 ans
Mobilier .....	5 ans

### 2.3 - Immobilisations financières

#### 2.3.1 - Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'apport ou d'acquisition. A toute autre date, dans le cas où la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité, sur le patrimoine et sur les perspectives de développement.

#### 2.3.2 - Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts réalisés à des Sociétés du Groupe.

#### 2.4 - Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêt des comptes.

### 2.5 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

#### 2.5.1 - Valeurs mobilières de placement

La Société Vet'Affaires et certaines Sociétés du Groupe Vet'Affaires ont souscrit un contrat de gestion de trésorerie. A la clôture de l'exercice, les placements de trésorerie affectés à ce contrat et relatifs à la Société Vet'Affaires ont été comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### 2.5.2 - Actions propres

**Les actions propres qui sont détenues au 31/12/2011 ont pour objet :**

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Vet Affaires par l'intermédiaire d'un prestataire de service. Dans ce cadre, la Société Vet Affaires a conclu le 12 juin 2003, suivant l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 15 mai 2003, un contrat de liquidité avec la Société de bourse PORTZAMPARC afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché. Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ne peut excéder 10% des titres composant le capital social. Ce contrat a été renouvelé le 1er avril 2005 ;
- d'assurer la couverture de plans d'option d'achat d'actions ou autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe. Au 31 décembre 2011, aucun plan de distribution d'actions gratuites n'est en cours et 691 actions propres sont détenues pour cet objectif :

##### 1ère catégorie d'actions propres

Pour les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et celles destinées à couvrir les engagements à venir en termes d'attribution d'actions gratuites :

- la valeur brute est constituée par le coût d'entrée correspondant au coût d'achat hors frais accessoires,
- lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

##### 2ème catégorie d'actions propres

Pour les actions propres détenues pour couvrir les engagements actuels en termes d'attribution d'actions gratuites, le coût d'entrée correspond :

- soit au coût d'achat (lorsque les actions sont affectées au plan d'attribution d'actions gratuites dès leur acquisition),
- soit à la valeur nette comptable (lors de leur transfert du compte d'actions propres détenues pour couvrir des engagements à venir vers le compte d'actions propres détenues pour couvrir les engagements actuels).

Ces actions ne sont pas dépréciées. Une provision pour risque et charges est constituée en parallèle pour couvrir le risque de charge pour l'entité.

#### 2.5.3 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

### 2.6 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés ou reçus à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des produits imputables à cet exercice.

### 2.7 - Comptes de régularisation

#### 2.7.1 - Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

#### 2.8 - Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des charges non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

## 2.9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société Vet'Affaires a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources non représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

### NOTE 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles

En K€	31.12.2010	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2011
<b>Valeur brute</b>				
Logiciels	25	4	2	27
Marque	460	0	0	460
Noms de domaine	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>485</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>487</b>
<b>Amortissements</b>				
Logiciels	12	11	0	23
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>474</b>	<b>-7</b>	<b>2</b>	<b>464</b>

#### 3.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles

En K€	31.12.2010	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2011
<b>Valeur brute</b>				
Matériel de bureau	32	1	8	25
Immobilisations corporelles en cours	0	38	0	38
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>8</b>	<b>63</b>
<b>Amortissements</b>				
Matériel de bureau	25	4	8	22
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>22</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>7</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>41</b>

#### 3.3 - Valeurs brutes des immobilisations financières

En K€	31.12.2010	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2011
<b>Valeur brute</b>				
Titres de participation	43 614	20	0	43 634
Créances ratt.à des participations	3 137	0	3 137	0
<b>TOTAL</b>	<b>46 751</b>	<b>20</b>	<b>3 137</b>	<b>43 634</b>
<b>Dépréciations</b>				
Titres de participation	0	64	0	64
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>64</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>46 751</b>	<b>-44</b>	<b>3 137</b>	<b>43 570</b>

### 3.4 - Tableau des principales filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales principales	Capital	Réserves et report à nouveau	Détenion exprimée en %	Valeur comptable des titres		Résultat au 31/12/2011	Chiffre d'affaires HT	Prêts & Avances consentis	Autres produits et charges fi.	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
SARL CENTRAL VET	20 191	8 436	87.22	17 779	17 779	1 096	129 819	4 697	-652	1 800
SARL PMDIS	23 016	-210	100.00	616	616	-262	17 473	5 513	-339	0
SARL YVET	200	-372	78.00	156	156	-446	1 436	17	-6	0
SARL MODA TANIO	77	-1 301	100.00	64	0	-25	24	17	-7	0

Veillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

### 3.5 - Etat des créances

En K€	Brut	à - 1 an	A + 1 an	Dépr.	Net
Autres immobilisations financières	1	0	1	0	1
Autres créances clients	4 643	4 643	0	0	4 643
Impôt sur les bénéfices	200	200	0	0	200
Taxe sur la valeur ajoutée	117	117	0	0	117
Comptes courants filiales	12 155	12 155	0	0	12 155
Débiteurs divers	163	163	0	0	163
Charges constatées d'avance	30	30	0	0	30
<b>TOTAL</b>	<b>17 309</b>	<b>17 308</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>17 309</b>

### 3.6 - Produits à recevoir

En K€	31.12.2011	31.12.2010
Créances rattachées à des participations	0	114
Créances clients et comptes rattachés	4 525	4 154
Autres créances	91	78
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>4 616</b>	<b>4 346</b>

### 3.7 - Actions propres

Au 31.12.2011, le nombre total de titres détenus par la SA Vet Affaires est de 12 439, affectés comme suit aux objectifs dédiés en totalité au contrat de liquidité.

Les tableaux ci-dessous reprennent en synthèse la position au 31 décembre 2011.

Nature des actions propres en €	Quantité	Valeur comptable	Dépréciation comptable	Valeur nette
Contrat de liquidité	11 748	172 709	28 728	143 981
Total Actions de 1ère catégorie	11 748	172 709	28 728	143 981
Actions destinées à l'attribution gratuite d'actions	691	5 287	0	5 287
Total Actions de 2ème catégorie	691	5 287	0	5 287
<b>Total Général</b>	<b>12 439</b>	<b>177 996</b>	<b>28 728</b>	<b>149 268</b>



### 3.8 - Comptes de régularisation actif

En K€	31.12.2011	31.12.2010
Exploitation	30	17
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>30</b>	<b>17</b>

### 3.9 - Capital social et capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres en €

	Valeur nominale 31.12.10	Valeur nominale 31.12.11	Nombre d'actions 31.12.10	Nombre d'actions 31.12.11
Actions Ordinaires	7.62	7.62	1 596 813	1 596 813

Au cours de l'exercice 2011, la Société Vet Affaires a procédé à une distribution de dividendes de 3 € par action. Compte tenu des actions propres détenues au jour de la distribution, les dividendes versés ont été de 47 764 K€.

Aucune autre opération n'est venue impacter les capitaux propres de la Société au cours de l'exercice 2011.

### 3.10 - Provision pour risques et charges

En K€	31.12.2010	Dotations	Reprises	31.12.2011
Risques et charges				
Charges	135	0	100	35
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>135</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>35</b>

#### 3.10.1 Attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2011, aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'existe.

### 3.11 - Etat des dettes

En K€	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt et dettes auprès des banques	6 224	1 894	4 314	0
Découverts bancaires	43	43	0	0
Comptes courants personnes physiques	3	3	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	127	127	0	0
Dettes sociales	178	178	0	0
Etat – IS à payer	0	0	0	0
Dettes fiscales	799	799	0	0
C/CT Intégration fiscale	467	467	0	0
Autres dettes	838	838	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 681</b>	<b>4 367</b>	<b>4 314</b>	<b>0</b>

Au cours de l'exercice 2011, la Société Vet Affaires a procédé :

- à la souscription de nouveaux emprunts pour 2 214 K€
- au remboursement d'emprunts pour 1 531 K€

## 3.12 - Charges à payer

En K€	31.12.2011	31.12.2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59	19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94	94
Dettes sociales et fiscales	978	246
<b>Total charges à recevoir</b>	<b>1 131</b>	<b>359</b>

## NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 - Résultat financier

En K€	2011	2010
Dividendes	1 800	1 237
Intérêts créances rattachées à des participations	2	120
Intérêts convention trésorerie centralisée	22	-21
Résultat net cession VMP	-98	72
Intérêts sur comptes courants	542	1 055
Intérêts et charges assimilées	-88	-27
Intérêts sur emprunts	-177	-139
Dépréciation ou reprise sur actions propres	-29	19
<b>Résultat Financier</b>	<b>1 975</b>	<b>2 316</b>

### 4.2 - Résultat exceptionnel

En K€	2011	2010
Abandon de créances auprès de filiales	-3 000	0
Autres charges ou produits	2	-34
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>-2 998</b>	<b>-34</b>

### 4.3 - Impôts sur les Sociétés

#### 4.3.1 - Intégration fiscale

La Société VET AFFAIRES est la Société mère du Groupe d'intégration fiscale, composé des Sociétés suivantes : SARL CENTRAL VET, SARL PMDIS, SARL FORMAVET, SNC LEURE.

Il a été décidé que chaque Société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du Groupe est appréhendée par la Société VET AFFAIRES, Société tête du Groupe.

Celle-ci s'élève à la somme de 180 K€ pour l'exercice 2011.

Les charges fiscales des filiales sont calculées comme en l'absence d'intégration fiscale.

## 4.3.2 – Résultat fiscal du périmètre d'intégration fiscale

En K€	2011	2010
Résultat fiscal de l'ensemble des Sociétés intégrées	1 221	5 306
Neutralisation des éléments intraGroupe	-90	- 62
<b>Résultat fiscal d'ensemble</b>	<b>1 131</b>	<b>5 244</b>

## 4.3.3 - Ventilation de l'impôt sur les Sociétés

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat d'exploitation	2 042	0*	2 042
Résultat financier	1 975	0*	1 975
Résultat exceptionnel	-2 998	0*	-2 998
Contribution/Gain sur intégration fiscale		180	180
Crédit et réduction d'impôt		22	22
<b>Résultat comptable après intégration et réduction d'impôt</b>	<b>1 020</b>	<b>202</b>	<b>1 222</b>

### L'impôt Société se décompose de la manière suivante :

- Impôt Société de l'ensemble intégré.....355 K€
- Intégration fiscale (contribution des filiales à l'IS dû par le Groupe) .....-557 K€
- Solde d'IS.....-202 K€

## NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations

Postes du bilan (en K€)	Entreprises liées	Avec laquelle la Société à un lien de participation
Participations	43 570	
Créances clients et comptes rattachés	3 888	
Autres créances	12 155	
Autres dettes	838	
Produits financiers	2 345	
Charges financières	9	

La Société VET'AFFAIRES constitue la Société mère du Groupe VET'AFFAIRES et établit des comptes consolidés.

Les parties liées correspondent à :

La Société Phi Econéo, anciennement représentée par Monsieur Vincent Liger-Belair, donne des prestations de Conseil en communication financière (26 599 € HT en 2010 et 30 810 € HT en 2011). Cette convention est rémunérée à des conditions normales.

La Société Moulin Participation, représentée par Michel Moulin, donne des prestations d'achats d'espaces en publicité et de Conseils (facture 40 000€ HT en 2011).

### 5.2 - Personnel

#### 5.2.1 - Effectif moyen salarié

##### L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2011	Exercice 2010
Mandataires sociaux	4	3
Cadres	7	4
Employés	2	4
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>11</b>

## 5.2.2 - Engagements retraite

Les engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice ont été évalués à 14 515 €.

Ils ne sont pas comptabilisés au passif de la Société et ont été estimés selon une méthode rétrospective.

Le calcul a été réalisé sur l'ensemble des salariés avec les éléments suivants :

- Départ à la retraite à 62 ans à l'initiative du salarié,
- Taux de mortalité issu de la table de mortalité 2004-2006,
- Convention collective appliquée par l'entreprise,
- Taux de turnover : 5% dégressif
- Taux d'actualisation financière : 3.70%
- Taux de progression des salaires : 2%
- Taux de charges sociales (cadres / non cadres) : 40% / 30%

## 5.2.3 - Engagement en matière du droit individuel à la formation (DIF)

Le DIF a été instauré par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Le DIF, ouvert aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté, permet de capitaliser un droit à la formation de 20 heures minimum par an cumulable sur six années au plus.

Selon le CNC, les dépenses engagées au titre du DIF n'entrent pas dans la catégorie des "avantages à long terme".

Le nombre d'heures de formation correspondant aux droits acquis par les salariés s'élève à 690 heures. Le nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élève également à 690 heures.

## 5.2.4 - Rémunération des organes de direction et d'administration

Les dirigeants ont perçu une rémunération fixe de 453 K€ dans la SA VET'AFFAIRES. L'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2011 a fixé le montant global des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance pour l'année 2011 à 125 K€.

## 5.3 – Engagements hors-bilan

### 5.3.1 - Engagements financiers reçus

La Société Central Vet, filiale à 87.22 % de la SA Vet Affaires, a donné une caution hypothécaire au profit de la SA Vet Affaires, en garantie d'un emprunt bancaire de 1 300 K€ souscrit au cours de l'exercice 2006.

### 5.3.2 - Instruments financiers

La Société peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. A la clôture, la Société Vet Affaires ne détient aucun instrument de couverture de taux.

### 5.3.3 – Clause sur emprunts bancaires

Des clauses d'exigibilité anticipées existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers. A la clôture de l'exercice 2011, on relève les informations suivantes : le montant de la dette financière relative à deux emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 1 032 K€.

Une de ces clauses n'est pas respectée pour un emprunt dont le capital restant dû est de 310 K€. Des discussions ont été engagées avec cette banque afin de suspendre l'application de ces clauses.

## 5.3.4 – Contrat de crédit-bail

Tableaux financiers relatifs aux contrats de crédit-bail en cours :

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<b>Redevances payées</b>				
Cumuls des exercices antérieurs		396		396
Montants de l'exercice		183		183
<b>Sous-total</b>		<b>579</b>		<b>579</b>
<b>Redevances restant dues</b>				
A 1 an au plus		152		152
Entre 1 et 5 ans		0		0
A plus de 5 ans		0		0
<b>Sous-total</b>		<b>152</b>		<b>152</b>
<b>Valeur résiduelle</b>				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		7		7
A plus de 5 ans				
<b>Sous-total</b>		<b>7</b>		<b>7</b>
<b>Coût total du crédit-bail</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>738</b>		<b>738</b>

## Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine		656		656
Cumuls des dotations antérieures		355		355
Dotations de l'exercice		164		164
<b>Valeur nette comptable</b>		<b>137</b>		<b>137</b>

## 5.4 - Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS en euros	EXERCICE 2007 (12 mois) N	EXERCICE 2008 (12 mois) N	EXERCICE 2009 (12 mois) N	EXERCICE 2010 (12 mois) N	EXERCICE 2011 (12 mois) N
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	12 892 491.43	12 892 491.43	12 171 628.63	12 171 628.63	12 171 628.63
Nombre des actions					
Ordinaires existantes	1 691 384	1 691 384	1 596 813	1 596 813	1 596 813
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 795 721	1 703 621	1 744 328	4 377 127	4 779 877
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 484 311	2 668 354	1 971 004	4 405 744	1 027 762
Impôts sur les bénéfices	-1 125 772	-1 043 685	-275 070	-597 471	202 114
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 064 686	422 173	5 147 434	3 779 260	1 221 649
Résultat distribué	845 692	1 691 384	798 407	4 790 439	0
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3.32	1.71	1.06	2.38	0.77
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2.99	0.25	3.22	2.37	0.77
Dividende attribué à chaque action (a)	0.50	1.00	0.50	3.00*	0*
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	10	12	11	13
Montant de la masse salariale de l'exercice	602 939	563 157	605 099	682 101	629 963
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales etc ...)	242 622	245 235	480 497	298 153	319 732
Projet soumis à l'Assemblée Générale					

## NOTE 6 - Rapports des commissaires aux comptes

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vet'Affaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### Estimations comptables

Votre société procède à des estimations comptables portant notamment sur la valorisation et la dépréciation :

- des titres de participation et des créances rattachées à des participations, comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe ;
- des créances, tel que cela est indiqué dans la note 2.4 de l'annexe.

Votre société constitue par ailleurs des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture, tel que cela est décrit dans la note 2.9 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et, le cas échéant, les données fournies par les experts externes, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur ces sujets.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avan-

tages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes et avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nantes, le 23 avril 2012

### Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Franck Noël

ERNST & YOUNG et Autres  
Stanislas de Gastines

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

##### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### 1. Rémunération des comptes courants d'actionnaires

##### Personnes concernées

- M. Rémy Lesguer.
- La S.A.S. KANI, représentée par M. Rémy Lesguer.
- La S.A.S. LEOVA représentée par M. Xavier Gallois.
- La S.A.S. HFP représentée par M. André Picard.

##### Nature et objet

Le conseil de surveillance du 16 décembre 2011 a autorisé la rémunération des comptes courants d'actionnaires au taux d'intérêt légal fiscalement déductible.

##### Modalités

Pour l'exercice 2011, votre société a versé des intérêts pour un montant de € 32.012.

## 2. Primes sur objectifs attribuées aux membres du directoire

### Personnes concernées

Les personnes suivantes, membres du directoire de votre société, sont concernées en leur qualité de membres du comité de direction :

- M. Jean-Philippe Blasco.
- M. Yannick Pelissier.
- M. Nicolas Oger-Gross.
- M. Pierre-Yves Claudel.

### Nature et objet

Un programme de primes sur les objectifs fixés aux membres du comité de direction a été présenté au conseil de surveillance du 31 mars 2011. Le conseil de surveillance du 4 novembre 2011 a autorisé les primes versées à ce titre au cours de l'exercice 2011.

### Modalités

Une prime de € 1.000 bruts par membre du comité de direction a été attribuée en 2011 pour atteinte des objectifs.

### Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### 1. Avec la S.A.R.L. Central'Vet

##### Personne concernée

M. André Picard.

##### Licence de marque

##### Nature et objet

Votre société concède à la S.A.R.L. Central'Vet le droit d'utiliser la marque « Vet'Affaires », soit pour l'exploitation directe de son fonds de commerce, soit dans le cadre d'une exploitation de ce fonds de commerce au moyen d'une location-gérance.

Le contrat est conclu pour une durée de un an à compter du 25 mai 2011, renouvelable par tacite reconduction.

Le contrat se substitue à celui signé avec la S.A.R.L. PMDIS pour les magasins ayant signé le contrat de franchise.

##### Modalités

Pour l'exercice 2011, votre société a facturé un montant global de produits de € 1.247.436 hors taxes.

#### 2. Avec la S.A.R.L. PMDIS

##### Personne concernée

M. Xavier Gallois, gérant de la S.A.R.L. PMDIS.

##### Nature et objet

Votre société a abandonné un compte courant qu'elle détenait auprès de sa filiale la S.A.R.L. PMDIS.

##### Modalités

Au titre de l'exercice 2011, l'abandon de compte courant s'élève à € 3.000.000.

En raison d'une omission de votre conseil de surveillance, les conventions et engagements ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avec la S.A.R.L. PMDIS.

## Licence de marque

### Nature et objet

Votre société concède à la S.A.R.L. PMDIS le droit d'utiliser la marque « Vêt'Affaires », soit pour l'exploitation directe de son fonds de commerce, soit dans le cadre d'une exploitation de ce fonds de commerce au moyen d'une location-gérance.

Le contrat est conclu pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2010, renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie, votre société facture à la S.A.R.L. PMDIS une redevance annuelle égale à 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par les magasins.

### Modalités

Pour l'exercice 2011, votre société a comptabilisé un produit de € 2.523.139 hors taxes au titre de cette convention.

#### 2. Avec la S.A.R.L. Moulin Participations

##### Nature et objet

Le conseil de surveillance du 17 décembre 2010 a autorisé une convention de conseil en communication avec la S.A.R.L. Moulin Participations.

##### Modalités

La S.A.R.L. Moulin Participations a facturé € 40.000 à votre société au titre de cette convention en 2011.

#### 3. Avec la société Phi-éconéo

##### Nature et objet

Le conseil de surveillance du 21 mars 2007 a autorisé, avec la société Phi-éconéo représentée par M. Vincent Liger-Belair, une convention de prestations de services de mission de conseil en communication financière.

##### Modalités

Pour l'exercice 2011, votre société a comptabilisé une charge de € 30.810 hors taxes au titre de cette convention.

#### 4. Avec la S.A.R.L. PMDIS, la société Central Vêt et la S.A.R.L. Formavet

##### Convention d'intégration fiscale

##### Nature et objet

Une convention d'intégration fiscale a été établie entre votre société et les sociétés Central Vêt et S.A.R.L. PMDIS à compter du 1er janvier 2000. Cette convention a été élargie, à compter du 1er janvier 2010, à la S.A.R.L. Formavet.

##### Modalités

Cette convention a pour principe de comptabiliser l'impôt sur les sociétés dans chaque société comme si elles avaient été imposées séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau groupe est appréhendée par votre société qui est tête du groupe d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt sur les sociétés générée au sein du groupe d'intégration fiscale pour 2011 est de € 180.370.

Nantes, le 23 avril 2012

### Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Franck Noël

ERNST & YOUNG et Autres  
Stanislas de Gastines

## H - RAPPORT DU PRESIDENT

### NOTE 1 - Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil de Surveillance des Sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 3 avril 2012 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

#### La gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code Middle Next de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middle Next ([www.middle-next.com](http://www.middle-next.com)), ci-après le Code de référence.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code et notamment lors de sa séance du 16 février 2011.

## 1 - Le Conseil de Surveillance et les comités

### 1.1 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce dans la mesure du possible un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il a été mis en place le 18 mai 2006, à la suite de l'adoption par l'Assemblée Générale mixte du mode de gestion du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Lors des séances du 18 juin et 17 juillet 2008, le Conseil a coopté de nouveaux membres suite à des démissions. Il a élu un nouveau Président et un Vice-Président.

L'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010 a procédé à la nomination d'un nouveau membre : Monsieur Michel MOULIN.

Dans sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil a constaté que Monsieur Michel MOULIN n'était pas actionnaire de la Société, alors qu'il avait un délai de six mois pour acquérir les actions à compter du jour de sa nomination soit jusqu'au 3 décembre 2010.

Il est dans ce cas réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil de Surveillance a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Michel MOULIN, membre du Conseil de Surveillance et de le confirmer ainsi dans ses fonctions par cooptation sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011 a ratifié la nomination de Monsieur Michel MOULIN.

#### 1.1.1 La composition du Conseil :

Le Conseil de Surveillance est composé de six membres :

Yves PEIS.....	Président du Conseil de Surveillance
Vincent LIGER-BELAIR.....	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Francis LE VAN.....	Membre du Conseil de Surveillance
François-Xavier LESOT.....	Membre du Conseil de Surveillance
Jean-Yves DREAN.....	Membre du Conseil de Surveillance
Michel MOULIN.....	Membre du Conseil de Surveillance

#### Activité professionnelle significative des membres du Conseil de Surveillance

Identité	Date de naissance	Nationalité	Activités professionnelles significatives	Nombre d'actions détenues dans la Société VET AFFAIRES
Yves PEIS (*)	13/05/1954	Française	Dirigeant d'entreprise : section de la distribution spécialisée textile	120
Vincent LIGER-BELAIR	08/04/1944	Française	Ancien dirigeant d'entreprise : secteur de la communication financière	50
Francis LE VAN (*)	02/01/1951	Française	Conseil pour implantation en Asie	50
François-Xavier LESOT (*)	04/11/1966	Française	Dirigeant d'entreprise	1 000
Jean-Yves DREAN (*)	24/05/1952	Française	Spécialiste de la distribution. Directeur exécutif	1 000
Michel MOULIN	12/01/1961	Française	Conseil en publicité et géomarketing	10

(\*) Quatre membres du Conseil sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le code de référence.



En effet, selon la huitième recommandation du Code Middle Next de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une Société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Les mandats des membres suivants du Conseil de Surveillance viennent à expiration à l'issue de la réunion de la présente assemblée :

Monsieur Yves PEIS

Monsieur Vincent LIGER-BELAIR

Monsieur François-Xavier LESOT

Monsieur Francis LE VAN

Monsieur Jean-Yves DREAN

## 1.1.2 Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

**Il est rappelé que le Conseil de Surveillance comporte actuellement six hommes.**

La Société souhaite améliorer la représentation des femmes et envisage à cet égard de proposer à la présente Assemblée la nomination de Madame Viviane NEITER en remplacement de Monsieur Francis LE VAN dont le mandat n'est pas renouvelé.

Il est par ailleurs proposé à l'Assemblée de renouveler 3 membres actuels du Conseil de Surveillance, afin d'en réduire le nombre.

## 1.1.3 Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement et organise régulièrement des réunions de préparation des Conseils.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de ce dernier, ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance quelques jours avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

## 1.1.4 La tenue des réunions du Conseil

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels, ainsi que lors des séances lorsque leur présence paraît opportune.

Ils y participent effectivement.

Les convocations ont été faites par envoi électronique 8 jours au moins à l'avance.

Les réunions se tiennent au siège social notamment par des moyens de visioconférence ou télécommunications.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois au cours de l'année 2011.

Sur cette période, les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité et d'une présence effective aux réunions, avec un taux de présence supérieur à 99 %, à l'exception de Michel MOULIN.

## 1.1.5 Le règlement intérieur du Conseil

Un nouveau règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance le 4 novembre 2011.

**Il porte principalement sur les points suivants :**

- composition du Conseil,
- devoirs des membres (déontologie : loyauté, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, confidentialité, etc ...),
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication).

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société : <http://www.vetaffaires.fr>

## 1.1.6 Thèmes principaux débattus lors des réunions du Conseil de Surveillance et bilan d'activité :

- Suivi de l'activité mensuelle et trimestrielle (chiffre d'affaires, marge, évolution des stocks, situation de trésorerie, évolution des principaux ratios d'exploitation) ;
- Suivi de la mise en place des nouveaux projets (notamment mise en franchise des magasins) ;
- Suivi des performances des filiales ;
- Suivi de la politique marketing ;
- Suivi des contentieux et des risques juridiques ;
- Communication financière

Le Conseil de Surveillance s'est attaché, au cours de l'exercice 2011, à suivre les évolutions données au modèle et au positionnement donné à la franchise.

Le comité stratégique a passé en revue les politiques commerciales des Sociétés du Groupe et la politique de communication

Les comités d'audit et de rémunération ont accompagné l'entreprise dans ses réflexions sur l'évolution de ses organisations et la manière de motiver ses équipes.

Le Président ainsi que les membres du Directoire représentant les principaux départements du Groupe sont régulièrement invités et participent aux réunions du Conseil de Surveillance en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Il est à noter que les sujets abordés dans le cadre du Conseil de Surveillance font en général l'objet de nombreux débats.

## 1.1.7 Évaluation des travaux du Conseil

Le Conseil procède annuellement à une évaluation critique de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions.

Cette évaluation était faite de manière informelle et visait à objectiver le fonctionnement du Conseil dans son ensemble ainsi que la contribution individuelle de chacun de ses membres.

Dans sa séance du 16 février 2011, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des points de vigilance et des recommandations figurant dans le rapport de l'AMF n° 2010-15 du 7 décembre 2010, portant sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne des valeurs moyennes et petites se référant au Code MIDDLE NEXT.

Il a procédé à une auto-évaluation portant sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Au regard des résultats de cette auto-évaluation, le fonctionnement du Conseil a été jugé satisfaisant, faisant toujours l'objet de nombreux débats et commentaires pour ensuite conclure généralement sur un consensus des membres présents.

La complémentarité et la polyvalence de ses membres permettent un bon fonctionnement du Conseil.

Les réunions préparatoires ont ajouté de la qualité aux travaux réalisés.

La disponibilité des membres a toujours permis de les mobiliser rapidement quand cela a été nécessaire.

## 1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance a constitué trois comités :

### 1.2.1 Le Comité d'audit

#### Composition :

Yves PEIS (\*) .....Président du Comité d'audit  
Vincent LIGER-BELAIR .....Membre du Comité d'audit  
François-Xavier LESOT (\*) .....Membre du Comité d'audit

(\*) 2/3 des membres sont indépendants. Les critères d'indépendance sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance précités. Messieurs Yves PEIS et François-Xavier LESOT sont considérés comme indépendants et compétents en matières financière et comptable, compte tenu de leurs expériences professionnelles, de leur formation et connaissance de l'activité de la Société.

Le Comité d'audit a pour mission de donner son avis au Conseil de Surveillance sur les principes et les méthodes comptables, le suivi et le provisionnement des risques, les comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés.

Le Comité d'audit s'assure de la cohérence de la présentation des informations financières dans les communiqués de presse liés à l'information périodique avec celles figurant dans les comptes.

Le Comité d'audit prend connaissance du rapport du Président et, le cas échéant, formule des observations sur les sujets qui sont de sa compétence.

Le Conseil de Surveillance peut demander au Comité d'audit que les prévisions, tendances, avertissements sur résultat et autres informations sensibles, présentations aux analyses et document de référence, soient transmis au Comité et saisir éventuellement le Comité d'audit pour l'exercice de ses missions.

Le Conseil peut demander au Comité d'audit de s'assurer, avant son propre examen, et au regard des éléments dont il dispose, de la cohérence de la présentation des informations financières dans les communiqués de presse liés à l'information périodique avec celles figurant dans les comptes.

**Le Comité d'audit s'est réuni 3 fois au cours de l'année et a réalisé les travaux suivants :**

- Suivi de la procédure de sélection des commissaires aux comptes lors de leur renouvellement en 2011.
- Suivi des résultats d'exploitation par magasin et politique d'ouverture.
- Suivi de l'évolution des investissements moyens par site et demande de la mesure des ROI (Return On Investment) une fois par an.
- Mise en place du suivi des ROI sur les nouveaux magasins par rapport à la prévision initiale.
- Analyse des stocks et de leur ancienneté.

Le Comité d'audit a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Le Comité d'audit demande qu'après l'année de transition de mise en place du nouveau modèle économique de l'entreprise, une nouvelle cartographie des risques soit réalisée.

Les membres du Comité d'audit ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financier, comptable de la trésorerie et de l'audit interne.

Le taux de participation à ce comité s'est élevé à 100%.

Lors de son évaluation annuelle, le Conseil a évalué les travaux du Comité d'audit au regard des objectifs qui lui avaient été fixés. Le Conseil a considéré que l'envoi des documents avant chaque Comité d'audit ainsi que la présence régulière de PY Claudel a amélioré fortement l'efficacité du comité.

### 1.2.2 Le Comité des rémunérations

#### Composition :

François-Xavier LESOT .....Président du Comité des rémunérations  
Yves PEIS .....Membre du Comité des rémunérations  
Jean-Yves DREAN.....Membre du Comité des rémunérations

Tous les membres sont indépendants.

Ce Comité des rémunérations a pour mission de donner un avis en matière de rémunération à la fois du Président, des mandataires sociaux, des cadres dirigeants et des membres du Conseil de Surveillance. Il donne son avis sur la politique sociale du Groupe, entre autres en matière de rémunération.

Le Comité s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2011.

Le taux de participation à ce comité s'est élevé à 100%.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

### 1.2.3 Le comité stratégique

#### Composition :

Yves PEIS .....Président du Comité stratégique  
Jean-Yves DREAN.....Membre du Comité stratégique  
Francis LE VAN.....Membre du Comité stratégique

Tous les membres sont indépendants.

#### Ce Comité a pour mission :

- d'examiner régulièrement les objectifs stratégiques de la Société,
- de veiller à l'application de la stratégie du Groupe.

Le Comité s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2011.

Le taux de participation à ce comité s'est élevé à 100%.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

## 2 - Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

### 2.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer le montant global des jetons de présence pour l'exercice en cours.

Ce montant est préalablement défini en concertation avec le Comité des rémunérations et le Directoire.

Après approbation de l'Assemblée Générale, le Conseil répartit lesdits jetons, sur proposition du Comité des rémunérations, entre ses membres.

#### La répartition des jetons de présence est en fonction :

- de l'assiduité des membres du Conseil aux réunions du Conseil et des Comités et, à ce titre, être physiquement présent à au moins deux réunions sur trois,
- du temps qu'ils consacrent à leur fonction,
- de la réception d'un avis favorable du Conseil lors de l'évaluation individuelle organisée annuellement par le Conseil.

### 2.2 Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du Comité des rémunérations.

Il se réfère également au Code Middle Next de gouvernement d'entreprise des valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, va-

riables et exceptionnelles auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ, ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

### 2.2.1 Détermination de la partie fixe

**Le Conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour l'exercice social à venir sur la base des critères suivants :**

- rémunération antérieure,
- résultats et performances de l'exercice précédent,
- budget de l'exercice à venir,
- analyse comparée avec des entreprises similaires en taille et en objet.

### 2.2.2 Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 11 octobre 2010, sur proposition du Comité des rémunérations du 21 septembre 2010 avait décidé d'octroyer aux membres du « CODIR » dont les sept membres du Directoire font partie, une prime basée sur les critères de performance suivants :

Si L'EBE de l'exercice clos au 31/12/2010 des comptes consolidés atteignait 10 700 K€, chacun des 9 membres du CODIR percevait une prime de 10 000 € brut pour M. Rémy LESGUER et 8 000 € pour les autres membres du CODIR ;

S'il atteignait 11 700 K€, chacun des 9 membres du CODIR devait percevoir une prime de 20 000 € brut pour M. Rémy LESGUER et 16 000 € brut pour les autres membres du CODIR ;

Dans sa séance du 31 mars 2011, le Conseil a constaté que l'EBE atteignait 12 277 K€, que l'objectif était atteint.

Les primes ont été versées en mars 2011

#### **Validation des critères de performance pour l'exercice 2011**

Il a été constaté dans sa séance du 4 novembre 2011 que les critères de performances ne seraient pas atteints en 2011 exceptés ceux correspondant à une prime de 1 000 € par personne.

### 2.2.3 Stock-options et attribution gratuite d'actions

#### **Politique d'attribution**

Aucun stock option n'a été mis en place.

Au cours de l'exercice 2011, aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place.

#### **Politique de conservation**

Pour les actions gratuites qui ont été précédemment attribuées, le Conseil a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

### 2.2.4 Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Il n'existe aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci.

### 2.2.5 Retraites

Il n'existe aucun régime spécifique ni indemnité de départ.

### 2.2.6 Avantages en nature

Il n'existe aucun avantage en nature.

## 3 - Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix, dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de Commerce.
- Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat.
- Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale sans pouvoir être adressées plus de vingt (20) jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

## 4 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire.

## 5 - Les procédures de contrôle interne

**Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :**

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- la fiabilité des informations financières,
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

La Société VET'AFFAIRES a pour volonté de prévenir et maîtriser les risques résultant de son activité, ainsi que les risques d'erreur et de fraude.

**La démarche mise en œuvre depuis plusieurs années repose sur :**

- L'externalisation de certaines études sécuritaires auprès de professionnels.
- Le déploiement d'un système ERP pour encadrer et rationaliser les flux physiques.
- La mise en place de tableaux de pilotage et d'indicateurs pour le suivi de l'activité.

**Pour 2011, les axes de travail ont été :**

- Le suivi des risques opérationnels
- L'amélioration de la qualité des informations transmises au Comité d'audit.

### Pour 2012, les principaux axes de travail prévus sont :

La définition et le rôle précis de chacun des membres du Directoire : mission et objectifs.

Une analyse fine du parc de magasins et de son développement: implantations, ouvertures, fermetures, rénovations, repositionnements, calendrier, coûts, procédures de contrôle et de mesure.

La mesure des évolutions de la franchise locataire et de la pertinence des éventuelles franchises propriétaires.

### Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Établissement des comptes sociaux pour toutes les entités du périmètre de consolidation et établissement des comptes consolidés par un expert comptable indépendant.

Procédures formalisées d'inventaires physiques.

Inventaire physique systématique deux fois par an.

Assistance à l'inventaire physique sur certains magasins par les commissaires aux comptes et/ou des responsables de VET'AFFAIRES.

Indicateurs périodiques et gestion par magasin : revue et analyse par le directeur financier.

### Intervention des Commissaires aux comptes.

**Monsieur Yves PEIS**

**Le Président du Conseil de Surveillance**

## NOTE 2 – Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société Vet'Affaires

### Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Vet'Affaires

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vet'Affaires et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les

procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Nantes, le 23 avril 2012

### Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Franck Noël

ERNST & YOUNG et Autres  
Stanislas de Gastines

# I – DOCUMENTS D'INFORMATIONS ANNUELLES ET INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

## NOTE 1 – Documents d'Informations annuelles

### 09 11 2011 : Information sur les résultats 2011

Second semestre 2011 : Objectifs revus à la baisse.

### 12 10 2011 : Chiffre d'Affaires T3 2011

Chiffre d'Affaires 9 mois : 109.5 M€

Ouverture du 140e magasin à Annecy en septembre.

### 16 09 2011 : Résultats semestriels 2011

S1 2011 : Succès du nouveau concept ; forte accélération des ouvertures de magasins

(27 sur l'exercice : 14 au S1 et 13 prévues au S2)

### 13 07 2011 : Chiffre d'Affaires S1 2011

Chiffre d'Affaires 1er semestre 2011 : 69.5 M€

+ 13.8 M€ : conquête de nouvelles parts de marché

### 06 04 2011 : Résultats annuels 2010

2010 L'année de la preuve : 142 M€ de Chiffre d'Affaires et 60% de marge brute

### 20 01 2011 : Chiffre d'Affaires 2010

2010 Une année de référence : Pertinence démontrée du nouveau modèle économique

## NOTE 2 – Informations Financières Intermédiaires

### 04 04 2012 : Résultats annuels 2011

### & Chiffre d'Affaires du T1 2012

#### 2011 : Un exercice contrasté

Le Directoire, réuni le 26 mars 2012 sous la présidence de Rémy Lesguer, a arrêté les comptes 2011.

#### Une croissance de près de 8 %

Après un exercice 2010 en forte croissance qui avait démontré la validité du modèle Vet'Affaires,

#### 2011 a été un exercice contrasté, marqué par :

- Un premier semestre, qualifié de pause, subissant l'effet de base de la brillante année 2010.
- Un second semestre caractérisé par une rentrée des classes très difficile (T3) et une forte réactivité en fin d'année qui a permis d'afficher des résultats meilleurs que prévus.

#### Des marges préservées

Les résultats sont, eux aussi, meilleurs que prévus grâce au maintien d'un niveau de marge brute élevé, à une gestion rigoureuse et à une bonne maîtrise des charges.

#### Des investissements pour l'avenir

L'ouverture de 27 nouveaux magasins, dans cette période propice à l'extension du modèle

Vet'affaires, a permis d'afficher une bonne croissance d'activité, mais a également pesé sur la structure financière par l'augmentation nécessaire du stock et le coût des implantations.

La mise aux nouvelles normes du Groupe des aménagements et du mobilier des anciens magasins a nécessité un effort particulier sur l'investissement.

Le passage de l'ensemble des 141 magasins de l'enseigne à la franchise représente une nouvelle étape fondamentale pour le développement du Groupe, à la fois pour la motivation et l'implication des franchisés, mais aussi pour l'évolution du modèle vers une croissance plus économe en investissements.

#### Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2012 :

M€	2012	2011	Ecart %
1er trimestre :	33.6	31.5	+ 6.6 %
dont			
• Ventes magasins	27.3	26.5	+ 3.1 %
• Loyer de LG & Franchise	4.1	4.0	+ 3.1 %
• Internet	0.7	0.1	+ 380 %
• Ventes en gros	1.5	0.9	+ 54.2 %
• Droits d'entrée	0.1	0.0	NS
• Autres	0.0	0.0	NS

#### Magasins : Conquêtes de parts de marchés

Le Groupe poursuit sa croissance profitant de l'effet plein des 27 ouvertures réalisées en 2011.

L'activité à périmètre comparable constate une baisse de - 14.7 % dans un contexte de crise persistante et compte tenu d'un effet de base toujours défavorable au T1-2011.

#### Internet : Forte progression

Les ventes par internet accélèrent et confirment la pertinence du modèle e-Commerce de vente de textile à petit prix.

#### Ventes en gros : Reprise du marché

La crise du second semestre 2011 a entraîné une redistribution des parts de marché entre les acteurs de la vente en gros. La solidité du Groupe lui a permis de conforter ses positions et de conquérir de nouveaux clients.

#### Données consolidées :

	2011	M€ %	2010	M€ %
Chiffre d'Affaires	153.1	100 %	142.2	100 %
Marge brute	93.4	61.0 %	85.3	60.0 %
Excédent Brut d'Exploitation	8.4	5.5 %	12.2	8.6 %
Résultat opérationnel	4.1	2.7 %	9.2	6.4 %
<b>Résultat net (pdg)</b>	<b>1.5</b>	<b>1.0 %</b>	<b>5.0</b>	<b>3.5 %</b>

## Des objectifs ambitieux mais raisonnables pour 2012

Poursuivant sa croissance et sa conquête de nouvelles parts de marché, le Groupe a cependant un objectif de croissance limité à 10 nouvelles ouvertures, du fait de la persistance d'un contexte de crise de la consommation qui frappe l'ensemble du secteur.

### Internet

Poursuite de la croissance et break even dans l'année

### Ventes en gros

Reprise de la croissance

### Lancement de la franchise

Relai de la croissance

Cette évolution du modèle ouvre la voie à un mode de développement dans lequel l'exploitant franchisé pourra devenir propriétaire de son fonds de Commerce, le contrat de location gérance disparaissant alors de la relation contractuelle.

Rémy Lesguer, Président du Directoire, déclare :

« Vet'Affaires a vécu un exercice contrasté dans un environnement de marché difficile.

Cependant les équipes, faisant face avec réalisme et rapidité, ont ainsi maintenu le cap vers la croissance, tout en arrêtant un plan d'économies ambitieux pour 2012, proche de 3 M€, et une baisse du niveau des stocks, à environ 35 M€.

Les premiers pas dans la franchise et le succès de notre première participation à son salon de mars 2012 sont prometteurs et la franchise s'affirme comme le relai de développement du Groupe avec d'importants gisements de croissance identifiés. »

## 25 01 2012 : Chiffre d'Affaires 2011

### 2011 : Un exercice contrasté

#### Solide résistance du modèle « low cost »

Après un premier semestre en ligne avec l'excellent exercice 2010, VET'Affaires n'a pas été épargné par l'aggravation de la conjoncture qui a affecté l'ensemble du secteur de la distribution à partir du troisième trimestre 2011. L'évolution rapide de son positionnement et la réactivité de ses équipes lui ont cependant permis de reprendre sa marche en avant dès le quatrième trimestre et de limiter ainsi l'impact d'un mauvais trimestre de rentrée.

Chiffre d'affaires M€	2011	2010	Ecart %
Total annuel	153.1	142.2	+ 7.7 %
1er trimestre	31.5	27.8	+ 13.3 %
2ème trimestre	37.9	33.3	+ 14.1 %
3ème trimestre	40.1	41.5	- 3.4 %
4ème trimestre	43.6	39.6	+ 10.1 %
Dont			
Ventes magasins	125.7	115.8	+ 8.5 %
Loyer de LG & Franchise	18.7	16.8	+ 11.3 %
Internet	1.4	1.2	+ 16.7 %
Ventes en gros	4.7	7.4	- 36.5 %
Droits d'entrée	1.3	0	Non significatif
Autres	1.3	1.0	Non significatif

### Magasins : Accélération du développement

Poursuivant sa croissance et sa conquête de parts de marché le Groupe affiche un chiffre d'affaires magasins en forte hausse avec l'ouverture de 27 nouveaux points de vente.

L'activité à périmètre comparable constate une baisse de - 8.1 % en raison d'un fort repli de la consommation au second semestre mais surtout subissant un effet de base très défavorable compte tenu de la performance de la même période 2010.

Le mois de décembre 2011 affiche une reprise d'activité, soutenue par une météo enfin favorable.

### Internet : Forte hausse au second semestre

Les ventes par internet réalisent 1 M€ au seul second semestre après la refonte totale du site au S1.

Elles confirment la belle tendance amorcée dès la rentrée des classes.

### Ventes en gros : Fléchissement ponctuel

Cette activité s'inscrit dans la baisse conjoncturelle du marché.

Il faut cependant noter que les ventes en gros 2010 intégraient 1.5 M€ de chiffre d'affaires lié à une opération exceptionnelle de déstockage.

### Lancement de la franchise : Relais de la croissance

Après la refonte, en 2010, de l'organisation juridique de son réseau de distribution, Vet'Affaires complète son dispositif avec des contrats de franchise, garants du savoir faire apporté par l'enseigne aux « franchisés ».

La relation contractuelle avec les exploitants des magasins s'articule désormais autour de 3 contrats :

Location Gérance + Dépôt vente + Franchise. Tous les exploitants sont ainsi devenus, en 2011, franchisés tout en restant locataires de leur fonds de Commerce.

Cette évolution du modèle ouvre la voie en 2012 à un nouveau mode de développement dans lequel l'exploitant franchisé pourra devenir propriétaire de son fonds de Commerce. Le contrat de location gérance disparaîtra alors dans la relation contractuelle.

Le Groupe anticipe l'ouverture de quelques magasins sur ce modèle de franchise propriétaire dès 2012.

C'est d'ailleurs le but de sa participation au prochain salon de la franchise du 18 au 21 mars 2012.

La signature des contrats de franchise/locataire-gérant a généré des droits d'entrée de 1.3 M€ en 2011 soit 10 000 € par magasin. Ces contrats n'ont entraîné aucune modification de l'équilibre financier avec les exploitants, la nouvelle redevance franchise étant intégralement compensée par une baisse du loyer de location gérance.

Vêt'Affaires a ouvert plus de 22 000 m<sup>2</sup> commerciaux dans les villes de :

Valence (26), Millau (12), Vannes (56), Rochefort (17), Châteaubernard (16), Nogent (60), Annemasse (74), Arles (13), Lannion (22), Montmorot (39), Saint-Denis-lès-Sens (89), Morschwiller (68), Chaumont (52), Vierzon (18), Saint Lô (50), Tourcoing (59), Lescaur (64), Blois (41), Buchelay (78), Vendenheim (67), Chambéry (73), Boulogne-sur-Mer (62), Aubières (63), Valenciennes (59), Annecy (74) et Le Creusot (71).

### Rémy Lesguer, Président du Directoire, déclare :

« Vet'Affaires a capté plus de 600 000 nouveaux clients en 2011 et s'affirme comme leader incontesté de la quantité de vêtements par panier avec un prix moyen 50% moins cher que tous ses concurrents.

La croissance du Groupe se situe à + 7 % mais, hors effet crise, la croissance aurait pu être proche de + 20 %.

Avec un panier moyen à 20 €, les consommateurs devraient être susceptibles de venir au moins une fois par mois dans l'un de nos 150 magasins.

En 2012, Vet'Affaires s'attachera à défendre le pouvoir d'achat des familles dans l'habillement, grâce à son offre de prix et son forfait simple de 5 vêtements pour un panier de 20 €.

### Je suis fier d'annoncer que l'année 2012 sera marquée par :

- l'ouverture du 150ème magasin
- les 25 ans de l'enseigne
- le lancement des premiers magasins en franchise propriétaire »

### Prochains rendez-vous :

- Assemblée Générale annuelle 1er juin 2012
- Résultats semestriels 12 septembre 2012

Retrouvez tous les communiqués sur [www.vetaffaires.org](http://www.vetaffaires.org)

Vêt'Affaires

Pierre - Yves CLAUDEL  
claude@vetaffaires.fr  
+33 (0) 1 47 55 30 56

DAF PHI éconéo

Vincent LIGER-BELAIR  
vlb@phi-com.com  
+33 (0) 1 47 61 89 65

### Documents de référence 2009 et 2010

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

#### Pour l'exercice 2009

- Les comptes consolidés aux pages 45 à 70 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 70 ;
- les informations financières aux pages 8 à 13 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 71 à 84 et le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 85 et 86 à 87,

figurent dans le Document de Référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 20 Juillet 2010 sous le numéro R. 10-060.

#### Pour l'exercice 2010

- Les comptes consolidés aux pages 42 à 64 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 77 ;
- les informations financières aux pages 7 à 11 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 65 à 76 et le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 77 et 80 à 85,

figurent dans le document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 Avril 2011 sous le numéro D. 11-04-32.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

#### Consultation de documents du Groupe VET'AFFAIRES :

Pendant la durée de validité du Document de Référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège social sur simple demande :

- Acte constitutif.
- Statuts de Vet'Affaires.
- Les comptes annuels des années 2009 – 2010 – 2011 ainsi que les différents rapports des Commissaires aux comptes correspondants.
- Les documents de référence des exercices clos les 31/12/2009, 31/12/2010 et 31/12/2011.

Ces documents sont accessibles également sur notre site internet à l'adresse suivante :

[http://www.vetaffaires.org/rapports\\_annuels.html](http://www.vetaffaires.org/rapports_annuels.html)

### Responsable du document

Monsieur Rémy LESGUER, Président du Directoire

#### Attestation du responsable incluant le rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 7 à 26 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières consolidées de l'exercice 2010 incorporées par référence dans ce document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux KPMG Audit et RSM Secovec, qui contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe des comptes consolidés qui expose l'incidence de la réorganisation fonctionnelle du Groupe Vet'Affaires sur la comparabilité des comptes. »

**Rémy LESGUER**  
Président du Directoire

#### Responsables de l'information

Rémy LESGUER, Président du Directoire  
Pierre-Yves CLAUDEL, Directeur Administratif et Financier  
112, avenue Kléber  
76116 Paris  
Tel : +33 (0) 1 47 55 30 56  
Fax : +33 (0) 1 47 55 30 57

## L - TABLE DE CONCORDANCE

<b>1- PERSONNES RESPONSABLES</b> .....	
1.1- Responsable du document.....	77
1.2- Attestation du responsable.....	77
<b>2- CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b> .....	
2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes.....	38
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte.....	néant
<b>3- INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b> .....	<b>VI</b>
<b>4- FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>12 - 14</b>
<b>5- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b> .....	
5.1- Histoire et évolution de la Société.....	I-V ; 26
5.2- Investissements.....	28
<b>6- APERCU DES ACTIVITES</b> .....	
6.1 - Principales activités.....	26
6.2- Principaux marchés.....	27
6.3- Faits exceptionnels.....	néant
6.4- Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard de brevets, licences, contrats commerciaux industriels, ou financiers,.....	28
6.5- Éléments sur lequel est fondé toute déclaration de Vet'Affaires concernant sa position concurrentielle.....	28
<b>7- ORGANIGRAMME</b> .....	<b>6</b>
<b>8- PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b> .....	<b>28</b>
<b>9- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b> .....	
9.1- Situation financière.....	39
9.2- Résultat d'exploitation.....	40
<b>10- TRESORERIE ET CAPITAUX</b> .....	
10.1- Informations sur les capitaux de l'émetteur.....	42, 51, 63
10.2- Source et montants des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie.....	41, 56
10.3- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur.....	13, 63
10.4- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.....	néant
10.5- Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.....	néant
<b>11- RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b> .....	<b>8</b>
<b>12- INFORMATION SUR LES TENDANCES</b> .....	
12.1- Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.....	10
12.2- Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours.....	10
<b>13- PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b> .....	
13.1- Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.....	néant
13.2- Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.....	néant
13.3- Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.....	néant
13.4- Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.....	néant
<b>14- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE</b> .....	
14.1- Organes d'administration.....	18, 33 - 38, 70
14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de la direction générale.....	70
<b>15- REMUNERATIONS ET AVANTAGES</b> .....	
15.1- Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales.....	22 - 23
15.2- Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages.....	51, 65
<b>16- FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	
16.1- Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction.....	19 - 21
16.2- Informations sur les contrats de service.....	21, 67
16.3- Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur.....	70
16.4- Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise.....	70



<b>17- SALARIES</b> .....	
17.1- Nombre de salariés et répartition des salariés par principal type d'activité et par site.....	24, 52
17.2- Participations et stock-options.....	24
17.3- Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.....	néant
<b>18- PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	
18.1- Principaux actionnaires.....	15
18.2- Droits de vote différents.....	néant
18.3- Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur.....	15, 16
18.4- Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.....	16
<b>19- OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b> .....	<b>21, 54</b>
<b>20- INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	
20.1- Informations financières historiques.....	39 - 55
20.2- Informations financières pro-forma.....	néant
20.3- États financiers.....	39 - 42, 56 - 59
20.4- Vérifications des informations financières historiques annuelles.....	
20.4.1- Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées.....	77
20.4.2- Autres informations du document de référence vérifiées.....	néant
20.4.3- Informations financières non tirées des états financiers.....	néant
20.5- Date des dernières informations financières vérifiées.....	néant
20.6- Informations financières intermédiaires et autres.....	
20.6.1- Informations financières intermédiaires publiées depuis les derniers états financiers vérifiés.....	75 - 76
20.6.2- Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice.....	néant
20.7- Politique de distribution des dividendes.....	11, 67
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	18, 70
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	néant
<b>21- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b> .....	
21.1- Capital social.....	
21.1.1- Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de clôture de l'exercice.....	20, 46
21.1.2- Actions non représentatives du capital.....	néant
21.1.3- Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales.....	15 - 16
21.1.4- Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.....	néant
21.1.5- Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.....	24, 25
21.1.6- Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel prévoyant de le placer sous option.....	néant
21.1.7- Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques.....	néant
21.2- Acte constitutif et statuts.....	
21.2-1- Objet social.....	30
21.2.2- Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	31 - 34
21.2.3- Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.....	30 - 31
21.2.4- Actions nécessaires pour modifier les droits aux actionnaires.....	néant
21.2.5- Convocations et conditions d'admission aux Assemblées Générales annuelles et aux Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires.....	31
21.2.6- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.....	néant
21.2.7- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.....	30
21.2.8- Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, charte ou règlement, régissant les modifications de capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.....	néant
<b>22- CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>néant</b>
<b>23- INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	
23.1- Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport.....	néant
23.2- Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations produites inexactes ou trompeuses.....	néant
<b>24- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	<b>77</b>
<b>25- INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b> .....	<b>6, 10, 47</b>



Vêt'Affaires  
112 Avenue Kléber  
75116 Paris Cedex 16  
[www.vetaffaires.org](http://www.vetaffaires.org)